

Mémoire de fin d'études: comment adapter une cité ouvrière classée aux besoins contemporains tout en préservant ses caractéristiques fondamentales ? Le cas de la cité-jardin de Cheratte

Auteur : Charlier, Henri

Promoteur(s) : Houbart, Claudine

Faculté : Faculté d'Architecture

Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Année académique : 2024-2025

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/24154>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Comment adapter une cité ouvrière classée aux besoins contemporains tout en préservant ses caractéristiques fondamentales ?

Le cas de la cité-jardin de Cheratte.

Étudiant : Henri Charlier

Promotrice : Claudine Houbart

Mémoire réalisé en vue de l'obtention du diplôme
d'architecte

Année académique 2024/2025



**LIÈGE université
Architecture**

Remerciements :

Je tiens à remercier Madame Houbart pour sa disponibilité et son aide tout au long de ce travail.

Je remercie aussi le personnel des différents centres d'archives qui m'ont aidé pendant mes recherches (CLADIC, CRMSF), ainsi que les habitants et intervenants qui ont accepté de me donner de leur temps pour répondre à mes questions.

Enfin, je remercie aussi ma famille qui m'a soutenu et encouragé tout au long de mes études.

Table des matières :

Introduction :

Présentation de la problématique.....	8
État de l'art	9
Méthodologie	13
Structure du travail	14
Description de l'usage de l'IA	15
1. Le logement ouvrier	16
1.1 La révolution industrielle	17
1.2 La réponse architecturale	17
1.2.1 Le logement après l'industrialisation	17
1.2.2 Les solutions spontanées	18
1.2.3 L'initiative patronale pour loger la main-d'œuvre	18
1.2.4 Le modèle de Mulhouse.....	19
1.3 Les cités-jardins en Belgique	21
1.3.1 Une réponse nouvelle à la crise du logement	21
1.3.2 Un projet collectif et coopératif.....	21
1.3.3 De l'utopie au repli.....	22
1.4 L'architecture paternaliste.....	23
1.4.1 Origine et fondements de la pensée paternaliste.....	23
1.4.2 Caractéristiques de l'architecture paternaliste.....	25
1.4.3 L'architecture paternaliste en question.....	28

1.4	1.5 Architecture ouvrière et patrimonialisation.....	30
1.5.1	Origine et fondements de la pensée paternaliste.....	30
1.5.2	La patrimonialisaion de l'architecture industrielle et des cités ouvrières.....	31
1.5.3	Les conséquences sociales de la patrimonialisaion.....	32
2.	L'étude de cas la cité-ouvrière de Cheratte.....	36
2.1	Historique de la concession.....	37
2.1.1	Les premières exploitations à Cheratte avant 1905.....	37
2.1.2	Développement du site minier.....	40
2.1.3	Vie et organisation du travail.....	43
2.1.4	Déclin et fermeture.....	43
2.2	Historique de la cité-jardin.....	45
2.2.1	La conception de la cité.....	45
2.2.2	Vivre dans la cité.....	45
2.2.3	De la fermeture à la patrimonialisation.....	46
2.3	Diagnostic de la cité.....	48
2.3.1	Introduction au diagnostic.....	48
2.3.2	Le rapport entre la cité et la ville.....	48
2.3.3	Le fonctionnement interne de la cité.....	56
2.3.4	Les groupes de maisons.....	61
2.3.5	La maison (le fonctionnement interne).....	66
2.3.6	La technique de la maison (le détail).....	73

2.4 Évaluation patrimoniale.....	77
2.4.1 Méthodologie d'évaluation patrimoniale.....	77
2.4.2 Valeurs patrimoniales selon les organismes officiels.....	78
2.4.3 Valeur sensorielle.....	79
2.4.4 Valeur associative.....	81
2.4.5 Valeur fonctionnelle.....	82
2.4.6 Valeur probatoire.....	83
2.5 Pistes de solutions.....	84
2.5.1 Introduction aux pistes de solutions.....	84
2.5.2 Pistes de solution : Le rapport entre la cité et la ville.....	84
2.5.3 Pistes de solution : Le fonctionnement interne de la cité.....	87
2.5.4 Pistes de solution : Les maisons et groupes de maisons.....	90
2.5.5 Pistes de solution : La technique de la maison.....	92
Conclusion.....	94
Bibliographie.....	96
Table des figures.....	100
Annexes.....	102

Introduction :

Présentation de la problématique :

En 1905, la Société anonyme des Charbonnages du Hasard rachète une petite concession houillère à Cheratte. Elle y construit un premier puits d'extraction un an plus tard (Delrée, 1994). Cet évènement marquera le début de la grande transformation du paysage bâti et social du village de Cheratte.

Pendant les cinquante années qui suivront, la Société continuera de s'étendre, investissant d'abord dans des équipements strictement productifs, puis dès 1923 dans les infrastructures dédiées à la main-d'œuvre. L'entreprise commence par une infirmerie, des vestiaires, des bains et des douches. En 1925, elle va encore un pas plus loin dans la transformation sociale de la ville. En suivant les principes du patronnage industriel, elle commence la construction de logements pour sa main-d'œuvre. La Société construit alors une cité ouvrière qui compte 200 maisons ainsi qu'un phalanstère de 128 chambres (De Mullewie, 1983).

Quand le site ferme en 1977, il laisse sans emploi près de 600 personnes. Son départ laisse un grand vide dans la région et la cité perd d'une certaine manière sa raison d'être : loger les ouvriers de la concession.

La cité-jardin a été classée comme site en 1982 et les puits de la concession comme monument (Delrée, 1994). Depuis, le charbonnage reste inutilisé, comme un rappel du passé industriel de la ville. La cité-jardin, quant à elle, n'a jamais cessé d'être habitée, malgré les problèmes d'emplois qui ont suivi la fin de l'âge d'or industriel wallon. Elle est aujourd'hui principalement occupée par des familles d'anciens travailleurs du charbonnage, immigrés de Turquie, d'Espagne ou du Maroc dans les années soixante (De Muylder, 2014).

En observant l'histoire du site, on se rend compte que dès sa création, l'architecture a été le reflet des relations de pouvoirs entre les ouvriers et les patrons de la concession. Les choix de conception de la cité pourraient, comme sur de nombreux autres sites ouvriers, révéler une vision paternaliste de l'architecture (Zanetti, 2014). Ce type d'architecture donne souvent naissance à des lieux aux caractéristiques uniques, que ce soit par leur organisation interne ou par la planification urbaine de la cité. On peut par exemple citer l'importance du jardinage (Prohin, 2021), le manque d'intimité et la mise en avant de maisons unifamiliales jumelées ou d'habitats groupés pour les célibataires (Auclair & Hertzog, 2015), comme des caractéristiques courantes de ce type d'architecture.

Bien que ce type d'habitat ait progressivement cessé d'être construit au cours du XX^e siècle, il suscite aujourd'hui un réel intérêt patrimonial (Duchêne ; Langumier ; & Morel Journel,

2013). En effet, la cité est aujourd’hui classée, mais d'où vient réellement la valeur du lieu et quel est son lien avec le caractère paternaliste de son architecture ? On pourrait se dire que le contrôle des classes ouvrières ne constitue pas un élément dont on voudrait se souvenir, mais est-ce que ces dynamiques n'ont pas pu donner certaines qualités architecturales au site ?

Un aspect encore plus important de cette question est l'habitabilité de la cité. Dans d'autres sites similaires comme la cité Michelin (Chaljub & Flamand, 2022), on observe de nombreuses interventions sur l'existant pour correspondre aux besoins d'habiter contemporains, seulement, dans la cité de Cheratte, ces interventions sont fortement limitées au vu de son classement. On peut alors se demander comment les habitants de la cité-jardin de Cheratte peuvent adapter une maison construite pour des mineurs du début du XX^e siècle à leurs besoins contemporains, tout en conservant la valeur patrimoniale de la cité ?

C'est pour tous ces questionnements que ce site provoque, que la cité constitue un lieu unique. Elle nous permet à la fois de nous interroger sur les conséquences architecturales de la vision des concepteurs, sur la valeur patrimoniale de cette architecture paternaliste et sur la relation qui existe entre la patrimonialisation de lieux de vie et leur habitabilité. Ces différents questionnements peuvent être regroupés sous une question de recherche principale : "Comment adapter une cité ouvrière classée aux besoins contemporains tout en préservant ses caractéristiques fondamentales ? Le cas de la cité-jardin de Cheratte".

État de l'art :

Avant de se pencher sur la littérature spécifique à la cité-jardin, il est important de la recontextualiser en faisant état de ce qui a été écrit sur l'ensemble du site du charbonnage de Cheratte.

L'histoire des charbonnages en Wallonie a été examinée par plusieurs chercheurs, permettant ainsi de replacer le site dans le contexte plus large de l'industrie wallonne (Paquet ; Cannella ; & Warzée, 1994). La position spécifique de Cheratte par rapport au paysage industriel local et aux autres concessions minières, a aussi été explorée, offrant ainsi des perspectives claires sur la singularité de ce site au sein de son environnement (De Bruyn, 1988).

En outre, plusieurs auteurs ont analysé l'histoire du site en établissant des liens entre son contexte global et son fonctionnement interne. Une monographie détaillée du charbonnage du Hasard à Micheroux, présentée lors de l'Exposition universelle de Paris en 1878 (Notice sur le charbonnage du Hasard à Micheroux, 1878), offre une analyse approfondie de l'organisation et de la technologie de la concession. Cependant, en raison de son ancienneté

et de son traitement limité de la chronologie des bâtiments, elle présente des lacunes concernant l'ensemble de son histoire. Ces zones d'ombre sont éclairées dans le mémoire de Ch. De Mullewie (1983), intitulé "Le charbonnage du Hasard à Cheratte : un site d'archéologie industrielle", qui synthétise de manière détaillée l'histoire du site en le replaçant dans le contexte de l'histoire industrielle belge. Sa description architecturale précise de chaque élément du charbonnage contribue à une meilleure compréhension du passé du site, bien que cette étude ait été réalisée avant les projets actuels de réhabilitation de la zone.

En ce qui concerne la cité-jardin en elle-même, on retrouve plusieurs ouvrages et études traitant principalement de thématiques sociales, même si certains auteurs parlent aussi de l'architecture du site.

Pour situer la cité dans le paysage architectural ouvrier en Wallonie, il est intéressant de noter le travail de Pierre Frankignoulle qui fait l'inventaire des différents quartiers d'architecture sociale et ouvrière, tout en faisant la description de leurs différentes typologies architecturales. Il cite Cheratte comme un exemple d'architecture réalisée par l'entreprise employant les ouvriers, notable par sa morphologie ordonnée et la cohérence de l'ensemble (Frankignoulle, 2001).

On retrouve une analyse architecturale de l'ensemble du site dans le travail de fin d'études "Un Site d'archéologie industrielle : Le cas du charbonnage du Hasard à Cheratte" (De Mullewie, 1984). Il aborde l'aspect paternaliste de la cité dans le mémoire même si l'analyse reste superficielle, se limitant à une brève mention de la similitude entre l'hôtel pour célibataires de Micheroux et le phalanstère de Fourier.

En ce qui concerne les thématiques sociales dans la cité, Altay A. Manço et Christophe Parthoens ont réalisé un ouvrage axé sur les dynamiques d'intégration de la communauté turque dans la cité (Parthoens, Manço, & Bolzman, 2005).

En complément, Michel Born (2017) explore la dimension sociale de Cheratte. Il présente le travail réalisé par des étudiants en anthropologie sur Cheratte. Les chapitres de cet ouvrage abordent tous un sujet différent lié au charbonnage, les plus importants pour ce travail sont ceux qui parlent des questions sociales dans la cité. Anouk Ramaekers raconte qu'à travers ces entretiens avec les habitants, elle perçoit une certaine nostalgie de la gloire passée de la cité. Elle raconte aussi un certain changement dans la culture d'habiter du lieu, qui est passé d'une vie en communauté principalement à l'extérieur à un repli de chaque famille chez elle. Mona Makoso évoque la difficulté des relations interculturelles entre la communauté turque et les autres familles. Elle l'explique par les dynamiques de migration ne favorisant pas l'intégration, mais aussi par le manque de connexion entre la cité et le monde extérieur. Dans ces témoignages on perçoit déjà une critique de l'architecture par les habitants de la cité, même si cela n'est jamais le sujet principal des entretiens.

Un travail faisant le lien entre ces questions sociales et l'architecture de la cité a aussi été réalisé dans le mémoire de Delphine De Muylder (2014). Elle s'intéresse aux phénomènes d'appropriation de l'espace d'une communauté immigrée. Dans son travail elle répertorie les différents types d'interventions des habitants sur l'existant depuis l'extérieur des maisons. Elle explique que la communauté turque investit fortement l'environnement extérieur, et elle émet comme hypothèse que c'est dû à des espaces intérieurs non adaptés à leur mode de vie. Elle précise aussi que cette vie à l'extérieur est due à l'esprit de communauté des Turcs à Cheratte : ils élargissent la sphère privée à toute la cité et ne se cantonnent pas au logement individuel. Certains points de son mémoire sont assez similaires aux sujets abordés dans ce travail. L'objectif sera donc d'élargir la réflexion de l'appropriation à l'espace intérieur à travers des entretiens avec les habitants tout en y intégrant la question patrimoniale.

On ne retrouve donc pas de littérature qui permet vraiment de définir quelles ont été les intentions des architectes et en quoi cette cité a une composante paternaliste. Cependant, il existe des réflexions similaires pour d'autres sites qui peuvent être comparés à la cité de Cheratte. Lucie Prohin analyse par exemple les méthodes qu'emploie la Société mulhousienne des cités ouvrières pour contrôler la main-d'œuvre (Prohin, 2021). Elle y explique quelles sont les mesures prises par le patronat, que ce soit en ce qui concerne l'architecture avec le jardin et la maison unifamiliale, ou la sélection et la réglementation dans la cité.

Cette approche socio-spatiale des cités ouvrières a déjà été réalisée sur d'autres sites d'architecture industrielle. Nora Semmoud analyse les mutations socio-spatiales d'une ancienne cité ouvrière Michelin. Dans son article, elle insiste sur l'importance d'observer le dialogue entre les transformations physiques et sociales des quartiers (Semmoud, 2008). Elle explique entre autres les transformations architecturales allant de pair avec le désengagement de Michelin et l'arrivée d'une nouvelle population plus aisée. Il est intéressant de comparer ce site à la cité de Cheratte. On peut en effet se demander ce qu'il en est de ces changements sociaux dans un site où les transformations architecturales sont très limitées.

Dans un autre article elle parle du lien entre la patrimonialisation et le changement social (Semmoud, 2005). Elle réalise cette analyse sur le centre-ville, ce qui ne correspond pas vraiment à notre situation, mais la réflexion sur le lien qui unit les politiques de valorisation patrimoniale et l'évolution sociale d'un quartier correspond très bien à la situation de la cité-jardin. Elle y décrit aussi la gentrification qui peut se développer de pair avec la valorisation d'un lieu au vu de son importance patrimoniale. On retrouve une démarche similaire chez Thomas Zanetti qui cherche à montrer le lien entre la patrimonialisation de quatre sites industriels français avec les rapports de classes (Zanetti, 2020). Il y explique que

la patrimonialisation n'est pas neutre par rapport à ces questions : elle peut servir à effacer une certaine mémoire ouvrière au profit de la glorification de l'industrie, ou au contraire empêcher d'oublier les dynamiques de pouvoir ayant eu lieu sur ces sites.

Certains autres sites ont déjà été étudiés à travers leurs classements patrimoniaux et leurs influences sur la vie des usagers. On peut par exemple citer le mémoire de Nathan Quenon (2014). Il explore les transformations du site industriel du Grand-Hornu. Bien que sa démarche ne s'attarde pas uniquement sur la cité ouvrière mais davantage à l'ensemble du site, il est intéressant de noter la difficulté de ces reconversions au vu du classement du site au patrimoine mondial de l'Unesco.

Méthodologie :

Pour répondre à la question de recherche de ce travail : "Comment adapter une cité ouvrière classée aux besoins contemporains tout en préservant ses caractéristiques fondamentales ? Le cas de la cité-jardin de Cheratte", il est intéressant de diviser notre approche en sous-questions qui vont devoir être abordées avec une méthodologie propre.

"Quelles sont les logiques de conceptions architecturales derrière la construction de la cité-jardin ? Sont-elles paternalistes ?"

Plusieurs étapes sont nécessaires pour pouvoir répondre à cette question.

Premièrement, il est important de retracer l'histoire du site à travers une recherche archivistique et dans la littérature existante afin de situer la construction de la cité dans l'histoire industrielle du site. En effet, les conditions de la création de la cité pourraient suffire à démontrer son objectif paternaliste. Cette recherche pourrait également révéler des règles et conditions au logement dans la cité qui pourraient traduire une volonté patronale vis-à-vis du site.

Ensuite, la principale partie de la réponse se trouverait dans l'analyse et la description architecturale de la cité. Cette partie du travail se base sur une analyse des plans existants de la cité ainsi que sur une recherche sur site. En croisant les documents graphiques retrouvés dans les archives et le reportage photo sur site, il sera possible de développer un inventaire des maisons de la cité. Cela constituera la base de l'analyse architecturale.

"Quelles sont les valeurs patrimoniales importantes à conserver, et quel est leur lien avec le caractère paternaliste du site?"

Pour répondre à cette question, le système d'évaluation patrimoniale de Fredheim et Khalaf sera sollicité.

La première étape de cette méthode est d'observer et d'analyser les bâtiments et d'identifier les éléments de valeurs. Il s'agira donc d'apporter un complément à l'analyse déjà effectuée pour la sous-question précédente. Cette observation ne permettra pas de repérer un ensemble d'éléments de valeurs qui serait important pour les habitants de la cité. Pour mieux comprendre le point de vue des usagers, il est important de réaliser des entretiens semis-directifs avec ceux-ci.

La méthode se rapproche de la méthode des entretiens compréhensifs (Kaufmann, 2016). Dans cette méthode, les personnes interrogées ne répondent pas uniquement aux questions, mais elles nourrissent aussi la recherche en faisant évoluer la discussion vers des sujets qui leur tiennent à cœur.

Les entretiens seront menés directement chez les personnes interrogées. Cette méthode vise également à s'inspirer de l'entretien itinérant de Watremez, A. (2008). En effet, pour la réalisation de ses entretiens sur la vie dans le patrimoine d'Avignon, l'auteur parcourt la ville avec les habitants. Cela permet de saisir l'effet de l'environnement de l'entretien sur les réponses et de stimuler une certaine mémoire sensible de l'interviewé. La vue ou l'écoute de l'environnement peuvent orienter la discussion.

L'étape suivante de l'évaluation est le classement de ces valeurs dans les catégories de Fredheim et Khalaf, à savoir les valeurs associatives, sensorielles, scientifiques et fonctionnelles. Cette argumentation se réalise également sur base de l'analyse du site et des entretiens.

À la suite de cette évaluation, il s'agit de comprendre où se situe le mode de conception paternaliste de la cité par rapport à ces valeurs. On peut déjà imaginer qu'un ensemble de valeurs esthétiques et fonctionnelles ont pu découler du contexte paternaliste de la conception du site. Cette dimension pourrait aussi constituer en soi un élément de valeur scientifique et associatif. Toutefois, il est nécessaire de vérifier si les résultats des analyses et des entretiens confirment ces hypothèses.

“Quels sont les problèmes de la vie dans la cité ? Comment les résoudre ?”

Pour répondre à cette question, il sera aussi nécessaire d'interroger les habitants sur ce qu'ils aimeraient améliorer dans leur lieu de vie. En complément, il faudra mener une analyse architecturale et urbanistique dans le but de dresser un tableau complet des points à améliorer.

Une fois tous ces problèmes identifiés, il s'agira de trouver des pistes de solutions en prenant en compte les valeurs patrimoniales déjà identifiées.

Structure du travail :

Dans un premier temps, la synthèse d'ouvrages et d'articles de référence permettra de replacer le charbonnage dans l'histoire plus large de l'architecture industrielle du XX^e siècle.

Une présentation des grandes typologies de logements ouvriers suivra, afin d'explorer l'histoire des cités-jardins en Belgique et de mieux comprendre les caractéristiques de l'architecture paternaliste.

Cette première partie se conclura par un chapitre consacré aux relations entre architecture industrielle et patrimonialisation.

La deuxième partie du travail sera dédiée à l'étude de cas de la cité-jardin de Cheratte. Elle débutera par l'historique de la concession et de la cité, établi à partir de la littérature existante et des documents d'archives.

Un diagnostic de la cité-jardin sera ensuite réalisé afin d'identifier les points à améliorer et d'en analyser les causes. Ce diagnostic sera mené de la grande échelle, celle de la ville, jusqu'à l'échelle du détail.

Ce travail sera suivi d'une évaluation patrimoniale visant à identifier et à classer, selon les différentes catégories de valeur patrimoniale, les composantes essentielles de la cité.

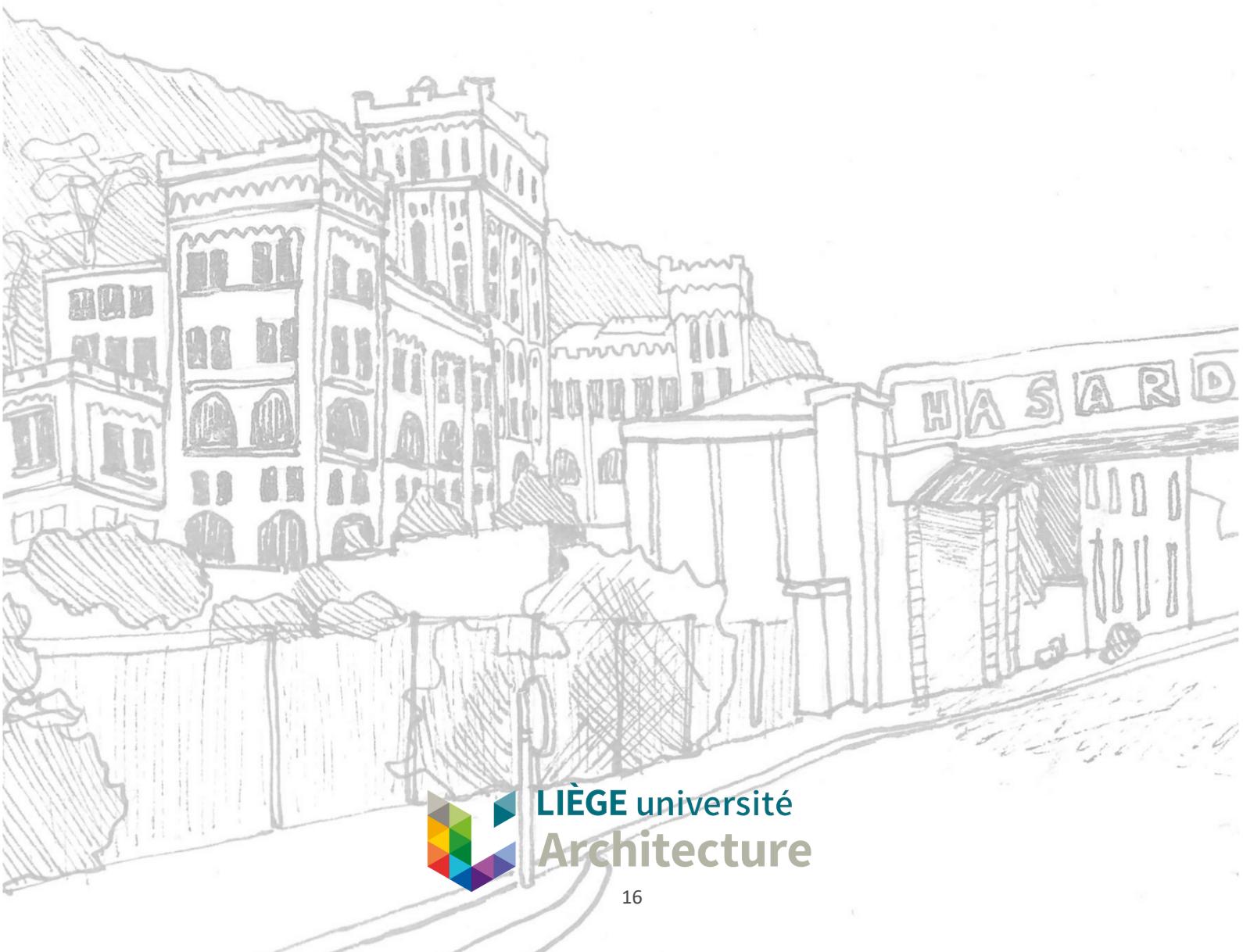
Enfin, sur la base des problèmes relevés dans le diagnostic et des éléments à valoriser définis dans l'évaluation patrimoniale, une liste de pistes de solutions sera proposée. Ces réponses seront elles aussi présentées de la grande échelle jusqu'au détail.

Description de l'usage de l'IA :

Des outils d'intelligence artificielle ont été utilisés à différentes étapes de ce travail. Pendant la phase de rédaction, j'ai le plus souvent commencé par écrire des idées brutes sur une thématique précise, puis j'ai eu recours à ChatGPT pour produire une première version rédigée. À partir de ce texte, j'ai corrigé les informations inexactes, ajouté des éléments complémentaires et retravaillé la formulation pour qu'elle corresponde à mes intentions. Ce travail de réécriture a parfois également été réalisé avec l'aide de ChatGPT.

L'IA a aussi été mobilisée lors de la phase de récolte d'informations. Un outil de transcription automatique m'a permis de convertir les enregistrements audio des différents entretiens réalisés en fichiers texte, qui ont ensuite été exploités tout au long du travail. Les outils d'intelligence artificielle m'ont aussi aidé dans la synthétisation de textes pendant la phase de la réalisation des fiches de lecture.

Partie 1: Le logement ouvrier en Belgique



LIÈGE université
Architecture

1.1 La révolution industrielle

Au XIX^e siècle, la Wallonie joue un rôle central dans la Révolution industrielle en Europe continentale. L'essor de la sidérurgie, soutenu par la richesse de ses bassins houillers, transforme profondément le paysage économique et social de la région. Dès les années 1820, sous l'impulsion d'industriels visionnaires comme John Cockerill, le sillon Sambre-et-Meuse devient un des cœurs moteurs de l'industrie lourde européenne. Cette dynamique stimule à son tour l'expansion d'autres secteurs industriels, tels que la construction mécanique, les chemins de fer, la verrerie et les industries chimiques.

Parallèlement à la transformation économique, la Révolution industrielle opère en Wallonie une profonde transformation du paysage bâti et naturel. On voit apparaître hauts-fourneaux, charbonnages, terrils et belles-fleurs. L'industrialisation entraîne ainsi l'émergence d'un nouveau type d'architecture, spécifiquement liée aux besoins techniques et fonctionnels de la production.

1.2 La réponse architecturale

1.2.1 Les caractéristiques de l'architecture industrielle wallonne

L'architecture industrielle qui se développe en Wallonie au XIX^e siècle répond d'abord aux besoins fonctionnels de la production, mais elle n'est pas dénuée de qualité esthétique. La brique locale domine la construction, souvent associée à la fonte ou au fer pour les structures porteuses.

Malgré la priorité donnée à la fonctionnalité, certains ensembles révèlent un réel soin apporté à la composition architecturale. Cela se traduit par l'usage de frises de briques, par des rythmes de façades équilibrés et par des compositions qui font parfois référence au classicisme. Ainsi, même dans un contexte dominé par les impératifs techniques et économiques, un souci esthétique discret demeure perceptible.

Parmi les exemples les plus remarquables de cette architecture en Wallonie, on peut citer le charbonnage du Hasard de Cheratte à Visé, avec son style néo-médiéval, les anciens charbonnages du Bois du Cazier à Marcinelle, ou encore le complexe sidérurgique de Cockerill à Seraing (Frankignoulle, 1999).

1.2.2 Le logement après l'industrialisation.

À la fin du XVIII^e siècle, l'industrialisation transforme profondément l'Europe. L'adoption des machines et l'expansion des usines entraînent un exode rural massif vers les villes, souvent

incapables d'absorber un tel afflux. En Belgique, les chiffres parlent d'eux-mêmes : alors que la population nationale croît de 54 % entre 1846 et 1900, celle des cités de 25 000 à 100 000 habitants augmente de 186 % et celle des métropoles de plus de 100 000 habitants de 240 % (Frankignoulle, 2003). Face à cette crise du logement, on retrouve différentes tendances.

1.2.3 Les solutions spontanées

Dans les villes, c'est souvent aux ouvriers de trouver leurs propres solutions pour se loger. En l'absence d'intervention publique, des solutions spontanées apparaissent pour résoudre partiellement la crise du logement. Les "casernes" se présentent comme de grandes maisons bourgeoises, mais cloisonnées en studios ou pièces en enfilade, souvent sans ventilation adéquate ni installations sanitaires correctes. De leur côté, les impasses, alignements de petites maisons accessibles par une ruelle privée, se multiplient dans les zones reculées. Ces constructions sur terrains privés permettaient aux propriétaires d'échapper aux règlements d'urbanisme. On les retrouve encore aujourd'hui dans certaines villes comme Liège ou Bruxelles, bien que la plupart aient disparu à la suite des politiques d'assainissement du XX^e siècle (Frankignoulle, 2003). Ces typologies, initialement tolérées, deviennent rapidement synonymes de taudis et déclenchent, dès la seconde moitié du XIX^e siècle, une réaction hygiéniste et morale portée par des médecins et des philanthropes (Frankignoulle, 2001).

1.2.4 L'initiative patronale pour loger la main-d'œuvre.

Dans les régions où l'industrialisation s'implante sans ville préexistante, l'absence d'infrastructures urbaines pousse les industriels à prendre en charge l'habitat de leurs ouvriers pour garantir leur présence et leur assiduité au travail.

Le Grand-Hornu, conçu dès 1820 par Henri De Gorge avec l'architecte Bruno Renard, illustre ce modèle de cité patronale : 400 logements organisés de manière unitaire, accompagnés d'équipements collectifs (boulangerie, école, bibliothèque). Bien que ces maisons offrent un confort exceptionnel pour l'époque (six pièces, cave, puits, jardin), les ouvriers y vivent sous la dépendance totale de l'employeur, y compris dans leur sphère privée (Frankignoulle, 2001).

D'autres sites similaires émergent rapidement : les carrés du Bois-du-Luc près de La Louvière, la cité de l'Olive à Mariemont ou les cités-jardins naissantes à Winterslag vers 1910. Partout, l'urbanisme reflète la hiérarchie industrielle, des maisons d'ouvriers jusqu'aux logements de cadres et de dirigeants, disposés selon une symbolique de pouvoir inscrite dans le plan même de la cité (Frankignoulle, 1999).



Figure 1 - Vue de la cité du Grand-Hornu. Auteur inconnu, ca. 1920. Source : Borigines - Vincent Van Gogh



Figure 2 - Vue de la cité du Bois du Luc. Luc Demol, ca. 1920. Source : Wikipedia

1.2.5 Le modèle de Mulhouse

Face aux taudis et aux cités patronales trop contraignantes, les réformateurs proposent le “type Mulhouse”, conçu en 1851 par Émile Muller pour l’industriel Dollfus. Il s’agit de regrouper quatre maisons sous une même toiture, chaque logement bénéficiant d’un petit jardin d’angle. Cette configuration permet de mutualiser une partie de la maçonnerie et des toitures, tout en offrant une meilleure ventilation et un accès à un espace extérieur privatif impératif pour la santé et l’éducation des familles ouvrières. En Belgique, on trouve des exemples à Liège (rues Borgnet, Kinet, des Vignerons) et à Charleroi (Cité du Nord à Marchienne-au-Pont) (Frankignoulle, 2001).



Cités ouvrières de Mulhouse. — Pavillon pour quatre ménages (*). — Dessin de Lancelot, d'après une photographie.

Figure 3 - Dessin de la cité ouvrière de Mulhouse. Lancelot, ca. 1855. Source : Mon Grand Est

1.3 Les cités-jardins en Belgique

1.3.1 Une réponse nouvelle à la crise du logement

La cité-jardin émerge dans l'Europe d'après-guerre comme une solution sociale et urbanistique à la crise du logement. En Belgique, la Première Guerre mondiale a laissé un déficit estimé à plus de 200 000 logements. La reconstruction devient un enjeu national, et la fondation en 1919 de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (SNHLBM) marque le début d'une politique publique ambitieuse en matière d'habitat ouvrier (Malherbe, A., Frankignoulle, P., Dehouze, J.-M., Carlier, R., & Moreau, G., 1994).

Inspirée des idées de Howard et des travaux de Raymond Unwin, la cité-jardin belge se distingue toutefois du modèle anglais. Elle n'est pas une ville autonome, mais un quartier résidentiel périphérique, bien connecté au centre par des transports publics, structuré autour de rues calmes, de jardins, de venelles piétonnes et de petits équipements collectifs. L'architecte Van der Swaelmen, principal théoricien du modèle belge, veut bâtir des espaces où s'exprime "le cadre matériel d'un ordre social nouveau" (Van Loo, 2019).

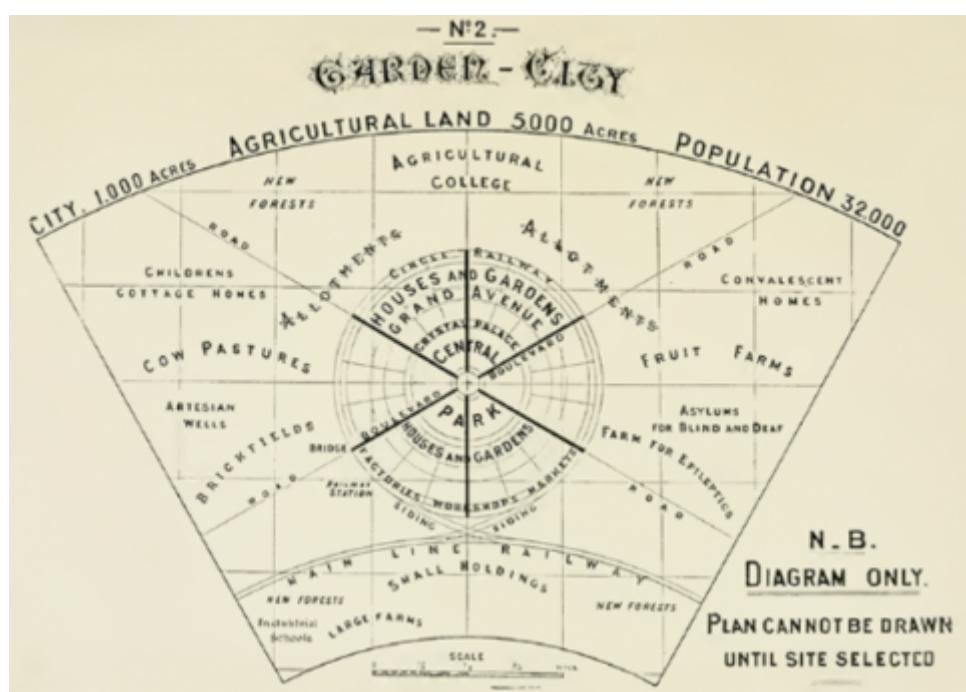


Figure 4 -Schéma d'aménagement d'une garden-city . Howard. 1898. Source : Wikipedia

1.3.2 Un projet collectif et coopératif

Les cités-jardins belges sont portées par un mouvement coopératif fort. Leur conception repose sur l'idée d'un habitat communautaire, avec des formes urbaines et architecturales

pensées pour encourager la solidarité entre habitants. L'implantation suit une hiérarchisation des espaces : rues principales, placettes, chemins piétons, jardins intérieurs d'îlot. L'idée est d'offrir "une beauté nouvelle" accessible au plus grand nombre, qui traduit le passage de l'individuel au collectif (Van Loo, 2019).

Les projets associent souvent plusieurs architectes aux styles différents, dans une volonté d'émulation moderne. Comme l'écrit Victor Bourgeois en 1919 : "Nul ne croit moins que nous à l'uniformité de l'architecture moderne : à vie multiple doit correspondre architecture multiple" (Van Loo, 2019). La cité-jardin devient ainsi un laboratoire de la modernité où cohabitent régionalisme et avant-gardes, artisanat et préfabrication.

La revue *La Cité*, fondée par Van der Swaelmen et Verwilghen, joue un rôle majeur dans la diffusion de ces idées. Elle relie urbanisme, architecture, art et politique dans un même idéal de transformation sociale (Van Loo, 2019).

1.3.3 De l'utopie au repli

Malgré leur ambition sociale, les cités-jardins belges rencontrent rapidement des résistances. Dès 1922, le retrait des socialistes du gouvernement affaiblit les soutiens politiques aux coopératives. Les aides sont réduites, les équipements collectifs prévus sont souvent abandonnés, et les constructions nouvelles se raréfient.

Ce retournement correspond à un basculement idéologique. Craignant l'émergence d'une "ceinture rouge" autour de Bruxelles, les autorités favorisent désormais l'accès individuel à la propriété plutôt que les formes collectives (Van Loo, 2019). Le mouvement moderniste, d'abord uni autour d'un idéal social et urbain, se fragmente. Certains architectes, comme Bourgeois, évoluent vers des approches plus techniques, d'autres vers des recherches esthétiques individuelles.

Le modèle des cités-jardins sera finalement abandonné au congrès des CIAM de 1930, au profit des immeubles en hauteur, jugés plus compatibles avec la densification urbaine et les impératifs économiques.

1.4 L'architecture paternaliste

1.4.1 Origines et fondements de la pensée paternaliste

Le contexte idéologique et social du XIX^e siècle

Le XIX^e siècle est celui de la révolution industrielle et de l'apparition d'une nouvelle classe ouvrière urbaine, concentrée au sein des bassins industriels. Cette transformation bouleverse les structures sociales traditionnelles et provoque une paupérisation massive de populations venues des campagnes. Les ouvriers sont souvent logés dans des conditions précaires et insalubres. Ils développent une culture de revendications sociales et politiques, qui se traduit par des tensions et des mouvements collectifs (CRESAT, 2006).

Ces insurrections font naître chez les élites industrielles et politiques une double peur : celle d'une contagion révolutionnaire et celle de l'effondrement économique en cas de grève ou de sabotage. L'essor des idéologies socialistes et anarchistes amplifie cette inquiétude et alimente l'image des "classes dangereuses". Dans ce contexte, les employeurs prennent progressivement conscience de la nécessité de stabiliser leur main-d'œuvre en lui offrant, outre un salaire, un encadrement social, moral et même spirituel (Prohin, 2021).

Cette logique donne naissance à une doctrine que l'on qualifiera plus tard de "paternalisme industriel". Elle repose sur une métaphore familiale : le patron se comporte comme un "père" vis-à-vis de ses ouvriers, qu'il loge, soigne et éduque, tout en exerçant une autorité morale et une surveillance constante. Cette doctrine combine trois influences : la philanthropie chrétienne, qui prône la charité et la protection des pauvres ; l'hygiénisme, qui valorise la propreté et la discipline comme instruments de santé publique ; et le pragmatisme industriel, qui cherche à réduire l'absentéisme, à fidéliser la main-d'œuvre et à éviter les mouvements sociaux (Guerrand, 1992).

Les premières expérimentations apparaissent dans les villages manufacturiers du XVII^e et XVIII^e siècles (comme Villeneuvette ou Saint-Gobain), mais c'est véritablement à partir de 1848 que la doctrine se systématisé et se traduit par la construction de cités ouvrières, de villages-usines et de bâtiments collectifs conçus pour encadrer la vie quotidienne des travailleurs. Comme le souligne l'article *Le patrimoine de l'habitat ouvrier : un sujet de recherches*, "l'habitat ouvrier devient à la fois outil de séduction et instrument de discipline" (CRESAT, 2006).



Figure 5 - Photo aérienne de la manufacture Villeneuvette. Martin Philippe. 2010. Source : Capech

Le rôle de Frédéric Le Play

Pour comprendre ce courant, il est intéressant de consulter l'œuvre de ses précurseurs. Frédéric Le Play (1806-1882) joue un rôle important dans la formulation théorique et morale de ce courant. Ingénieur des mines, sociologue et conseiller d'État, Le Play s'illustre par une approche inédite, fondée sur l'observation directe et la monographie familiale. Son œuvre majeure, *Les Ouvriers européens* (1855), synthétise les résultats de ses enquêtes auprès de 36 familles ouvrières à travers l'Europe.

Dans cet ouvrage, Le Play établit une typologie des formes d'organisation domestique. Il met en lumière l'importance de la stabilité familiale comme condition de stabilité sociale. Il identifie trois grands modèles familiaux : la famille instable, la famille patriarcale et la famille-souche. C'est ce dernier modèle qu'il juge le plus efficace. Dans celui-ci, un héritier désigné conserve le patrimoine familial et maintient la solidarité de la famille entre générations (Le Play, 1855).

Le Play voit dans la désorganisation de la famille ouvrière moderne la cause première des troubles sociaux, et il propose aux classes dirigeantes de s'employer à la restaurer (Le Play, 1855).

Cette préoccupation se traduit notamment par la mise en œuvre d'une politique d'encadrement moral et matériel des ouvriers. Le logement joue ici un rôle central : il ne s'agit pas seulement de loger décentement les familles ouvrières, mais de façonner un cadre de vie propice à la discipline, à la moralité et à la reproduction d'une main-d'œuvre stable.

Pour ces penseurs, le logement n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'éducation sociale (Savoye, 1981).

Le Play ne se limite pas à la théorie : il expérimente lui-même ces principes sur son domaine agricole de Ligoure, en Limousin. Il y met en place une organisation fondée sur la famille-souche, où les métayers vivent dans des maisons fournies par le propriétaire, cultivent un jardin familial et bénéficient d'une assistance médicale et éducative. Cette expérience préfigure les pratiques mises en œuvre par des industriels comme Dollfus à Mulhouse ou Schneider au Creusot (Savoye, 1981).

Enfin, la philosophie de Le Play a une influence directe sur les formes architecturales adoptées dans les cités paternalistes. Elle inspire le choix de maisons individuelles avec jardin, symboles d'ordre moral et d'enracinement, l'organisation hiérarchisée des logements en fonction du statut, et la création d'équipements collectifs (écoles, chapelles, économats) destinés à compléter l'encadrement social et moral des familles ouvrières (Prohin, 2021).

Ainsi, la pensée de Le Play fournit au paternalisme industriel une justification morale et scientifique : la famille est considérée comme la cellule fondamentale de la société, et le patronat comme le garant de son maintien et de sa bonne organisation.

1.4.2 Caractéristiques de l'architecture paternaliste

Objectifs sociaux et moraux

L'architecture paternaliste n'est pas seulement une réponse fonctionnelle à la nécessité de loger des ouvriers : elle est conçue comme un outil d'encadrement et de moralisation des classes laborieuses. Les logements et les infrastructures bâties dans ce cadre visent à inculquer des valeurs bourgeoises aux ouvriers, à stabiliser les familles et à éviter les comportements jugés déviants ou dangereux (Prohin, 2021).

L'architecture paternaliste cherche aussi à encourager l'accès à la propriété, considérée comme un moyen de fixer durablement les familles et de les détourner des revendications collectives. À Mulhouse, la Société mulhousienne des cités ouvrières (SOMCO) met en place dès 1853 un système de location-vente : les ouvriers paient un loyer qui, sur plusieurs décennies, leur permet de devenir propriétaires de leur maison (Prohin, 2021). Cette politique vise à "apprivoiser" les ouvriers en les attachant à leur maison et à leur parcelle.

Enfin, la configuration spatiale reflète une volonté d'inculquer un certain ordre moral. La maison individuelle avec jardin incite à la vie domestique, à la sobriété, et éloigne des cabarets et des foyers d'agitation. Comme le note Le Play, la stabilité de la famille est la

condition première de l'ordre social (Le Play, 1855). Ce principe transparaît également dans l'organisation collective du Familistère de Guise, où les équipements éducatifs, culturels et religieux visent à former des "ouvriers-citoyens" disciplinés et loyaux envers la communauté industrielle (Blaszkiewicz, 2017).

Caractéristiques architecturales

La richesse de l'architecture paternaliste réside dans la diversité de ses typologies, toujours pensées pour correspondre au statut social des occupants et aux objectifs de contrôle et de moralisation.

Maisons individuelles et jardins

L'élément le plus emblématique est la maison individuelle, généralement accolée ou jumelée, avec un petit jardin potager et d'agrément. À Mulhouse, les célèbres "carrés mulhousiens" en sont un exemple paradigmique : quatre maisons sont accolées, chaque famille disposant d'un jardin privatif (Prohin, 2021). L'idée est que le jardin occupe l'ouvrier pendant ses loisirs, l'éloigne des distractions jugées nuisibles et renforce sa responsabilité individuelle. À Salin-de-Giraud (cité Solvay), le schéma est similaire : maisons alignées avec jardin à l'arrière, et haies séparatives, favorisant à la fois l'intimité domestique et la propreté collective (Eleb, 1994).

Hiérarchisation dans l'espace

L'architecture paternaliste matérialise également la hiérarchie sociale. Les quartiers sont organisés en fonction du grade de l'ouvrier. À Mulhouse, les employés subalternes habitent dans les "carrés", tandis que les contremaîtres et chefs d'atelier bénéficient de pavillons plus spacieux. À Le Creusot, le quartier de la Combe des Mineurs est destiné aux ouvriers de base, alors que les pavillons des employés, construits à partir des années 1870, présentent un confort et une ornementation plus soignés (Alvarez & Frey, 1987).

Au Familistère de Guise, cette hiérarchie est moins visible, en raison de l'idéal égalitaire affiché, mais on constate malgré tout des différences de traitement entre les ouvriers de production et les cadres, ces derniers occupant des appartements plus vastes et mieux situés (Alvarez & Frey, 1987).

Espaces collectifs et équipements sociaux

L'encadrement moral passe aussi par les infrastructures collectives intégrées à la cité. Ces équipements sont pensés pour organiser la vie sociale et former les ouvriers à la discipline et à la sociabilité bourgeoise. On y trouve :

- des écoles, pour l'éducation morale et religieuse des enfants (obligatoire au Familistère) ;
- des chapelles ou églises, parfois placées au centre du quartier ;
- des économats ou magasins coopératifs, tenus par l'entreprise, afin de contrôler la consommation (Blaszkiewicz, 2017).

Au Familistère, la salle de spectacle et la buanderie collective reflètent la volonté d'élever le niveau de vie et d'offrir des loisirs contrôlés. À Mulhouse, des concours de jardins récompensent les familles les plus méritantes, associant ainsi esthétique et morale (Prohin, 2021).

Séparation physique des groupes sociaux

Dans la plupart des cités, les quartiers sont organisés de façon à isoler les ouvriers du reste de la population et à les répartir en fonction de leur rang dans l'entreprise. À Le Creusot, la Combe des Mineurs est clairement séparée des pavillons des employés et des villas des ingénieurs (Alvarez & Frey, 1987). À Salin-de-Giraud, les différents statuts et nationalités des ouvriers sont également distribués en fonction de zones distinctes (Eleb, 1994). Cette organisation renforce les distinctions de classe et limite les interactions susceptibles de troubler l'ordre social.

Surveillance implicite

L'agencement des maisons, souvent en rangées alignées, facilite la surveillance collective. Chaque habitant se sait observé, à la fois par ses voisins et par les surveillants ou contremaîtres de l'entreprise. Le Familistère de Guise pousse cette logique plus loin, avec ses cours intérieures et ses galeries ouvertes qui permettent un contrôle visuel constant sur les espaces communs (Blaszkiewicz, 2017).

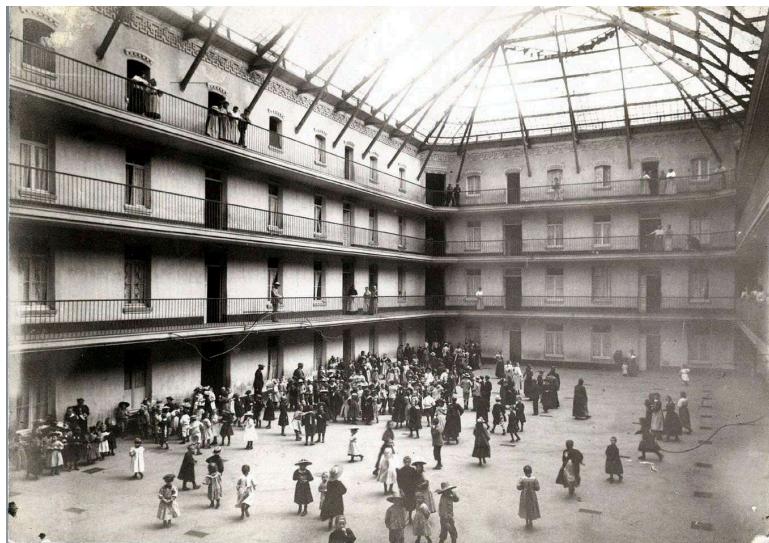


Figure 6 - Photo du familistère de Guise. Auteur inconnu. 1896. Source : Histoire Image

Cette surveillance ne s'exerce pas seulement de manière explicite : elle est intériorisée par les habitants eux-mêmes, qui adaptent leurs comportements à l'environnement bâti.

1.4.3 l'architecture paternaliste en question

Un outil de contrôle social

Derrière la façade philanthropique du paternalisme industriel, les cités ouvrières apparaissent, dès leur conception, comme des instruments d'encadrement social et moral des populations laborieuses. À la charité chrétienne et aux idéaux hygiénistes s'ajoute une logique pragmatique : maintenir l'ordre et la productivité en limitant les influences perçues comme subversives (Prohin, 2021).

Les industriels multiplient ainsi les règlements internes qui codifiaient la vie quotidienne des habitants des cités. À Mulhouse, les locataires étaient sélectionnés sur critères moraux et de bonne conduite, et la SOMCO pouvait expulser les familles jugées indésirables (Prohin, 2021). Au Familistère de Guise, malgré le discours égalitaire, des règles strictes encadraient la propreté des appartements, l'éducation des enfants et la participation à la vie collective (Blaszkiewicz, 2017). Ces règlements étaient soutenus par des récompenses symboliques destinées à encourager les comportements vertueux : concours de jardins fleuris à Mulhouse, distinctions pour les meilleurs ouvriers à Le Creusot (Alvarez & Frey, 1987).

Cette organisation renforçait la dépendance économique et sociale des ouvriers envers leur employeur. Le logement, l'école, l'église, l'hôpital et même les magasins étaient contrôlés par la société industrielle. À Le Creusot, Schneider disposait d'un véritable monopole sur la

vie quotidienne : licenciement ou insoumission pouvaient entraîner la perte du logement, du salaire et de l'accès aux services essentiels (Alvarez & Frey, 1987).

Ainsi, derrière l'ambition affichée de “civiliser” la classe ouvrière, les cités paternalistes traduisaient un rapport de domination où l'espace bâti servait d'instrument de discipline collective.

Héritage et postérité

Aujourd’hui, les cités paternalistes sont au cœur d’une réflexion patrimoniale sur l’histoire industrielle et sociale. Certaines ont été classées monuments historiques, comme le Familistère de Guise, restauré et ouvert au public comme musée de l’utopie sociale (Blaszkiewicz, 2017). À Mulhouse, la cité ouvrière est partiellement préservée et habitée, bien que des rénovations contemporaines aient altéré son homogénéité originelle. Le Creusot et Salin-de-Giraud conservent également des vestiges significatifs, témoins d’une époque où l’architecture servait à organiser la société (Alvarez & Frey, 1987).

Cependant, ces héritages restent ambigus. La patrimonialisation tend parfois à glorifier l’intention philanthropique des industriels en minimisant la dimension coercitive et disciplinaire de ces cités. Les critiques contemporaines mettent également en lumière les limites du modèle paternaliste : en figeant les classes sociales, en renforçant la dépendance des ouvriers à leur employeur et en empêchant l’émancipation collective. La comparaison avec des modèles coopératifs plus autonomes, comme ceux inspirés des fouriéristes, souligne le caractère conservateur de l’urbanisme paternaliste (Blaszkiewicz, 2017).

1.5 Architecture ouvrière et patrimonialisation

1.5.1 La patrimonialisation : histoire, enjeux et idéologies

Naissance et définition de la patrimonialisation

Le concept moderne de patrimonialisation émerge à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Il répond à la montée en puissance des notions de mémoire collective et d'identité nationale. Initialement, la protection du patrimoine s'inscrit dans une logique de conservation des "monuments" perçus comme témoins d'un passé glorieux. Cette approche est héritée de la pensée de Aloïs Riegl, qui distingue dès 1903 plusieurs valeurs du monument, notamment la valeur d'ancienneté et la valeur historique, posant ainsi les bases d'une approche critique du patrimoine (Riegl, 1987).

Au XX^e siècle, Françoise Choay approfondit cette réflexion en insistant sur le caractère construit et idéologique du patrimoine, qu'elle définit comme une "invention" moderne (Choay, 1992). Selon elle, la patrimonialisation ne consiste pas seulement à préserver des objets matériels, mais à produire un récit sur le passé qui sert des besoins présents. Ce récit est toujours sélectionné et façonné en fonction des intérêts dominants. L'idée que la société "fabrique" son patrimoine à partir de choix mémoriels apparaît comme centrale dans la pensée patrimoniale contemporaine (Choay, 1992).

La patrimonialisation ne se limite pas à une opération technique ou administrative : elle véhicule des idéologies implicites sur ce qui mérite d'être transmis et sur les valeurs d'une société à un moment donné. Cela a souvent conduit à marginaliser les patrimoines jugés ordinaires ou "non nobles", en particulier les traces du monde ouvrier (Burgard, 2024).

Les objectifs de la patrimonialisation

L'expansion des politiques patrimoniales au XX^e siècle répond à plusieurs objectifs explicites et implicites. D'un point de vue culturel, la patrimonialisation vise à préserver des témoins du passé considérés comme représentatifs d'une identité collective. Elle alimente la mémoire collective et contribue à renforcer le sentiment d'appartenance nationale ou locale (Choay, 1992).

Mais elle poursuit aussi des logiques économiques, en transformant des friches ou quartiers en espaces attractifs pour le tourisme ou l'immobilier (Réal, 2015).

La patrimonialisation des quartiers populaires et ouvriers

Pendant longtemps, les politiques patrimoniales ont ignoré les quartiers populaires et les cités ouvrières. Ces espaces ont souffert d'une double invisibilisation : d'une part, ils étaient perçus comme ordinaires, sans valeur esthétique notable ; d'autre part, ils portaient la mémoire d'un monde ouvrier conflictuel que les institutions préféraient marginaliser (Duchêne, 2005 ; Burgard, 2024).

Dans la logique "beaux-arts" dominante, les monuments dignes d'être protégés étaient associés à l'histoire nationale glorieuse, aux styles architecturaux classiques ou à des signatures d'ingénieurs renommés. Les sites industriels et les quartiers ouvriers étaient au contraire associés à la pollution, à la pauvreté et aux conflits sociaux, ce qui contribuait à leur relégation (Burgard, 2024). Ce n'est qu'à partir des années 1980-1990 que des initiatives portées par des habitants, des associations et quelques collectivités ont commencé à revendiquer leur valeur patrimoniale et leur rôle dans la mémoire collective (Réal, 2015).

1.5.2 La patrimonialisation de l'architecture industrielle et des cités ouvrières

De l'oubli à la reconnaissance patrimoniale

Pendant longtemps, les architectures industrielles et ouvrières ont été ignorées des politiques patrimoniales. Les cités ouvrières ont été stigmatisées comme des "banlieues problématiques" et les bâtiments industriels ont souvent été détruits sous prétexte d'insalubrité ou d'inutilité, laissant derrière eux des friches (Réal, 2015). La patrimonialisation s'est d'abord concentrée sur des monuments industriels spectaculaires ou des bâtiments antérieurs à la révolution industrielle (Burgard, 2024).

Ce n'est qu'à partir des années 1970, avec la désindustrialisation et la multiplication des friches, qu'une prise de conscience a émergé. Des associations comme le CILAC en France (Comité d'Information et de Liaison pour l'Archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel) ont joué un rôle majeur pour revendiquer la valeur historique, sociale et architecturale de ces espaces (Burgard, 2024).

Les années 1980-1990 voient apparaître des reconversions emblématiques : la gare d'Orsay transformée en musée en 1977 marque un tournant symbolique en France (Réal, 2015). D'autres initiatives locales, comme les écomusées du Creusot ou de Fourmies-Trélon, ont intégré les mémoires ouvrières dans leur projet patrimonial (Burgard, 2024).

La patrimonialisation en Belgique

En Belgique, la patrimonialisation de l'architecture industrielle a connu un parcours singulier. Après une phase d'après-guerre où l'on détruisait d'imposants complexes industriels, la crise des années 1970 a contribué à un changement des mentalités en faveur de la conservation et de la réhabilitation des sites (Viaene, 2020). L'adage "ne pas casser mais réutiliser" allait caractériser cette nouvelle mentalité. Elle démontre une sensibilité écologique et sociale naissante, qui valorise la mémoire ouvrière et populaire des lieux (Viaene, 2020).

C'est donc dans les années 1970-1980 que commence réellement l'archéologie industrielle belge, porté par des expositions phares telles que "Le Règne de la Machine" (1975) et la création d'associations à l'image du VVIA en Flandre et du PIWB en Wallonie (Viaene, 2020). Ces dynamiques ont ainsi permis de sauver des ensembles emblématiques comme le Grand-Hornu, désormais classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, et de réhabiliter d'anciennes friches et des sites miniers en musées, en centres culturels ou en archives.

La régionalisation des compétences dans les années 1980 a néanmoins compliqué la mise en œuvre d'une politique cohérente, chaque région développant ses propres priorités et stratégies, parfois concurrentes. La Wallonie met en avant la notion de "paysage industriel" tandis que la Flandre développe plutôt des actions à plus petite échelle en lien avec des types de productions artisanales ou alimentaires. Enfin, Bruxelles-Capitale mise sur des inventaires très complets et des reconversions exemplaires, à l'image du site de Tour & Taxis (Viaene, 2020).

1.5.3 Les conséquences sociales de la patrimonialisation

Patrimonialisation et exclusion sociale

La patrimonialisation des centres anciens, si elle a permis de préserver des bâtiments et de restaurer une certaine qualité urbaine, a aussi provoqué des effets d'éviction sociale. Dans de nombreuses villes, la valorisation du patrimoine attire des classes moyennes et supérieures, enclenchant un processus de gentrification, c'est-à-dire de remplacement progressif des populations ouvrières par des ménages plus aisés (Semmoud, 2005).

Les politiques publiques ont mis en avant la qualité de vie, la rénovation des façades, et la création d'espaces publics attractifs. Cela a contribué à la montée des prix immobiliers. Cette dynamique a contribué à exclure les habitants modestes de leur quartier. On peut citer l'exemple de Issoire, où la rénovation des quartiers de la Ferronnerie et du Parguet a entraîné le déracinement de nombreux propriétaires-occupants âgés et précaires (Semmoud, 2005).

Mémoire ouvrière et résistances symboliques

Même après la transformation de ces quartiers, les habitants des quartiers populaires continuent d'investir leur espace de vie comme un lieu de mémoire et d'identité. Dans le cas d'Issoire, la population immigrée (polonaise, italienne, espagnole) a forgé une forte mémoire collective autour de ses lieux de vie, intégrant solidarité et attachement émotionnel aux quartiers dégradés mais habités depuis plusieurs générations (Semmoud, 2005).

Ces quartiers deviennent alors le théâtre de résistances symboliques face aux projets institutionnels. Ces initiatives prennent la forme de contre-projets locaux ou de mobilisations associatives (Zanetti, 2020). Dans d'autres cas, comme à Givors, ce sont les ouvriers eux-mêmes qui se sont battus pour sauver la cheminée de la verrerie, symbole de leur mémoire collective (Zanetti, 2020). Ces résistances montrent que le patrimoine n'est pas seulement un objet culturel. Il peut aussi être un outil de mobilisation et de lutte pour la reconnaissance sociale.

1.5.4 Vers une patrimonialisation inclusive ?

Limites des approches institutionnelles actuelles

La patrimonialisation telle qu'elle est pratiquée par les institutions souffre encore aujourd'hui de plusieurs limites structurelles. D'une part, elle tend à privilégier l'esthétisation des espaces et la mise en valeur touristique, au détriment de la mémoire sociale des habitants. Cette logique de "muséification" transforme les centres anciens en décors figés, coupés des pratiques quotidiennes des classes populaires (Semmoud, 2005).

De plus, la patrimonialisation institutionnelle sélectionne des récits "acceptables" pour les élites, effaçant les conflits et les luttes sociales (Zanetti, 2020). Par exemple, à Saint-Étienne, la mémoire ouvrière de la Manufacture d'Armes a été largement occultée lors de la reconversion du site, qui a privilégié une image moderne et apolitique. Ce type d'intervention reflète une logique d'"urbanisme présentiste", qui priviliege des objectifs immédiats de valorisation économique et de marketing territorial (Zanetti, 2020).

Enfin, la patrimonialisation institutionnelle reproduit souvent les inégalités sociales qu'elle prétend combattre. En valorisant l'image d'un quartier, elle en augmente la valeur foncière et contribue à l'éviction des classes populaires (Semmoud, 2005).

Bonnes pratiques et expérimentations locales

Face à ces limites, plusieurs expériences locales montrent qu'une patrimonialisation plus inclusive est possible. Ainsi, à Givors, la mobilisation des anciens verriers pour sauver la

cheminée emblématique de la verrerie est l'illustration de la manière dont la patrimonialisation peut devenir un levier de lutte sociale. Ce combat mené par les syndicats et les habitants a permis de préserver un symbole de la mémoire ouvrière et, dans le même temps, de renforcer l'identité collective du quartier (Zanetti, 2020).

Un autre exemple est celui de Lyon-Guillotière, un quartier populaire soumis à une dynamique de gentrification, dans lequel les habitants ont su s'emparer de la patrimonialisation pour défendre la diversité sociale et culturelle. En valorisant la mémoire populaire et cosmopolite du quartier, ils ont pu freiner leur exclusion et renforcer leur légitimité face à des bailleurs privés et des élus les invitant à déguerpir (Zanetti, 2020).

À Clermont-Ferrand, l'auto-réhabilitation dans la cité Michelin est également l'expression d'une appropriation par les habitants du patrimoine. En effet, ce sont les habitants qui ont investi dans la rénovation de leurs habitations pour affirmer leur attachement à leurs demeures et leur capacité à s'approprier le patrimoine. Par cette dynamique d'appropriation par les habitants, il est possible de maintenir une certaine mixité sociale et de freiner l'homogénéisation des quartiers établie par des interventions venues d'en haut (Semmoud, 2008).

Perspectives : patrimonialisation et justice sociale

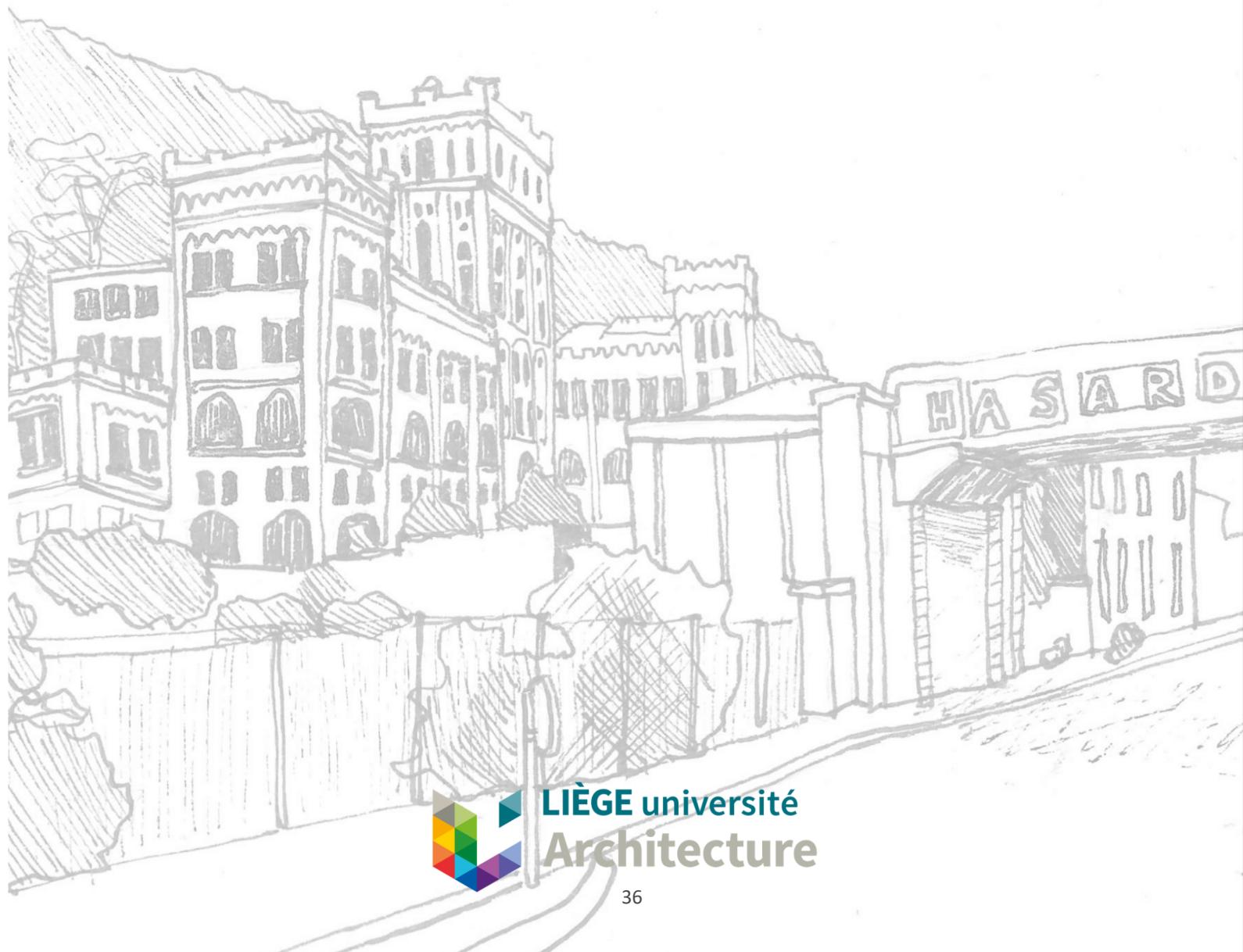
La patrimonialisation inclusive suppose la reconnaissance de toutes les mémoires, y compris celles des classes populaires et des populations immigrées, longtemps marginalisées dans les politiques urbaines (Zanetti, 2020).

Le patrimoine ne peut être seulement un outil de distinction pour les élites : il doit également permettre aux groupes dominés de revendiquer leur place dans l'histoire collective et dans l'espace urbain (Zanetti, 2020).

Cette perspective implique de favoriser la co-construction mémorielle des territoires. Pour ce faire, il faut inclure les habitants aux décisions sur ce qui doit être conservé, valorisé ou transformé. La patrimonialisation peut ainsi devenir un instrument de démocratie urbaine. Elle servira alors à consolider le droit à la ville et à renforcer les solidarités locales (Semmoud, 2008).

La reconnaissance de l'histoire ouvrière apparaît comme une condition nécessaire pour préserver non seulement les formes bâties mais aussi les pratiques sociales qui leur donnent sens (Semmoud, 2008).

Partie 2 : étude de cas ; la cité-jardin de Cheratte



2.1 Historique de la concession

2.1.1 Les premières exploitations à Cheratte avant 1905

Le site de Cheratte est situé sur la rive droite de la Meuse, collé au plateau de Herve. Il présente une situation géographique favorable aux activités industrielles. Déjà bien avant son développement sous l'impulsion de la Société du Hasard, c'était le siège de petites exploitations houillères. Au début du XIX^e siècle, le village ne se composait encore que d'un château et d'environ six maisons, dans un environnement rural (Delrée, 1994).

L'exploitation de la houille y est attestée dès 1827, lorsqu'une machine à vapeur fut installée pour extraire le charbon (Delrée, 1994). Ces premières activités minières étaient rudimentaires, menées par des "maîtres de fosse" qui exploitaient à faible profondeur des gisements accessibles par des petits puits, avec des canaux souterrains débouchant sur la vallée de la Meuse (Société Royale Archéo-Historique de Visé & Musée Régional, 1999). On parle alors d'une exploitation dispersée, avec plusieurs petits puits autonomes et sans réelle coordination industrielle.

En 1847, la famille Saroléa acquiert la concession auprès des seigneurs locaux et fonde la "Société Charbonnière de Housse", qui devient ainsi la première véritable société charbonnière de Cheratte (Delrée, 1994). À cette époque, l'exploitation reste cependant fragile. La configuration géologique du site, sujette à de fréquentes inondations, compromet la rentabilité de l'entreprise. Ces difficultés culminent à la fin des années 1870, lorsque la société ne parvient plus à surmonter ses problèmes financiers et cesse définitivement l'exploitation en 1878 (Delrée, 1994).

Cet épisode marque la fin d'une première phase d'exploitation, dominée par des méthodes traditionnelles et des ambitions limitées. Le site, encore peu industrialisé et partiellement abandonné à la fin du XIX^e siècle, attendra le début du XX^e siècle pour connaître un véritable essor industriel.

L'origine de la société

La Société du Hasard voit le jour en 1837 à Micheroux, fondée par quatre notables liégeois : Julien d'Andrimont, Florent Prisse, Gustave Bosquet et Chrétien de Gaïda. Tous disposaient de capitaux importants mais n'étaient pas eux-mêmes issus du monde de l'extraction houillère (De Mullewie, 1983). Leur objectif initial était de réaliser des recherches géologiques dans la région d'Ayeneux, à la recherche d'un gisement exploitable. Après plusieurs années, ils découvrent une couche de houille d'excellente qualité en 1851, qu'ils baptisent symboliquement "couche du Hasard" à cause du caractère inattendu de leur

succès (De Mullewie, 1983). Ce nom sera donné par la suite à la société, à la concession et au siège d'exploitation.

Le dynamisme de ses fondateurs, et surtout de Julien d'Andrimont et de son fils, contribua à un développement rapide. En 1853, la société est officiellement constituée sous la forme de la Société civile des Charbonnages du Hasard à Micheroux, avant de devenir en 1882 la Société Anonyme des Charbonnages du Hasard (De Mullewie, 1983). À la fin du XIX^e siècle, elle détient déjà plusieurs concessions dans le bassin houiller liégeois et affiche des ambitions d'expansion qui vont s'affirmer au début du XX^e siècle sous l'impulsion d'un ingénieur visionnaire.

L'arrivée de l'ingénieur R. Henry au sein de la société marque en effet une étape décisive. Il joue un rôle déterminant dans la politique d'expansion de l'entreprise. C'est lui qui conduit une série d'acquisitions stratégiques dans les bassins voisins, notamment la concession de Fléron en 1904, puis celle de Cheratte en 1905 (De Mullewie, 1983). Sa stratégie consiste à réunir les concessions en un groupe comprenant plusieurs exploitations. Il modernise aussi la technique d'extraction pour plus de productivité.

La découverte d'un gisement prometteur

Malgré son nom, la décision d'acquérir la concession de Cheratte ne doit rien au hasard. À l'initiative de R. Henry, la société engage une étude géologique approfondie du site au début des années 1900. Les résultats sont extrêmement encourageants : le sous-sol de Cheratte contient un gisement de houille maigre d'une importance exceptionnelle, comportant 24 couches exploitables de charbon "½ gras et maigre", de qualité idéale pour les poêles à feu continu, les moteurs à gaz, le chauffage central ainsi que les chemins de fer et la marine (De Mullewie, 1983).

Ces caractéristiques sont d'autant plus intéressantes qu'au tournant du siècle, la houille maigre, plus économique et moins salissante que la houille grasse, connaît une demande croissante. De plus, la position géographique de Cheratte, directement en bord de Meuse, à proximité immédiate de la ligne ferroviaire reliant Liège à Maastricht et de la route à grande circulation dite de Visé, renforce encore l'attractivité du site (Delrée, 1994). Ces atouts stratégiques offrent des possibilités logistiques idéales. Ils leur permettront d'écouler facilement la production vers les industries locales et vers l'exportation.

L'étude réalisée sous la direction de Henry estimait même que la production quotidienne pourrait dépasser les 1 000 tonnes. A titre de comparaison, les puits de l'époque où les puits traditionnels n'en produisaient guère plus de 400 à 500 par jour (De Mullewie, 1983). Ces

chiffres confirment aux administrateurs du Hasard la rentabilité potentielle de l'investissement (De Mullewie, 1983).

L'acquisition de Cheratte en 1905

C'est donc en 1905 que la Société Anonyme des Charbonnages du Hasard finalise l'acquisition de la concession de Cheratte. La superficie totale concédée atteint alors 881 hectares et couvre plusieurs communes limitrophes, dont Cheratte, Wandre, Housse, Saint-Remy et Trembleur (De Mullewie, 1983). Cet achat marque le début d'une nouvelle ère pour le village, jusqu'alors modeste et semi-rural. Il symbolise aussi le basculement du site dans une logique industrielle de grande envergure, intégrée à un vaste réseau minier qui, à son apogée, s'étendra sur plus de 3 400 hectares et emploiera quelque 3 000 ouvriers et 150 employés (De Mullewie, 1983).

L'installation d'un siège moderne d'exploitation à Cheratte commence dès l'année même de l'acquisition. La société entreprend de conserver provisoirement les anciennes infrastructures pour assurer une continuité de surface, tout en lançant la construction des nouveaux bâtiments et équipements nécessaires pour exploiter ce gisement prometteur dans des conditions optimales (Delrée, 1994). L'étroitesse du site, enclavé entre la colline et la route, pose cependant de nombreuses contraintes techniques et imposera des choix architecturaux et organisationnels innovants, qui feront la singularité du charbonnage de Cheratte dans les décennies suivantes (De Mullewie, 1983).



Figure 7 - carte postale des anciens bâtiments démolis en 1900. Auteur inconnu. 1900. Source : Wikipedia

2.1.2 Développement du site minier

Implantation et contraintes géographiques

Le site choisi pour établir le siège du charbonnage de Cheratte présente des atouts évidents, mais également des contraintes non négligeables. Situé entre la Meuse et la colline de Cheratte, il bénéficie d'un accès immédiat à la voie d'eau, à une ligne ferroviaire importante reliant Liège à Maastricht et à une route à grande circulation, la "route de Visé" (Delrée, 1994). Cela permet un acheminement facile des ressources mais également une facilité dans l'export. Toutefois, l'espace disponible était relativement restreint et étroitement encadré d'un côté par la pente abrupte de la colline et de l'autre par la route et la voie ferrée (De Mullewie, 1983). Le manque d'espace sur le plan horizontal imposa un développement vertical et une compacité exceptionnelle des infrastructures, qui allaient devenir l'une des particularités architecturales de Cheratte (Société Royale Archéo-Historique de Visé & Musée Régional, 1999).

Construction progressive des infrastructures minières (1905–1938)

Puits, tours d'extraction, compresseurs et terril

Dès l'acquisition en 1905, la société engagea la construction du nouveau siège d'exploitation tout en utilisant provisoirement les anciens bâtiments pour assurer le démarrage des activités (Delrée, 1994). En 1907, le premier puits d'extraction, dit puits n° 1, fut foré à une profondeur de 170 mètres et équipé d'une tour d'extraction emblématique en béton armé et briques, de style néo-médiéval (De Mullewie, 1983). Trois ans plus tard, la société fit installer quatre compresseurs pour alimenter les machines pneumatiques et entreprit le rachat de 4 hectares de terrain sur la colline, afin d'y implanter un terril qui se développerait progressivement sur les décennies suivantes (De Mullewie, 1983).

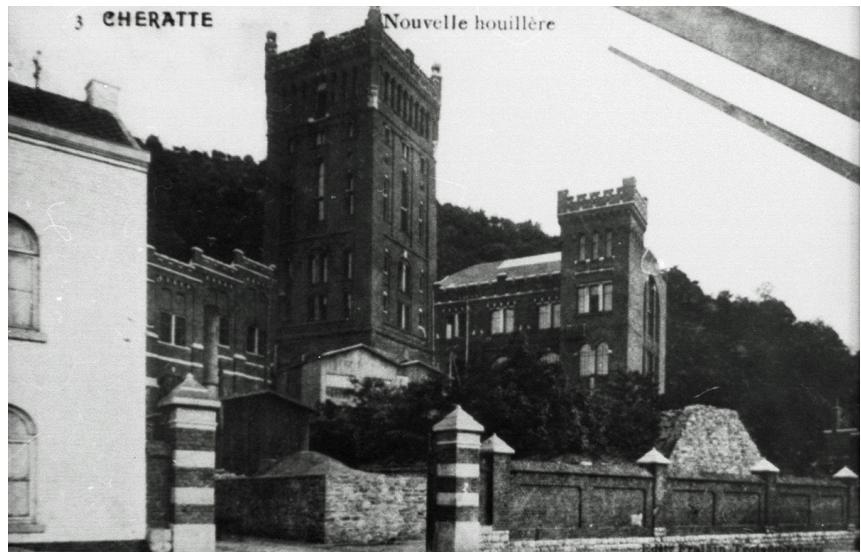


Figure 8 - Puit n°1 peu après sa reconstruction. Auteur inconnu. 1905. Source : Wikipedia

Dans les années 1920, la production augmentant rapidement, un second puits, le puits n° 2, fut creusé jusqu'à une profondeur de 313 mètres, puis complété plus tard par le puits n° 3 et le puits dit "Hognée" sur la colline, relié au site principal par un tunnel souterrain (Delrée, 1994).



Figure 9 - vue d'ensemble de la concession de Cheratte. Bourgeois.A . 2013. Source : Wikipedia

Château Saroléa et infirmerie

Afin de compléter les équipements sociaux et médicaux du siège, la société fit l'acquisition en 1913 du château Saroléa, ancienne propriété de la famille exploitante d'origine. Endommagé durant la Première Guerre mondiale, le château fut restauré en 1921 et transformé en une infirmerie moderne, équipée du matériel médical et pharmaceutique le plus avancé de l'époque, tout en conservant une partie de ses espaces comme logement du directeur du site (De Mullewie, 1983).



Figure 10 - Carte postale du château de Sareola. Auteur inconnu 1920. Source : Cheratte.net

Lavoirs, ateliers et passerelles

Les bâtiments de surface continuèrent à se multiplier. En parallèle à la construction des puits, un triage-lavoir moderne fut édifié de l'autre côté de la route pour assurer le traitement et la sélection du charbon extrait (Société Royale Archéo-Historique de Visé & Musée Régional, 1999). Des passerelles couvertes furent installées au-dessus de la route pour relier les différentes parties du site. On construisit également des vestiaires, bains-douches, lampisterie et ateliers, offrant aux ouvriers des conditions d'hygiène et de travail remarquables pour l'époque (Delrée, 1994).

Modernité et innovations techniques

Le site de Cheratte fut, dès son origine, un modèle de modernité technique et d'organisation industrielle. Il fut notamment le premier charbonnage belge à placer sa machine d'extraction électrique directement au sommet de la tour, ce qui permettait à la fois un gain d'énergie et un gain d'espace au sol (Société Royale Archéo-Historique de Visé & Musée Régional, 1999). Cette innovation, combinée à l'usage de compresseurs et à une organisation rationnelle des flux de matières, donna à Cheratte une réputation d'efficacité et de modernité dans tout le bassin liégeois.

L'ensemble du site illustrait la volonté de la Société du Hasard d'investir dans un outil productif performant, adapté aux exigences d'une production de masse et d'une main-d'œuvre nombreuse, tout en tenant compte des contraintes spécifiques du terrain (Delrée, 1994).

2.1.3 Vie et organisation du travail

La main-d'œuvre locale et étrangère

Le développement du charbonnage de Cheratte à partir des années 1920 entraîna une forte demande de main-d'œuvre, qui ne pouvait plus être satisfaite par la population locale. Dans un premier temps, les ouvriers provenaient des villages voisins du bassin liégeois, mais très rapidement, la société dut recourir à l'immigration pour combler ses besoins. Dès 1920, la Belgique organisa des campagnes de recrutement dans les pays d'Europe de l'Est, notamment en Pologne, en Ukraine et en Hongrie. Ces travailleurs formaient la première vague d'immigration qui vint peupler les puits et la cité-jardin de Cheratte (Delrée, 1994).

Après la Seconde Guerre mondiale, face à une main-d'œuvre belge et polonaise devenue insuffisante, la Belgique conclut en 1946 un accord bilatéral avec l'Italie. Celui-ci prévoyait l'envoi massif de travailleurs italiens en échange d'approvisionnements en charbon. Ces immigrés italiens constituèrent bientôt le groupe le plus important parmi les mineurs de Cheratte, représentant à eux seuls environ 45 % de la main-d'œuvre en 1955 (Parthoens, Manço, & Bolzman, 2005). À la suite de la catastrophe de Marcinelle en 1956, qui coûta la vie à de nombreux Italiens et provoqua une vague de refus dans leur pays, la Belgique se tourna vers d'autres régions, recrutant désormais en Espagne, en Grèce, au Maroc et en Turquie (Parthoens, Manço, & Bolzman, 2005). Cette diversité des origines forgea un véritable melting-pot culturel au sein de la cité et au fond des mines.

Les conditions de travail étaient particulièrement difficiles et dangereuses. Les ouvriers devaient affronter l'humidité permanente, la chaleur et la poussière dans des galeries profondes et exiguës (Société Royale Archéo-Historique de Visé & Musée Régional, 1997). Plusieurs accidents marquants ont émaillé l'histoire du site, notamment des inondations, des effondrements et des coups de grisou, dont celui de 1962 qui fit plusieurs victimes (Société Royale Archéo-Historique de Visé & Musée Régional, 1997). Ces événements contribuèrent à forger la mémoire collective des habitants et des anciens mineurs.

2.1.4 Déclin et fermeture

Concurrence, crise du charbon et montée du pétrole

Après son apogée au début du XX^e siècle, l'industrie charbonnière wallonne entra petit à petit en crise à partir des années 1950. Plusieurs facteurs expliquent ce déclin. D'une part, les gisements du bassin liégeois s'épuisaient et les infrastructures vieillissaient, rendant l'extraction plus coûteuse et moins compétitive face à d'autres régions (De Mullewie, 1983). D'autre part, la montée en puissance du pétrole, plus économique et plus pratique, modifia profondément les habitudes de consommation d'énergie. En 1967, la consommation

nationale de pétrole dépassait pour la première fois celle du charbon (Parthoens, Manço, & Bolzman, 2005).

Sur le plan international, la concurrence des producteurs étrangers, notamment du Pas-de-Calais, d'Allemagne et surtout du Royaume-Uni, fragilisa les exportations belges dès la seconde moitié du XIX^e siècle, une tendance qui s'accentua après la guerre (De Mullewie, 1983). Enfin, la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) en 1952, imposa dès 1959 un plan d'assainissement en Belgique. Ce plan visait à terme la réduction des capacités de production charbonnière dans les cinq années à venir (De Mullewie, 1983).

Fermeture progressive du Hasard et de Cheratte (1977)

Face à ces évolutions, la Société du Hasard engagea une fermeture progressive de ses sièges à partir de la fin des années 1950. En février 1958, le siège de Belle-Vue arrêta ses activités, suivi en 1974 par le siège central de Micheroux (De Mullewie, 1983). Cheratte, malgré ses infrastructures modernes, ne put échapper à cette vague de fermetures. Sa production déclina rapidement dans les années 1970 et le site fut finalement mis à l'arrêt le 31 octobre 1977, marquant ainsi la fin d'une longue histoire industrielle commencée plus de 70 ans plus tôt (Delrée, 1994).

À son apogée, le Hasard possédait la plus grande concession d'un seul tenant du bassin liégeois, s'étendant sur plus de 3 400 hectares et employant 3 000 ouvriers. En 1977, la fermeture de Cheratte signifia la cessation définitive de toute activité pour la société (De Mullewie, 1983).

Impact sur le paysage et la population

La fermeture du charbonnage eut de lourdes répercussions sur le paysage et sur la population locale. Sur le plan matériel, le site se changea en une friche industrielle, envahie par la végétation et marquée par la ruine des bâtiments, devenus des "belles-fleurs" muettes (De Mullewie, 1983). Les terrils, eux, continuaient de dominer le paysage, témoins silencieux d'une époque révolue.

Pour les habitants, la fermeture se solda par un chômage de masse et durable, d'autant plus difficile pour les nombreuses familles immigrées qui s'étaient implantées à Cheratte. Elle mit aussi fin à la vie sociale animée autour de la mine et de la cité-jardin, laissant place à un sentiment d'abandon et d'incertitude quant à l'avenir (Born, 2017). Le déclin du charbon marqua donc un double échec : économique et identitaire.

2.2 Historique de la Cité-jardin.

2.2.1 La conception de la cité

L'idée de la cité-jardin et ses inspirations

La cité-jardin de Cheratte a été construite dans le cadre des projets paternalistes de la Société du Hasard, désireuse d'offrir un logement décent à une main-d'œuvre toujours plus nombreuse, tout en accentuant son emprise sur ses ouvriers. La société ne reprend pas explicitement tous les idéaux développés par des réformateurs sociaux comme Howard, Owen ou Godin. Cependant, il est clair qu'elle s'inspire clairement des principes d'aménagement et d'esthétique des premières cités-jardins, adaptés à un contexte industriel (Delrée, 1994). En effet, la cité fut conçue pour offrir aux travailleurs des conditions d'habitat décentes dans un environnement verdoyant et structuré, tout en maintenant une hiérarchie spatiale et sociale favorable aux intérêts du patronat (De Muylde, 2014). On note ainsi une volonté de rompre avec la concentration anarchique des maisons ouvrières des débuts de l'industrialisation, tout en gardant le contrôle sur la vie des habitants.

Conception et construction (1923–1925)

Le projet de la cité-jardin fut initié entre 1920 et 1923, en parallèle avec l'expansion des installations minières et la construction du port et des voies ferrées (Société Royale Archéo-Historique de Visé & Musée Régional, 1997). La cité fut implantée sur un terrain privé, acquis par la société au nord du site industriel, entre la ligne de chemin de fer et la Meuse. Ce choix d'emplacement permettait de rapprocher les ouvriers de leur lieu de travail tout en les maintenant sous la vigilance de l'entreprise (De Muylde, 2014). Les travaux s'échelonnèrent entre 1923 et 1925.

2.2.2 Vivre dans la cité

Sociologie des habitants

La composition sociale de la cité reflète l'évolution de la main-d'œuvre minière tout au long du XX^e siècle. Dans les années 1920, les logements étaient occupés principalement par des familles belges ou issues des campagnes voisines, venues chercher un emploi stable dans les houillères. Très tôt, la pénurie de main-d'œuvre locale incita la société minière à recourir à des immigrés d'Europe centrale et orientale, notamment des Polonais, des Ukrainiens et des Hongrois, qui vinrent s'installer avec leurs familles dans la cité-jardin (Delrée, 1994).

Après la Seconde Guerre mondiale, la signature des accords “charbon contre travailleurs” entre la Belgique et l’Italie entraîna une immigration massive d’Italiens, qui devinrent le groupe le plus important dans la cité. En 1955, ils représentaient à eux seuls près de la moitié de la population du quartier (Parthoens, Manço, & Bolzman, 2005). La catastrophe de Marcinelle en 1956 mit un coup d’arrêt au flux d’immigrés italiens et la Belgique chercha alors de nouvelles sources de main-d’œuvre, en recrutant massivement en Espagne, en Grèce, au Maroc et en Turquie (Parthoens, Manço, & Bolzman, 2005).

Cette immigration plurielle donna à la cité un caractère cosmopolite inédit, qui se traduisait par une grande diversité de langues, de pratiques religieuses et de modes de vie. Mais cette diversité restait contenue dans une homogénéité socio-professionnelle, puisque la quasi-totalité des habitants occupait des emplois d’ouvriers du charbonnage.

La communauté turque, installée majoritairement à partir des années 1960, allait progressivement dominer le paysage social et culturel du quartier. Attirés par les salaires proposés et la promesse d’un avenir meilleur, ces travailleurs venaient souvent seuls dans un premier temps, avant de faire venir leur famille par le biais du regroupement familial (Parthoens & Manço, 2005). À la fermeture de la mine en 1977, ils formaient déjà un groupe numériquement et socialement structuré, désormais enraciné dans la cité.

La présence turque transforma durablement le visage de la cité-jardin. Dans un contexte d’isolement géographique et de stigmatisation médiatique, la population développa une forte cohésion interne et des solidarités communautaires. La vie sociale s’articulait autour des mosquées, des commerces halal, des associations religieuses et culturelles, créant ce que les auteurs décrivent comme un véritable “village musulman en Wallonie” (Parthoens & Manço, 2005). La structuration communautaire se doublait d’une organisation économique et morale autour de la famille et de la religion.

Malgré cela, la concentration des immigrés et la marginalisation progressive du quartier ont nourri des représentations négatives dans la société belge. La cité était souvent présentée comme un “ghetto turc”, perçu comme problématique et menaçant pour la cohésion sociale (Parthoens & Manço, 2005). Les habitants, quant à eux, percevaient la cité comme un refuge identitaire, où la mémoire du travail, la solidarité et les valeurs religieuses pouvaient encore être vécues collectivement.

2.2.3 De la fermeture à la patrimonialisation

Conséquences sociales de la fermeture de la mine

La fermeture du charbonnage du Hasard en octobre 1977 entraîna des conséquences sociales majeures pour la cité-jardin et ses habitants. Les familles de mineurs se retrouvèrent brutalement privées de leur principale source d’emploi, et plusieurs durent

faire face à un chômage prolongé, entraînant une précarisation et une perte progressive des repères (Born, 2017). Cette situation accentua l'isolement de la communauté et marqua le début d'un lent déclin de la vie communautaire, remplacée par un sentiment d'abandon et par des tensions économiques et identitaires.

Reprise par la Régionale Visétoise d'Habitation

En 1978, la Régionale Visétoise d'Habitation (RVH), société publique de logement social, racheta la cité dans le but de la maintenir habitée et de la moderniser (Société Royale Archéo-Historique de Visé & Musée Régional, 1999). Cet acte marqua une rupture avec le cadre paternaliste de la société minière : désormais, la cité relevait d'une gestion publique. Mais la RVH hérita d'un patrimoine vieillissant, déjà fragilisé par un demi-siècle d'usage intensif et d'entretien insuffisant.

Travaux de rénovation et transformations (1978–2004)

Un état des lieux établi à la fin des années 1970 révéla l'ampleur des travaux nécessaires : sur les 242 logements d'origine, 42 furent jugés insalubres et démolis. Les 200 maisons restantes furent progressivement rénovées pour répondre aux normes modernes (Société Royale Archéo-Historique de Visé & Musée Régional, 1999). La RVH fit construire 47 logements neufs, transforma le phalanstère des célibataires en 28 appartements, et édifia 280 garages pour remplacer les constructions de fortune improvisées par les habitants. Les infrastructures de base (eau, électricité, gaz, téléphone) furent modernisées et les jardins réaménagés. Toutefois, ce processus prit du temps : il fallut attendre 2004 pour que des salles de bain modernes soient enfin installées dans 127 habitations (Société Royale Archéo-Historique de Visé & Musée Régional, 1999).

Classement patrimonial et enjeux de conservation

La dimension patrimoniale de la cité fut officiellement reconnue en 1982, lorsque les façades et toitures du phalanstère furent classées comme monument, tandis que l'ensemble de la cité-jardin et de son environnement immédiat fut classé comme site (Delrée, 1994).

2.3 Diagnostic de la cité-jardin.

2.3.1 Introduction au diagnostic.

Le présent diagnostic architectural a pour objectif d'établir un état des lieux précis et argumenté de la cité-jardin de Cheratte-Bas, en explorant à la fois ses caractéristiques matérielles et ses dynamiques sociales. L'enjeu est double : documenter l'évolution d'un ensemble bâti issu du paternalisme industriel et comprendre les effets que cette histoire continue de produire sur les usages contemporains.

L'approche retenue est structurée selon différentes échelles d'analyse, du rapport entre la cité et la ville, jusqu'au détail constructif de la maison. L'objectif est d'appréhender la cohérence d'ensemble et les spécificités locales. Chaque volet articule une description factuelle des espaces et des techniques, suivie d'une analyse critique qui interroge les logiques historiques, les choix architecturaux et leurs conséquences sociales. Cette méthodologie permet non seulement d'évaluer l'état actuel du bâti, mais aussi de comprendre en quoi la conception paternaliste et l'histoire du site de manière générale influence encore aujourd'hui la vie dans le quartier.

Ce travail repose sur un corpus varié de sources : plans et élévations d'archives, documents officiels relatifs aux rénovations récoltés à la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, auprès de la Régionale Visétoise d'Habitations et au Centre Liégeois d'Archives et de Documentation de l'Industrie Charbonnière, travaux universitaires, ouvrages et articles scientifiques, ainsi qu'un ensemble d'entretiens réalisés avec les habitants au cours de l'année 2025. Ces matériaux permettent de croiser les dimensions technique, historique et vécue, offrant ainsi une vision complète du patrimoine étudié.

2.3.2 Le rapport entre la cité et la ville

Description :

La cité-jardin de Cheratte se situe dans la partie sud de la commune de Visé, sur la rive droite de la Meuse. Elle s'inscrit dans un relief contrasté, entre la vallée de la Meuse et les coteaux du plateau de Herve, à une centaine de mètres d'altitude. Cette configuration géographique détermine déjà la dualité du tissu urbain : d'un côté, Cheratte-Bas, noyau ouvrier et ancien centre du charbonnage, dense et industriel ; de l'autre, Cheratte-Hauteurs, plus rural et résidentiel, séparé par une colline escarpée le long de laquelle s'étendait le site minier. Ces deux entités, bien que situées dans la même localité, ont conservé des identités distinctes, accentuées par l'absence de transport public reliant directement les deux noyaux et par des différences socio-économiques et culturelles marquées.

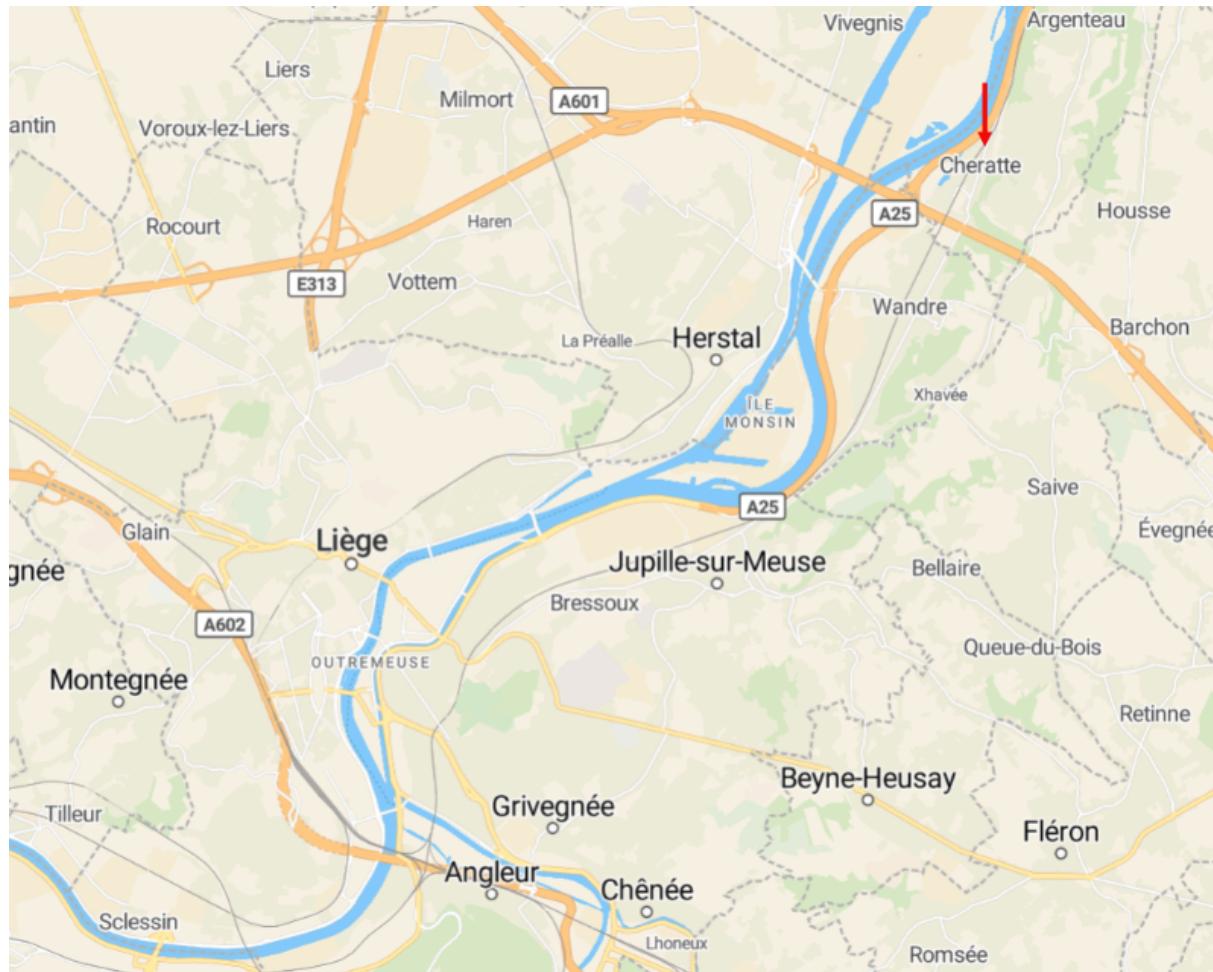


Figure 11 - Plan général de Liège. Source : maptile.com

“Moi je l’ai vécu depuis que je vis ici. Généralement quand je dis que j’habite à Cheratte, la première question c’est Cheratte-Haut ou Cheratte-Bas ? Et quand je dis Cheratte-Bas, ils se disent Ah okay...” (extrait d’un entretien avec un habitant de Cheratte, 5 avril 2025).

Le site est également marqué par la présence d’infrastructures majeures : à l’est, on retrouve la voie ferrée Liège-Maastricht qui longe la cité et qui la sépare de la route de Visé, principal axe reliant Liège à la frontière néerlandaise. A l’ouest on retrouve la darse, l’échangeur autoroutier entre l’E40 et l’E25, qui encercle le site tout en le connectant aux réseaux européens, et enfin la Meuse. Ces grandes infrastructures, introduisent des ruptures d’échelle et des coupures physiques qui contribuent à isoler le quartier.



Figure 12 - Plan de mise en évidence des grandes infrastructures Source : maptile.com

Sur le plan réglementaire, la cité et ses alentours immédiats apparaissent comme une zone d'habitat sur le Plan de secteur. Les sites voisins, plus marqués par l'héritage minier, sont classés en Sites à Réaménager (SAR) et repris dans des ZACC (Zones d'Aménagement Communal Concerté), dont l'une à caractère industriel sur le bois entre la cité et l'échangeur.



Les zones suivantes sont destinées à l'urbanisation :

- ■ la zone d'habitat ;
- ■ la zone d'habitat à caractère rural ;
- ■ la zone de services publics et d'équipements communautaires ;
- ■ la zone de loisirs ;
- ■ la zone d'activité économique mixte ;
- ■ la zone d'activité économique industrielle ;
- ■ la zone d'activité économique spécifique agro-économique ;
- ■ la zone d'activité économique spécifique grande distribution ;
- ■ **RM** les zones d'activité économique spécifique risque d'accident majeur ;
- ■ **DE** la zone de dépendances d'extraction ;
- ■ **ZAC** la zone d'aménagement communal concerté à caractère économique ;
- ■ **ZER** la zone d'enjeu régional (ZER) ;
- ■ **ZEC** la zone d'enjeu communal (ZEC).

Tandis que les zones suivantes ne sont pas destinées à l'urbanisation :

- ■ la zone agricole ;
- ■ la zone forestière ;
- ■ la zone d'espaces verts ;
- ■ **N** la zone naturelle ;
- ■ **P** la zone de parc ;
- ■ **EX** La zone d'extraction.

ZACC La zone d'aménagement communal concerté est destinée à recevoir toute les affectations citées ci-dessus.

Figure 13 - Plan de secteur Source : Wallonmap.be

En termes de connexions, la cité dispose actuellement de quatre principaux points d'accès : au sud, par la rue Bastin vers Wandre et les axes principaux ; au nord, via le carrefour de l'avenue du Chemin de Fer et la rue Pierre Andrien, menant à des quartiers résidentiels et à la route du Sartay vers les Pays-Bas ; enfin, à l'ouest, un nouveau passage sous le chemin de fer, construit en 2021, relie piétons et voitures à la route de Visé. On retrouve un deuxième passage pour piétons sous la voie ferrée au nord de celui-ci. Ces différents points d'entrée restent cependant limités, et le quartier demeure enserré entre l'autoroute et le chemin de fer.

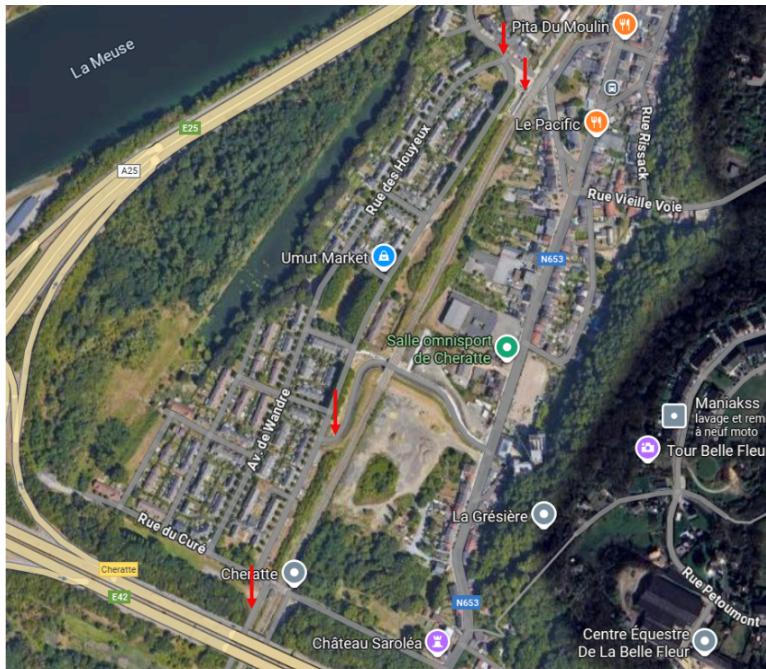


Figure 14 - Mise en évidence des accès sur une image satellite. source: google.com/maps

Analyse :

La situation actuelle de la cité reflète en partie la vision paternaliste qui a guidé sa création au début du XX^e siècle. Comme l'a noté Prohin (2005), les industriels avaient tendance à établir leurs cités ouvrières en marge des centres-villes, dans le but de limiter l'exposition des ouvriers aux "tentations" urbaines (cafés, vie nocturne) et de les inciter à une vie familiale et disciplinée. Dans ce sens, la cité de Cheratte est implantée à proximité immédiate du charbonnage. Cela permettait de limiter les temps de trajet et cela créait une certaine "bulle" qui contenait tous les besoins de la vie de tous les jours autour de la concession. L'isolement géographique participait ainsi d'une stratégie d'encadrement social et moral de la population ouvrière.

À l'époque de la mine, cette organisation présentait des avantages : les travailleurs bénéficiaient d'une grande proximité avec leur lieu de travail, et la cité offrait de nombreux commerces, services et équipements sociaux directement pris en charge par la société minière. La distance avec la ville n'était pas perçue comme un handicap, puisque les principaux besoins pouvaient être satisfaits à l'échelle du quartier. Ce mode de vie relativement autarcique favorisait également la cohésion communautaire et la surveillance implicite des habitants par la hiérarchie patronale.

Cette autonomie fonctionnelle de la cité reposait sur un ensemble d'équipements sociaux, éducatifs, médicaux et culturels mis en place par la société minière du Hasard. Dès les débuts de l'exploitation, la société fut contrainte de construire des logements et de proposer des services de base pour attirer et fidéliser sa main-d'œuvre, les infrastructures locales étant alors quasi inexistantes (De Mullewie, 1983 p. 55). Progressivement, c'est une véritable "société miniature" qui émergea autour du charbonnage, avec son propre écosystème. C'est ainsi que dès 1870 à Micheroux, la société construisit le "home des célibataires", qui comportait chambres, réfectoire, café, cuisines, boulangerie, bains, lavoirs, lingerie, magasins alimentaires et vestimentaires, ainsi qu'une bibliothèque populaire. Un second "hôtel" fut érigé en 1874, et un casino ouvert entre les deux, proposant des concerts réguliers pour distraire les ouvriers. Plus tard, en 1925, on commença à ériger la cité jardin de Cheratte, comprenant près de 200 maisons équipées d'eau courante, d'électricité, de jardins à légumes et à fleurs. Des équipements médicaux furent également développés, notamment une infirmerie dotée de services de radiographie et d'héliothérapie dans le château de Sareola, afin de lutter contre les maladies liées au travail minier. Enfin, le charbonnage participa à la construction de lignes de chemin de fer, de routes, d'églises et à la gestion administrative locale, jusqu'à prendre une place quasi hégémonique dans la région (De Mullewie, 1983). Tous ces éléments illustrent l'enracinement du modèle paternaliste, où le contrôle social passait par l'encadrement total de la vie quotidienne.

Depuis la fermeture du charbonnage en 1977, cette organisation spatiale est devenue plus problématique. La disparition des fonctions industrielles et la reconversion inachevée des

espaces voisins ont transformé la cité en un quartier largement résidentiel, dépendant désormais de la voiture pour la plupart des déplacements. La faible connectivité avec la ville renforce le sentiment d'isolement et la perception d'un "ghetto" turc, lié à la forte concentration d'une population immigrée dans un contexte de marginalisation socio-économique (Parthoens & Manço, 2005).

Cet isolement physique a cependant des effets ambivalents. D'un côté, il renforce la fermeture culturelle et la distance avec le reste de la ville, pouvant alimenter des stéréotypes et freiner l'intégration. Mais de l'autre, il contribue à préserver un fort esprit communautaire et un sentiment de sécurité : la vie collective dans la cité, les enfants jouant dans les rues et la solidarité entre voisins témoignent encore aujourd'hui de la force des réseaux locaux.

Depuis la fermeture de la concession minière et la disparition progressive des commerces de proximité, la vie quotidienne dans la cité est devenue fortement dépendante de l'automobile. Les fonctions résidentielles ont subsisté, mais les services, équipements et emplois se sont déplacés hors du quartier.

Cette mutation fonctionnelle a profondément modifié les pratiques de mobilité : les habitants doivent désormais se rendre en voiture vers les centres urbains voisins pour accéder à l'essentiel : écoles, services administratifs, supermarchés, soins de santé, etc. Cette dépendance automobile est aggravée par la fermeture de nombreuses petites gares de la région. À Cheratte même, la gare qui permettait à l'époque du charbonnage de relier rapidement Liège ou Visé a été fermée, accentuant l'enclavement du quartier et restreignant les alternatives de transport pour les populations sans véhicule. Ce repli sur l'automobilité renforce encore l'isolement spatial et social de la cité, en particulier pour les jeunes, les personnes âgées ou les ménages précaires. La cité peut tout de même profiter du réseau du bus TEC qui permet d'accéder au tram à Coronmeuse en plus ou moins trente minutes, ce qui permet ensuite d'accéder au centre de Liège en une trentaine de minutes supplémentaires.

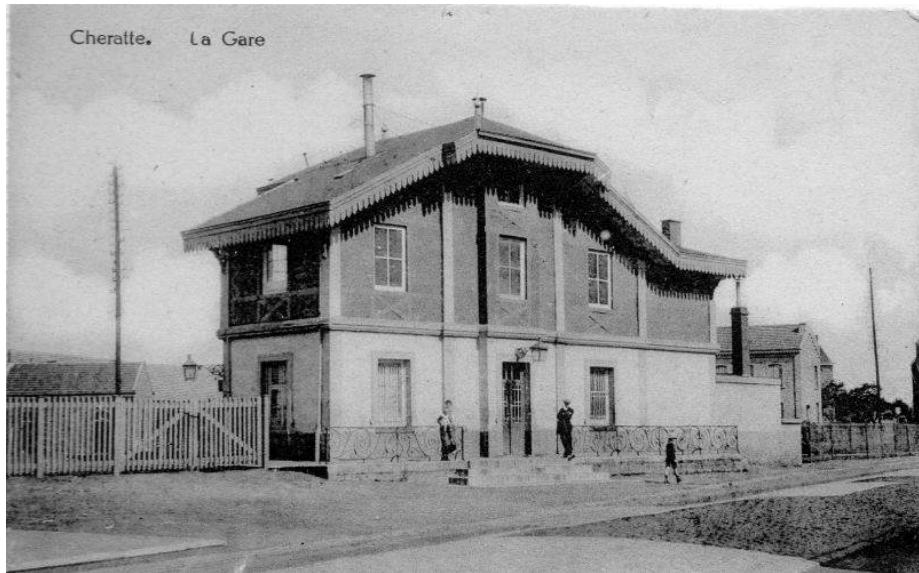


Figure 15 - Photo d'époque de la gare de Cheratte. Auteur inconnu, ca. 1855. source : Visé magazine

On note à Cheratte une demande pour la réouverture de cette gare. En 2018 le ministre François Bellot disait :

“À propos de la possibilité de réouverture du point d'arrêt de Cheratte, la SNCB m'informe que les études qu'elle a menées récemment, tendent à montrer un réel intérêt de développer un accès ferroviaire au point d'arrêt de Cheratte, qui présente un des meilleurs potentiels de voyageurs en région liégeoise.” *Visé Magazine.* (2018, mars 2). Réouverture d'une gare à Cheratte ?

Ce projet n'ayant pas refait surface depuis, on peut peut-être penser que la création nouvelle de l'éco-quartier de Cheratte permettrait de remettre cette question sur le tapis.

La création prochaine d'un éco-quartier à proximité soulève également des interrogations : l'arrivée d'une nouvelle population pourrait apporter des équipements et favoriser la mixité, mais elle risque de causer un phénomène de gentrification et marginaliser davantage la cité en créant une nouvelle frontière sociale et culturelle.

2.3.3 Le fonctionnement interne de la cité

Description :

La cité-jardin de Cheratte-Bas repose sur une trame urbaine structurée. Deux axes principaux l'organisent : la rue des Houyeux et l'avenue du Chemin de Fer. À partir de ces artères, un réseau de rues perpendiculaires forme un quadrillage régulier, complété par des venelles piétonnes qui assurent les connexions entre les voies principales. Cette organisation renforce la lisibilité du quartier et son caractère homogène. Il tranche aussi avec la composition beaucoup plus organique du reste de Cheratte-Bas qui s'est développé autour de l'axe de la route de Visé. De ce fait, il est facile d'observer le caractère artificiel de la cité.

Cette trame dessine les îlots, chacun de ceux-ci étant composé de plusieurs groupes de maisons.

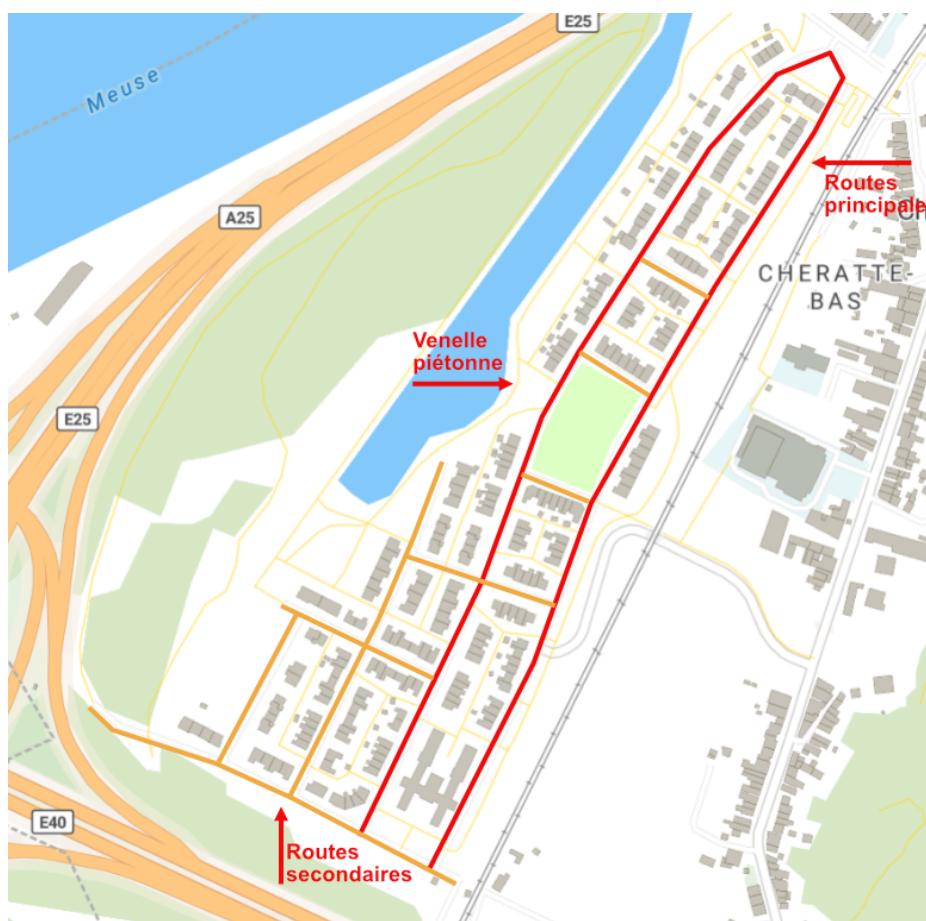


Figure 16 - Schéma des circulations de la cité-jardin. source : maptile



Figure 17 - Photo d'une venelle de la cité. Photo personnelle, ca. 2025.

Le cœur de la cité est occupé par la place Ataturk, principal espace public du quartier. Arborée et dégagée, elle accueille un terrain de football, des jeux pour enfants et quelques équipements de sport en plein air. La présence des platanes, qui bordent également les rues principales, participe à la qualité paysagère de la cité, même si leur implantation empiète parfois sur l'espace piéton, forçant ceux-ci à marcher sur la route.

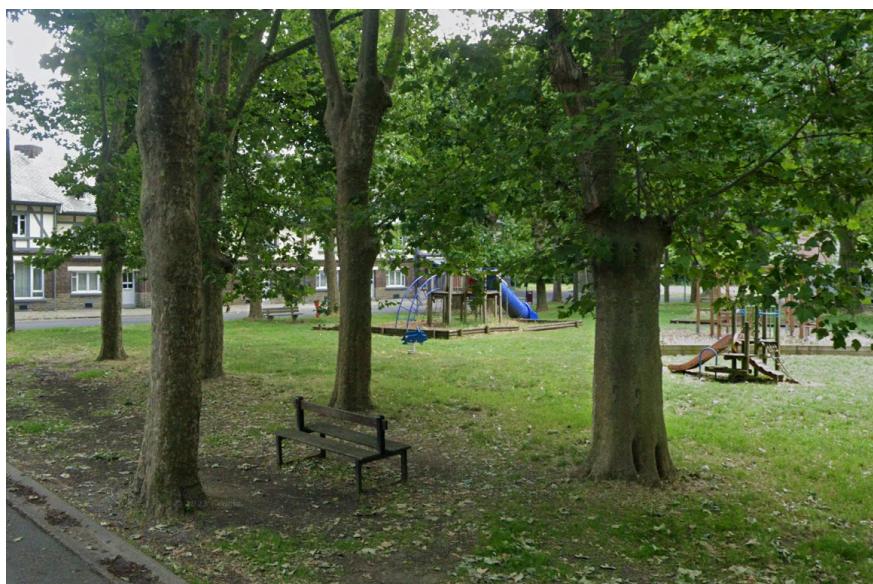


Figure 18 - Photo de la place Ataturk. Photo personnelle, ca. 2025.

En ce qui concerne les commerces et lieux de sociabilité, ils sont peu nombreux puisqu'on ne retrouve plus qu'une épicerie et un café qui borde la place Ataturk.



En terme d'équipement on retrouve aussi des bancs, des tables de pique-nique avec un petit préau au bord de la place Ataturk, faisant le lien avec un petit parcours de promenade possible autour de la darse.

Analyse :

La structuration spatiale de la cité, héritée du modèle paternaliste, reste lisible et fonctionnelle, mais elle ne suffit plus à maintenir la vie collective qui caractérisait autrefois ce type de quartier. Depuis la fermeture de la mine, la disparition progressive des équipements collectifs a profondément affecté la sociabilité des habitants. Les commerces qui animaient autrefois le quotidien, boulangerie, cafés, petits magasins, ont presque tous fermé. Aujourd’hui il reste uniquement une épicerie et un café, fréquenté principalement par les hommes d’origine turque. Cette raréfaction des lieux de socialisation et de partage empêche les relations intergénérationnelles et interculturelles. Comme le résume un habitant : *“Parce que tout est abandonné. Il nous restait un café. Il y a un café ici au centre de la cité mais il n'y a que les Turcs qui y vont. Il y a trois mosquées. Il y avait un café, le Pacifique, mais qui est devenu restaurant donc on n'a plus de café.”* (Entretien avec un habitant de Cheratte, 5 avril 2025).

Les mosquées, situées en périphérie immédiate du quartier, jouent aujourd’hui un rôle central dans la vie religieuse et sociale de la communauté turque, mais elles restent peu investies par les autres groupes de population. D’autres formes de sociabilité se développent dans des espaces spécifiques, souvent genrés. Mona Makoso (2017) souligne par exemple l’importance de l’atelier de couture, qui offre aux femmes un lieu de rencontre et un espace d’apprentissage du français, tout en renforçant les liens communautaires. Par ailleurs, certains anciens locaux, comme ceux du comité des fêtes, sont réinvestis ponctuellement pour recréer un lieu de convivialité. Une habitante témoigne : *“J'ai arrêté pour raison de santé mais j'ai fait partie du comité des fêtes de Cheratte-Bas et on ouvre une fois par mois la salle pour faire cafet' et entretenir ce lien social. Ça marche bien parce que les gens sont demandeurs d'un lieu où se réunir. Sinon il n'y a plus rien.”*

Sur le plan spatial, la cité conserve une qualité paysagère grâce à ses platanes et ses venelles qui facilitent les circulations internes. Cependant, ces aménagements vieillissants posent aussi des problèmes d’usage : les trottoirs étroits encombrés par les arbres et les voitures obligent souvent les piétons à marcher sur la chaussée. Ce manque d’adaptation renforce le sentiment d’un espace qui n’est plus pensé pour répondre aux besoins actuels.



Figure 19 - Photo de la rue de la Meuse. Photo personnelle, ca. 2025.

En somme, le fonctionnement interne de la cité reflète l'affaiblissement de la dimension collective qui constituait jadis sa force. L'autonomie initiale, fondée sur une prise en charge complète par l'entreprise minière, n'a pas été relayée par des politiques publiques suffisantes, laissant les habitants organiser eux-mêmes les rares formes de lien social encore présentes. Comme dans d'autres cités issues du paternalisme industriel, l'isolement du quartier produit aujourd'hui un double effet : d'une part, une cohésion interne forte, portée par des réseaux communautaires soudés ; d'autre part, un repli social qui limite les échanges avec l'extérieur. La surveillance, autrefois exercée par la société minière, est désormais assurée par la communauté elle-même. Cette dynamique est illustrée par un propos recueilli lors d'un entretien avec Monsieur Parthoens, Directeur de l'AMO Reliance, réalisé par De Muylder (2014, p. 52) : *“Les jeunes n’oseraient pas faire de bêtises à l’intérieur de la cité, ils sortent du quartier pour les faire.”*

2.3.4 Les groupes de maisons

Description :

Le tissu résidentiel de la cité-jardin de Cheratte-Bas est composé de 44 groupes de maisons construits dans les années 1920 et de 11 groupes édifiés après 1985, à la suite de la fermeture du charbonnage.



Figure 20 - Plan de la cité représentant l'époque de construction. Production personnelle, ca. 2025.

Les maisons d'origine forment la majorité du bâti et constituent l'objet principal de ce diagnostic, car elles sont directement liées au modèle paternaliste de la société minière. Les constructions postérieures à 1985, bien que participant à l'évolution du quartier, présentent une conception plus standardisée, avec notamment l'ajout de garages en façade, et ne relèvent pas de la même logique sociale et architecturale. Elles ne seront donc pas étudiées en détail dans la suite du travail.



Figure 21 - photo de maison de 1985. ca. 2023. source : google.com/maps

Les groupes des années 1920 se déclinent en plusieurs configurations : 1 maison isolée, 4 groupes de 2 maisons, 1 groupe de 3, 12 groupes de 4, 12 groupes de 5, 11 groupes de 6 et 2 groupes de 7 maisons.



Figure 22 - Plan de la cité représentant le nombre de maisons. Production personnelle, ca. 2025.

Chaque unité dispose d'un jardin d'agrément à l'avant, directement accessible depuis la rue, et d'un jardin potager à l'arrière.



Figure 23 - Photo des potagers depuis le chemin de la darse. Photo personnelle, ca. 2025.

Figure 24 - Photo d'un jardin avant depuis la rue. Photo personnelle, ca. 2025.

Le phalanstère, initialement conçu comme un hôtel pour ouvriers célibataires, présente une organisation particulière autour d'une cour centrale. Après la fermeture de la concession, il a été reconvertis en appartements, accessibles via des coursives extérieures qui prolongent cette structure communautaire.



Figure 25 - Photo de la cour du phalanstère. Photo personnelle, ca. 2025.

Les façades présentent une grande variété malgré la répétition des typologies : alternance de briques rouges, d'enduits clairs, de faux-colombages en peinture grises sur les façades en enduit et de quelques parements en pierre. Les toitures, tantôt à deux pans, tantôt à quatre pans avec demi-croupes, parfois animées par des lucarnes, contribuent à cette diversité architecturale. Cette richesse contraste avec d'autres cités ouvrières construites selon un modèle strictement répétitif, et confère à Cheratte-Bas une identité visuelle singulière. On

retrouve aussi sur beaucoup de maisons un soubassement en pierre naturelles. Les appuis et les linteaux sont aussi souvent mis en évidence par un changement de matérialité.

Analyse :

La composition des groupes de maisons révèle un équilibre entre uniformité et diversité. Si la répétition des gabarits exprime l'égalité sociale propre au modèle paternaliste, les variations de matériaux et de toitures rappellent l'influence des cités-jardins anglaises, introduisant un charme pittoresque qui distinguait la cité des alignements monotones des corons traditionnels.

La typologie en groupes compacts, en mitoyenneté, permettait une utilisation rationnelle du sol et une meilleure efficacité thermique, mais elle réduit l'intimité des familles. Les jardins d'agrément à l'avant favorisent la visibilité et les échanges entre voisins, tout en exposant la vie domestique au regard collectif. Comme l'expliquait un habitant, cette configuration, associée aux concours horticoles organisés par la société minière, faisait des habitants les gardiens de l'image du quartier : *"Tout devait être impeccable, la société passait vérifier. Celui qui ne mettait pas de fleurs était mal vu."* (Témoignage, CLADIC, s.d.)



Figure 26 - Photo ancienne d'une maison de la cité. Auteur inconnu, ca. 2025. source : cheratte.net

Historiquement, ces jardins d'agrément avaient pour but de montrer l'organisation du foyer vers l'extérieur et de permettre à la concession une certaine surveillance morale. Aujourd'hui, leur rôle a évolué : ils continuent de constituer un lieu d'échange entre voisins, mais ils sont également devenus un support d'appropriation des logements par les occupants. De Muylder (2014) souligne que l'appropriation des espaces extérieurs est un marqueur fort d'identité et d'ancrage pour les habitants, traduisant leur volonté de faire exister leur logement comme un espace véritablement personnel, au-delà des normes collectives. Cette appropriation s'exprime par des aménagements individualisés, parfois en tension avec les règles imposées par la Régionale Visétoise d'Habitation : *"J'avais installé une lampe qui s'allume quand on passe devant mais j'ai reçu une lettre un peu après qui me*

disait que je n'avais pas le droit." ou encore : "*J'aime bien le fauchage tardif, la nature et tout, donc j'avais un peu laissé pousser les haies, mais j'ai reçu un courrier de la régionale qui me disait qu'il fallait entretenir tout ça quoi...*" (Entretien avec des habitants de Cheratte, 22 mars, 5 avril 2025,).

La surveillance paternaliste exercée autrefois par la société minière a disparu avec la fermeture de la mine, entraînant une transformation visible du paysage. Plusieurs habitants évoquent la fin d'une tradition collective : "*Avant, c'était magnifique, chaque maison avait ses géraniums.*" (Entretien avec un habitant de Cheratte, 5 avril 2025). Là où les haies basses favorisaient autrefois la convivialité, on observe aujourd'hui un cloisonnement progressif : murs plus hauts, clôtures opaques, bâches tendues pour préserver l'intimité. Ce glissement vers un paysage plus fermé accompagne un changement dans la manière de vivre, aujourd'hui beaucoup plus tourné vers l'intérieur.

Le phalanstère illustre de manière exemplaire cette tension entre contrôle et vie communautaire. Sa conception originelle, qui permettait une surveillance réciproque grâce à la cour centrale et aux ouvertures orientées vers l'intérieur, visait à encadrer les ouvriers célibataires de la même manière qu'un panoptique.

Mais aujourd'hui cette proximité et ce qui pourrait être vu comme un manque d'intimité permet l'échange social. Les petites cours décorées devant chaque appartement permettent de créer une distance entre l'espace public et le chez-soi. Cet espace est aussi un lieu de discussion entre voisins. Lors des observations de terrain, il est apparu que les habitants échangent spontanément dès qu'un voisin passe, perpétuant un esprit de communauté malgré l'évolution des usages.

Enfin, les potagers situés à l'arrière des maisons prolongent cette logique d'interaction. Initialement pensés comme outils d'autonomie alimentaire et instruments de moralisation ouvrière, ils participaient aussi à une forme de stabilité sociale. Aujourd'hui, ils conservent un rôle social renouvelé en favorisant des échanges informels entre voisins. Un habitant témoigne : "*Ma voisine ne parle pas français mais on peut quand même un peu échanger. Quand je la vois jardiner, je lui tends des salades, elle me tend des haricots.*" (Entretien avec un habitant de Cheratte, 5 avril 2025).

2.3.5 La maison (fonctionnement interne)

Description :

Les habitations de la cité-jardin de Cheratte-Bas suivent dans leur grande majorité deux schémas d'organisation intérieure, malgré les variations visibles en façade. On distingue principalement les maisons "debout" et les maisons "couchées", catégories qui définissent leur rapport à la rue et leur organisation spatiale.

Les maisons debout, de 9,3 m de profondeur, présentent une entrée donnant directement sur le séjour, suivi d'une salle à manger orientée vers le jardin. Ces pièces sont séparées par un mur de refend, remplacé par une poutre dans certains cas, permettant un espace plus ouvert. L'accès au jardin arrière se fait exclusivement par la cuisine, placée en continuité de la salle à manger.

Les maisons couchées, moins profondes (5,35 m), proposent quant à elles un séjour et une salle à manger traversants, offrant une meilleure perception de l'espace intérieur malgré la compacité des volumes.



Figure 27 - Plan d'une maison de la cité. Véronique De Vos architecte, ca. 2004. source : archive de la régionale visétoise d'habitation (annexe 1)

La plupart des habitations datent de 1920 et n'ont connu que peu de modifications structurelles, hormis l'ajout de salles de bain lors des rénovations de 2004. Ces salles d'eau, construites en extension côté jardin, libèrent de l'espace à l'étage pour agrandir les chambres, mais réduisent l'apport lumineux dans les cuisines.



Figure 28 - Photo d'une extension de salle d'eau. Photo personnelle, ca. 2025.

Cette vague de travaux ne s'est pas seulement contentée d'ajouter ces volumes de salles d'eau. Elle a aussi adapté certaines salles d'eau existantes qui étaient jugées suffisamment grandes. Cela a aussi entraîné une réorganisation du cloisonnement interne dans certains espaces.

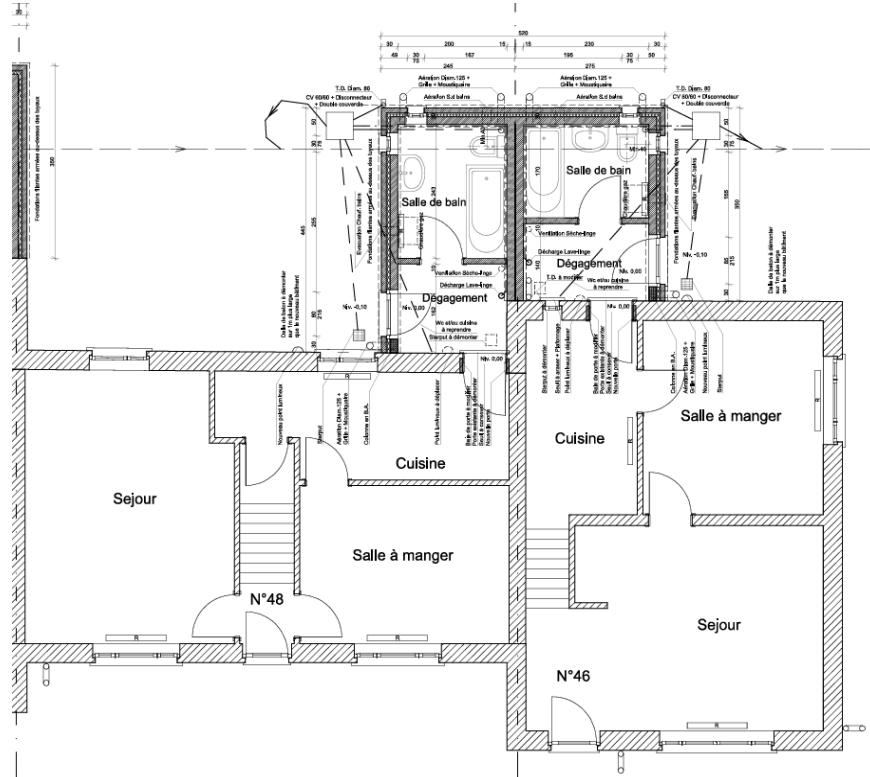


Figure 29 - Plan d'une maison de la cité avec des volumes d'extensions de salles d'eau. Véronique De Vos architecte, ca. 2004.
source : archive de la régionale visétoise d'habitation (annexe 2)

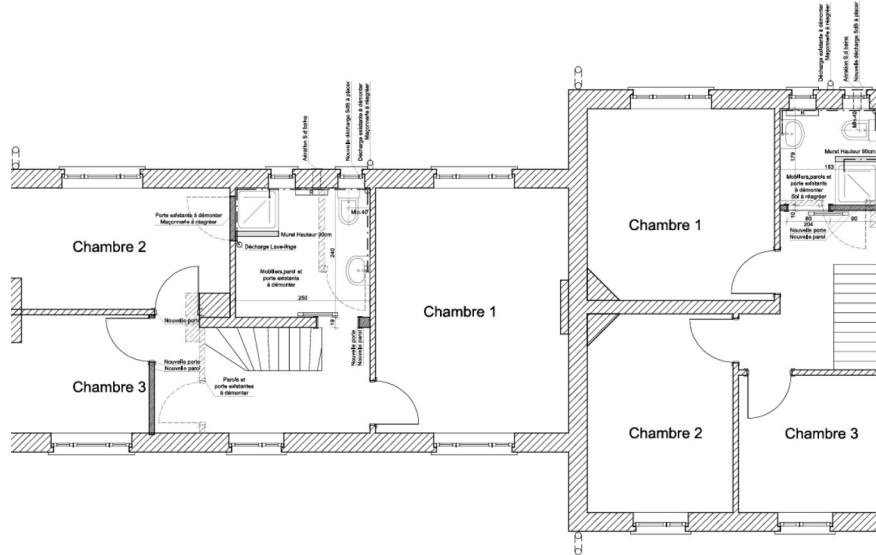


Figure 30 - Plan d'une maison de la cité avec des transformations sur les salles d'eau dans le volume existant. Véronique De Vos architecte, ca. 2004. source : archive de la régionale visétoise d'habitation (annexe 3)

Certaines maisons d'angle constituent des exceptions notables. Leur double exposition sur la rue principale et la rue secondaire conduit à des aménagements spécifiques, avec séjour et salle à manger orientés vers la rue. Dans ces configurations, l'accès au jardin arrière reste uniquement possible par la cuisine.

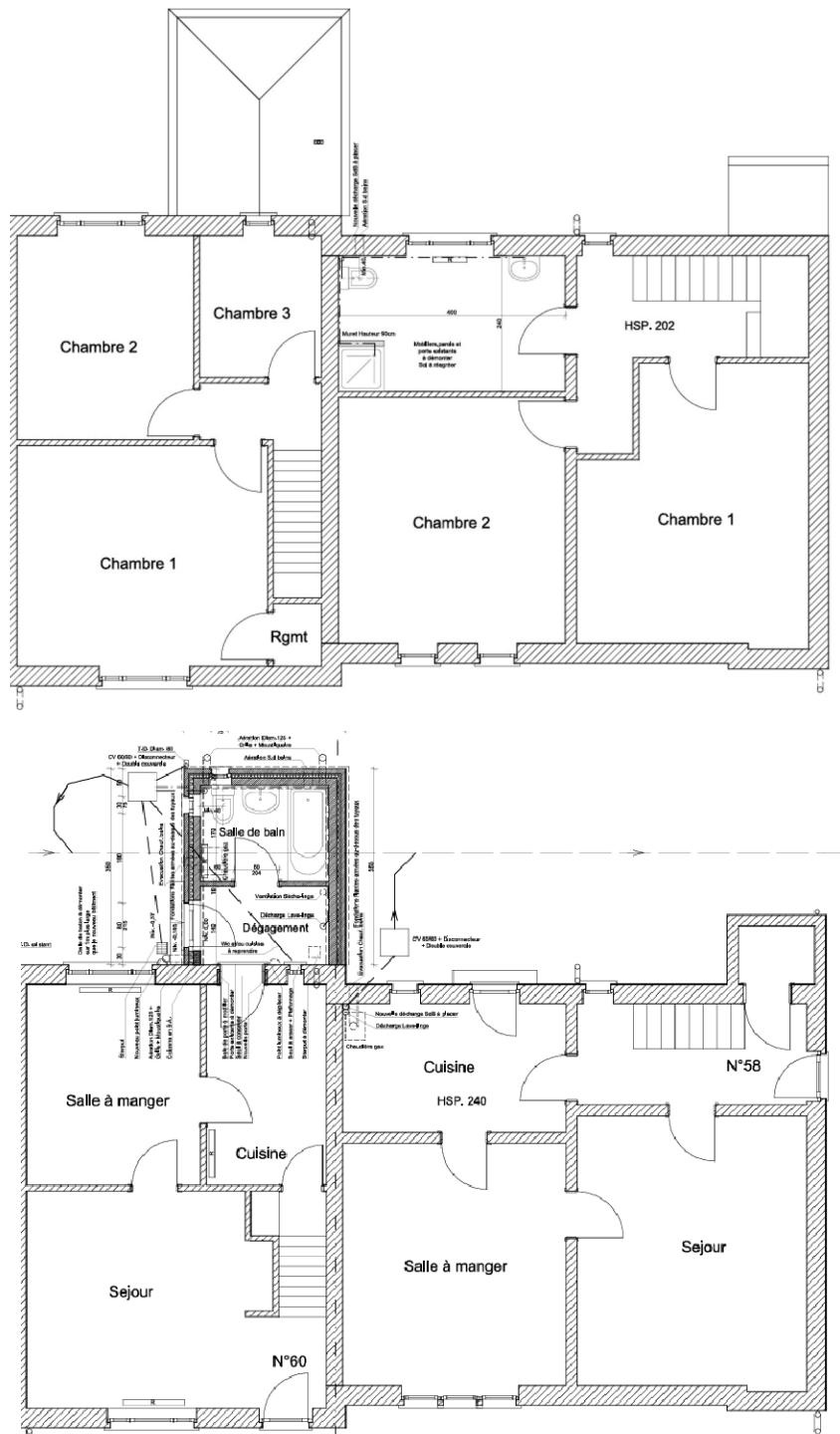


Figure 31 - Plan d'une maison d'angle dans la cité. Véronique De Vos architecte, ca. 2004. source : archive de la régionale visétoise d'habitation (annexe 4)

Une autre variante concerne les maisons dotées d'oriels, qui enrichissent la façade et améliorent l'apport lumineux dans les pièces de séjour. Ces éléments architecturaux, moins fréquents, participent à la diversité visuelle de la cité et rappellent l'influence des cottages anglais dans la conception de l'ensemble.

Enfin, on retrouve quelques maisons à deux étages. Le deuxième niveau est souvent initialement conçu comme un grenier, mais, lorsque la hauteur sous charpente le permet, il est parfois aménagé en chambres supplémentaires ou en salle de bain.



Figure 32 - Photo d'une maison de la cité avec un oriel. Photo personnelle, ca. 2025.

Figure 33 - Photo d'une maison de la cité à deux étages. Photo personnelle, ca. 2025.

Le phalanstère, bâtiment collectif d'origine, se distingue du reste de la cité. Conçu initialement comme un hôtel pour ouvriers célibataires, il se composait d'un couloir central distribuant des chambres de part et d'autre. Après sa reconversion, il abrite aujourd'hui 28 appartements (14 par niveau), répartis en six typologies distinctes comprenant living, cuisine, salle de bain, hall d'entrée et une ou deux chambres. La transformation a nécessité l'ouverture de murs porteurs, remplacés par des poutrelles, afin de créer des espaces de séjour plus vastes.

Les appartements sont accessibles soit par la cour centrale (huit unités), soit directement depuis l'extérieur (quatre unités), soit par un couloir intérieur (deux unités). L'ancienne cantine a été transformée en local social.

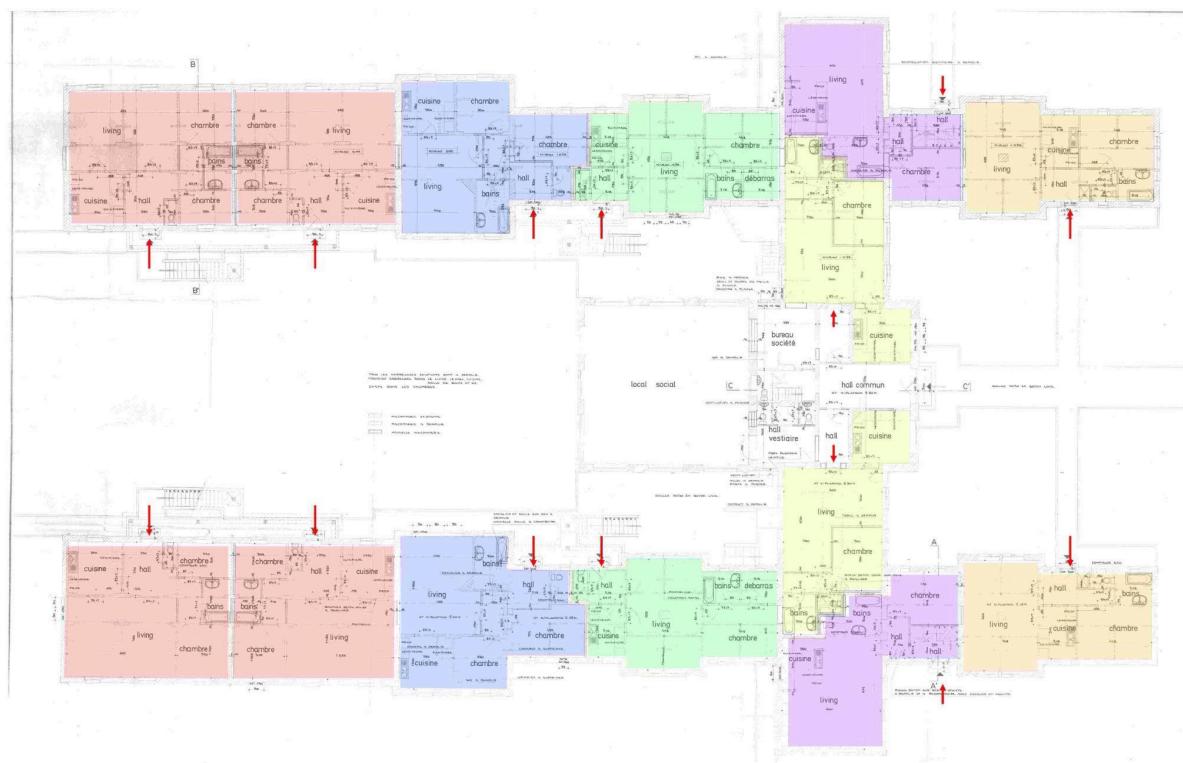


Figure 34 - Plan du phalanstère. architecte Jacques Lejeune, ca.1998. source : archive de la régionale visétoise d'habitation (annexe 5)

Analyse :

L'organisation spatiale de ces maisons est assez simple mais elle permet une bonne optimisation de l'espace au sol disponible. La compacité des groupes mitoyens améliore l'efficacité énergétique mais limite l'intimité, notamment en raison de la proximité immédiate entre voisins. Les chambres à l'étage, parfois réduites à 7 m² avec des ouvertures de 50 cm, témoignent des standards minimaux appliqués à l'époque pour le logement ouvrier. De manière générale, les espaces sont exiguës et conviennent surtout à des petites familles.

Toutes les pièces ont une ouverture vers l'extérieur, ce qui permet une bonne ventilation naturelle mono orientée. Dans certains espaces de séjour, il est même possible d'avoir une ventilation traversante comme dans les maisons "couchées".

Les typologies sont adaptées au modèle de la famille nucléaire, reflet de l'idéologie de l'époque qui visait à stabiliser les ouvriers autour du foyer et à décourager les modes de vie jugés "dissolutifs". L'absence de typologies variées limite l'adaptabilité aux situations familiales différentes, comme les ménages non traditionnels ou les familles élargies.

La disposition des pièces, avec un séjour tourné vers la rue et une salle à manger orientée vers le jardin, renforce cette logique : la façade côté rue met en scène la respectabilité du foyer, tandis que le jardin arrière, lieu de production potagère et de sociabilité informelle, reste plus intime. Cette organisation ne prend pas en compte l'orientation solaire : selon la trame biaisée de la cité, la moitié des séjours bénéficie d'un ensoleillement sud-est tandis que l'autre moitié s'ouvre au nord-ouest, entraînant des disparités de confort thermique et lumineux.

L'ajout des salles de bain en 2004, dans certaines maisons, a permis d'améliorer le confort mais a eu pour effet secondaire de diminuer la luminosité naturelle dans les cuisines, modifiant l'expérience quotidienne des habitants.

Le phalanstère, reconvertis, représente un cas particulier. S'il conserve une logique communautaire via ses coursives et sa cour centrale qui favorisent les échanges spontanés, il répond désormais à une diversité d'usages, notamment pour les personnes seules ou en situation de handicap, ce qui constitue une rupture avec sa vocation initiale.



Figure 35 - Photo du phalanstère depuis sa cour. Photo personnelle, ca. 2025.

2.3.6 La technique de la maison (le détail)

Description :

L'analyse technique des maisons de la cité-jardin de Cheratte-Bas repose principalement sur des observations extérieures, des témoignages d'habitants et l'examen des plans de rénovation disponibles. En l'absence de relevés détaillés de la situation existante, certaines caractéristiques reposent sur des hypothèses éclairées.

Les murs porteurs sont construits en briques massives issues de l'extraction locale de la darse. Leur épaisseur moyenne est de 40 cm, composée d'un parement intérieur en plâtre, d'une maçonnerie pleine, parfois recouverte d'un enduit extérieur.

Les toitures ont été presque intégralement rénovées en 2020 par le bureau ACDC architectes. L'ancien complexe se composait d'une couverture en ardoise posée directement sur le chevonnage et le contre-chevonnage en bois. Après travaux, la toiture intègre désormais un isolant PIR de 12 cm, placé sous la couverture d'ardoise, avec un lattage/contre-lattage et une sous-toiture assurant l'étanchéité et la performance thermique.

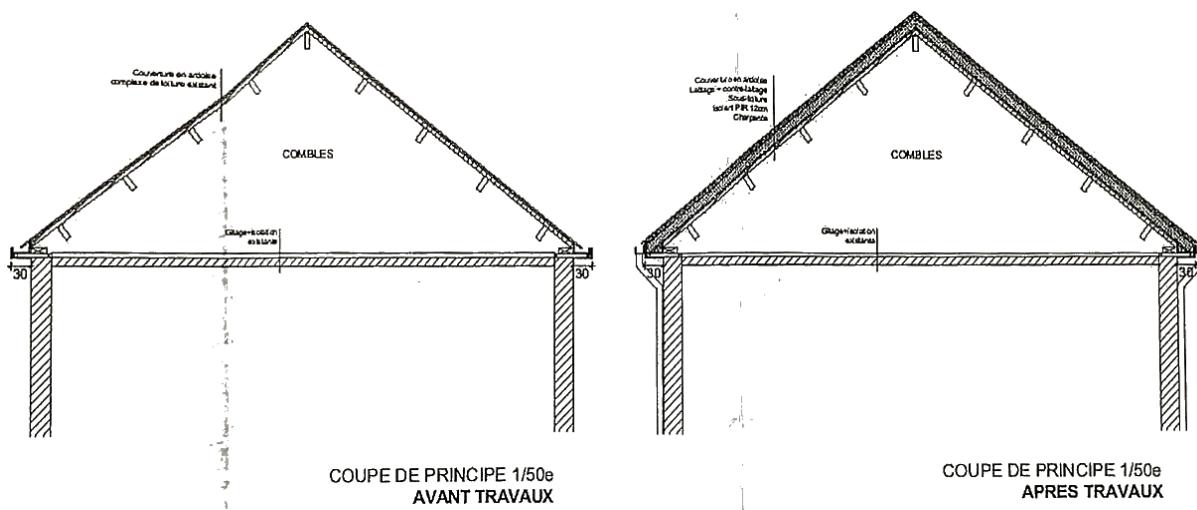


Figure 36 -Coupe de principe du détail de toiture. architecte ACDC architectes, ca.2020. source : archive de la CRMSF (annexe 6)

Le seul bâtiment n'ayant pas bénéficié de cette rénovation de toiture est le phalanstère. Certains habitants disent "*Ils ont dit qu'on allait rénover les toitures mais au final ils ont tout fait sauf ici. Je crois qu'ils se sont lancés dedans et qu'il n'y avait plus de budget pour nous*". (Entretien avec un habitant de Cheratte, 2 mai 2025).

Les volumes d'extension des salles de bain, ajoutés lors des rénovations de 1985, présentent une composition en mur creux : 8 cm de brique de parement, coulisse isolée de 11 cm et structure de 15 cm, probablement en bloc béton.

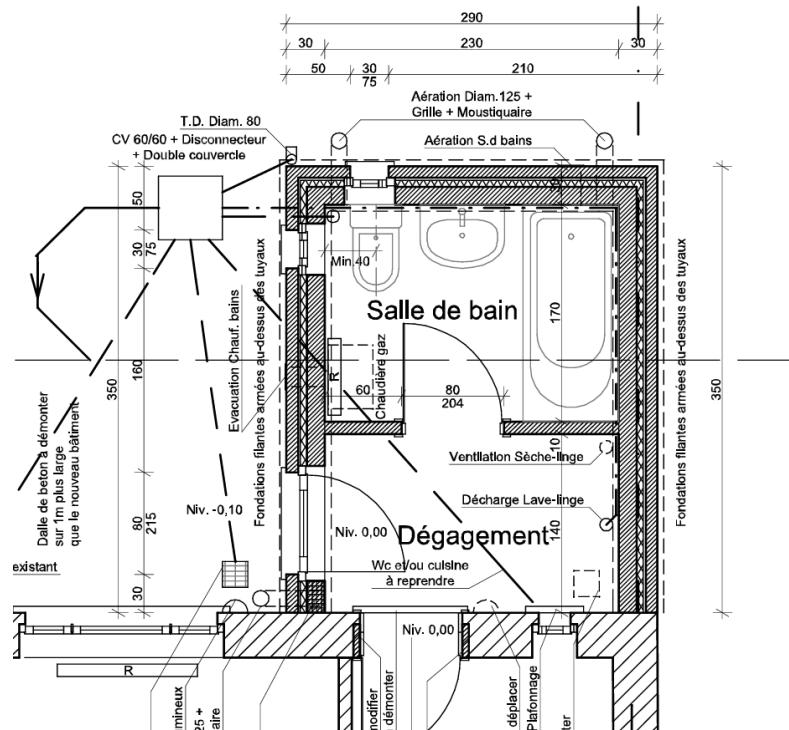


Figure 37 - Plan de détail d'annexe de salle d'eau. Véronique De Vos architecte, ca. 2004. source : archive de la régionale visétoise d'habitation (annexe 4)

Les châssis ont également été remplacés en 2020, tandis que les portes d'entrée semblent, pour la plupart, être d'origine. Le système de chauffage repose sur un réseau au gaz avec radiateurs.

Analyse critique :

Sur le plan technique, la construction initiale reflète surtout les pratiques courantes du début du XX^e siècle : utilisation de matériaux locaux, simplicité des assemblages et recherche d'une durabilité à moindre coût. Les murs en briques massives, dépourvus d'isolation, correspondent aux standards de l'époque où les questions de performance thermique n'étaient pas encore prises en compte dans le bâtiment résidentiel en Belgique.

Aujourd’hui, cette absence d’isolation engendre des problèmes de confort thermique. Lors de mes visites, j’ai pu observer que certains habitants ont mis en place des solutions artisanales pour améliorer leur confort thermique. Par exemple, plusieurs portes d’entrée étaient recouvertes de panneaux de polystyrène découpés pour limiter les déperditions, et certains sols étaient protégés par de multiples couches de tapis afin de réduire la sensation de froid.



Figure 38 - Photo d’une porte isolée avec du polystyrène. Photo personnelle, ca. 2025.

Figure 39 - Photo de tapis au sol pour limiter la sensation de froid. Photo personnelle, ca. 2025.

Les rénovations de 2020 ont amélioré l’isolation de la toiture, ce qui a renforcé le confort en hiver, mais a aussi engendré un effet de surchauffe estivale, la charpente peu ventilée et l’isolant PIR accentuant l’accumulation de chaleur.

Malgré le remplacement des châssis, certains habitants signalent encore une sensation de courant d’air ce qui indique un problème d’étanchéité à l’air qui pourrait être dû à un défaut de mise en œuvre. De plus les châssis aux étages ne sont équipés que d’un simple vitrage ce qui pose des problèmes de confort thermique mais aussi de condensation particulièrement dans les salles de bain.



Figure 40 - Photo de châssis simple vitrage dans une salle de bain. Photo personnelle, ca. 2025.

Un autre problème récurrent concerne les fissures dans les façades et les murs intérieurs. Celles-ci se seraient accentuées après les travaux effectués sur le système de canalisation de la cité. Un habitant avance l'hypothèse que ces désordres proviennent de la mauvaise qualité des briques utilisées à l'origine extraite suite aux travaux de la darse: "*Elles sont toutes sableuses, je m'en suis rendu compte en faisant des trous, elles s'effritent directement.*" (Entretien avec un habitant de Cheratte, 5 avril 2025). Pour la régionale visétoise d'habitation ces problèmes de stabilités sont surtout dû à la mauvaise qualité du sol au vu des galeries creusées par l'industrie minière.



Figure 41 - Photo de fissures au plafond. Photo personnelle, ca. 2025.

2.4 Évaluation patrimoniale de la cité-jardin

2.4.1 Méthodologie d'évaluation patrimoniale

L'objectif de cette partie du travail est d'évaluer la valeur patrimoniale des différentes composantes de la cité-jardin de Cheratte afin de déterminer les éléments à préserver, à valoriser ou à transformer. Il est important de tenir compte non seulement de leur valeur matérielle ou architecturale, mais aussi de leurs dimensions sociales et symboliques. Il s'agit ainsi de dépasser une lecture strictement esthétique ou historique du patrimoine pour envisager un cadre plus large, ancré dans les usages, les mémoires et les perceptions des habitants.

Choix méthodologique : vers une approche élargie des valeurs patrimoniales

L'évaluation repose sur le modèle proposé par Fredheim et Khalaf (2016), qui permet une lecture élargie des valeurs associées au patrimoine. Leur approche, développée dans une volonté de dépasser les logiques conservatrices traditionnelles, propose de considérer quatre grandes catégories de valeur :

- La valeur probatoire : liée à la capacité d'un objet ou d'un lieu à servir de support à la connaissance scientifique.
- La valeur sensorielle : liée aux sensations physiques et esthétiques que le lieu provoque chez ses usagers ou observateurs.
- La valeur associative : liée aux souvenirs, aux récits, aux attachements symboliques qu'un lieu suscite, notamment dans une mémoire collective.
- La valeur fonctionnelle : liée à l'usage actuel du lieu, à sa capacité à répondre à des besoins contemporains.

Cette approche a été privilégiée dans ce travail car elle permet de croiser les dimensions objectives et subjectives, et d'inclure aussi bien des éléments bâtis que des ambiances, des pratiques, ou des usages sociaux. Elle est particulièrement pertinente dans le contexte d'un ancien quartier ouvrier, où le patrimoine se joue autant dans les murs que dans les relations humaines et les habitudes de vie.

Corpus d'analyse et outils mobilisés

L'évaluation s'appuie sur un ensemble de sources complémentaires de plusieurs ordres :

- Documents officiels et réglementaires (Arrêté de classement partiel de la cité, dossiers et archives issus du Fonds Monument et Fouilles.)
- Sources issues de la recherche existante.
- Enquêtes de terrain et entretiens (Observations menées *in situ*, entretiens semi-directifs réalisés avec des habitants de la cité (printemps/été 2025), témoignages recueillis dans la littérature existante).

Ce croisement méthodologique permet de ne pas limiter l'analyse à un regard d'expert. On peut alors intégrer une diversité de points de vue : ceux des institutions, des architectes, des chercheurs, et surtout des habitant·es.

2.4.2 Valeur patrimoniale selon les organismes officiels

La cité-jardin de Cheratte ainsi que le site minier du Hasard font l'objet d'un arrêté de classement pris par l'Exécutif de la Communauté française en date du 2 juin 1982 (annexe 7). Ce classement distingue deux types de protection :

- En tant que monuments, sont classés : les façades et toitures du phalanstère du charbonnage du Hasard (parcelles cadastrales A n° 730 U6 et 730 T6), la tour n°1 et les salles des machines attenantes (parcelle A n° 814 P2).
- En tant que sites, sont classés : l'ensemble formé par la cité-jardin et son environnement immédiat, le charbonnage et la colline boisée située à l'est.

Les prescriptions interdisent tout acte ou transformation qui serait de nature à modifier l'aspect architectural, végétal ou topographique du site, sauf autorisation préalable. Cela inclut notamment les terrassements, plantations, constructions neuves, publicités, ou modifications de bâtiments existants.

Les avis plus récents de la CRMSF (annexe 8) viennent préciser et compléter la compréhension de ce classement.

La lecture des avis de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles montre que la priorité accordée à la cité-jardin de Cheratte repose avant tout sur la préservation de sa qualité paysagère. Dans un avis de 2019, la Commission insiste notamment sur l'importance de protéger certaines maisons encore intactes, en raison de la dégradation progressive de l'ensemble par des interventions mal maîtrisées. Elle recommande de conserver les éléments d'origine (comme les cheminées, impostes de fenêtres ou portes d'entrée) en les restaurant avec soin ou en les remplaçant par des éléments très proches des modèles initiaux.

De manière encore plus explicite, les réunions patrimoniales de 2024 mettent en lumière l'importance des arbres d'alignement et de l'organisation paysagère dans l'appréciation du site. La Commission souligne que l'intérêt du site ne réside pas uniquement dans son architecture, mais dans l'ensemble du tissu urbain, sa respiration, son ordonnancement, et la qualité de ses abords.

Ces recommandations montrent clairement que l'approche patrimoniale adoptée par les instances officielles repose essentiellement sur une valeur sensorielle : ce sont l'ambiance, l'harmonie visuelle et la cohérence d'ensemble du paysage bâti et végétal qui justifient la protection. Il semble que pour la Commission royale l'esthétique globale du site est l'objet principal de sa valeur plutôt que des éléments en particulier.

Analyse critique

Le classement de 1982 témoigne d'une reconnaissance précoce de la valeur patrimoniale de la cité-jardin de Cheratte, à une époque où ce type d'habitat ouvrier était encore peu valorisé.

Cependant, plusieurs limites peuvent être identifiées. Premièrement, ce qui est important pour la protection du site n'est pas précisément défini. On comprend que les façades et les arbres sont importants mais quels autres éléments définissent la qualité du paysage ? Ensuite, les outils de la CRMSF ne permettent pas de protéger les éléments mémoriels non tangibles tels que les pratiques des lieux. Les éléments abordés par l'arrêté de classement concernant la cité se limitent à un intérêt esthétique et non à une importance historique ou sociale du lieu. L'objectif des prochains chapitres est donc de combler ces lacunes et de préciser les éléments de valeurs dans le système de Freidheim et Khalaf (2016).

2.4.3 Valeur sensorielle

La cité-jardin de Cheratte présente une valeur sensorielle forte, perceptible dans son organisation spatiale, son paysage végétal et l'harmonie de son architecture. L'expérience sensible du lieu, telle qu'elle peut être vécue en parcourant ses rues ou en observant les détails, est l'élément que les autorités cherchent le plus à protéger aujourd'hui.

C'est par ailleurs le point qui revenait le plus souvent quand je posais aux habitants la question des points positifs d'habiter dans la cité. Beaucoup d'habitants sont heureux de vivre dans un cadre aussi agréable et joli. On va donc définir ce qui rend l'atmosphère de ce site agréable à vivre sensoriellement.

Homogénéité du site

La qualité du paysage réside d'abord dans l'homogénéité d'ensemble du tissu bâti, rythmée par des variations typologiques qui évitent la monotonie. Les groupes de maisons ont une vraie identité, tout en se distinguant par des différences de matériaux (briques rouges, enduits clairs, faux-colombages), de modénatures (lucarnes, oriels) ou de toitures (à deux ou quatre pans, demi-croupes). Cette diversité dans l'unité confère à la cité une esthétique pittoresque, caractéristique de l'influence des cités-jardins anglaises.

Dans mes conversations, il est ressorti que les seuls défauts esthétiques relevés par les habitants concernaient, parfois, un manque d'entretien de certaines maisons ou de certains espaces publics. En revanche, tous s'accordaient sur la qualité esthétique des édifices d'origine.

Une présence végétale marquante

L'ensemble de la cité est traversé par une trame végétale continue, composée notamment des platanes plantés le long des rues principales. Ils offrent une continuité visuelle, renforçant le caractère cohérent du quartier. Ils permettent aussi une circulation à pied agréable en évitant un effet d'îlot de chaleur.

À cela s'ajoutent les jardins potagers à l'arrière, les haies et les plantations spontanées qui, bien qu'hétérogènes, contribuent à l'ambiance du site.

Un autre élément qui était très important dans l'imaginaire global du site était son caractère fleuri. Malheureusement cet aspect a disparu après la fermeture de la concession mais il reste fortement associé au souvenir de ce site.

Ambiances spécifiques des espaces publics

Ce qui est ressorti pour moi pendant mes visites sur site est une ambiance générale de la cité marquée par un sentiment de calme. Les rues, peu larges, bordées de maisons basses et d'arbres, génèrent une échelle humaine favorable à la promenade, accentuée par la présence de venelles piétonnes qui facilitent les circulations douces.

Éléments à préserver pour maintenir la qualité d'ambiance

Afin de préserver cette valeur sensorielle, plusieurs éléments apparaissent comme fondamentaux :

- Les gabarits et alignements originels des maisons, ainsi que la continuité des modénatures (lucarnes, oriels, porches).

- La palette matérielle traditionnelle, incluant briques, enduits et menuiseries bois (ou à l'aspect similaire).
- Le traitement paysager des jardins avant, à maintenir ouverts ou peu clôturés autant que possible.
- Les arbres d'alignement (platanes), qui jouent un rôle structurant dans l'ambiance visuelle et thermique.
- Les venelles piétonnes, essentielles à la perméabilité et à l'échelle douce du quartier.

2.4.4 Valeur associative

La cité-jardin de Cheratte-Bas est porteuse d'une forte valeur associative, ancrée dans les mémoires individuelles et collectives de ses habitants. Cette valeur ne réside pas tant dans les qualités architecturales du bâti que dans les expériences de vie, les récits partagés et les pratiques quotidiennes qui ont façonné une identité communautaire singulière.

Un lieu chargé de mémoire ouvrière et migrante

Historiquement, la cité fut conçue comme une cité d'habitat pour les ouvriers du charbonnage du Hasard. À ce titre, elle constitue un symbole fort de la mémoire ouvrière liégeoise, rappelant les conditions de vie, d'habitat et d'organisation sociale autour de l'industrie minière. Même si la mine a fermé en 1977, les récits recueillis témoignent d'une fierté durable liée à l'appartenance à ce monde ouvrier, avec ses règles, ses solidarités et ses formes d'organisation communautaire.

Depuis les années 1970, une part importante des habitants est issue de l'immigration turque, ce qui ajoute une autre strate à la valeur associative du site. La cité représente un lieu d'ancrage historique pour la communauté turque en Belgique.

Attachements exprimés par les habitants

Les témoignages recueillis à travers les entretiens ou les textes du recueil *Un patrimoine vécu. Cheratte, 40 ans après la fermeture du charbonnage du Hasard* (2017) montrent un fort attachement affectif au quartier, y compris chez les jeunes générations. Plusieurs habitants racontent les souvenirs d'enfance, les jeux dans les venelles, les traditions de fleurissement, ou encore les fêtes organisées.

Ces récits soulignent que, même en l'absence d'équipements institutionnels pérennes, la valeur du lien social reste forte, portée par des pratiques discrètes mais constantes : échange de légumes dans les potagers, discussions devant les maisons, entraide entre voisins.

Plus largement, ces pratiques contribuent à ce qu'on appelle un patrimoine vivant : non pas seulement ce qui est conservé, mais ce qui est encore vécu, transmis, approprié.

Éléments à préserver pour maintenir cette valeur

Afin de ne pas rompre cette mémoire vécue, plusieurs éléments doivent être activement préservés ou valorisés :

- Les lieux de sociabilité, même informels, comme les cafés, la place ou les potagers à l'arrière des maisons.
- Les traces matérielles de l'histoire ouvrière, y compris les typologies de logements, les coursives du phalanstère, les aménagements liés à l'organisation domestique et communautaire du passé.

Enfin, cette valeur associative ne peut se maintenir sans les habitants eux-mêmes, qui en sont les porteurs actifs. Toute politique patrimoniale devrait dès lors intégrer les usages, les récits, les attachements, et soutenir les initiatives locales de mémoire et de transmission.

2.4.5 Valeur fonctionnelle

L'aspect fonctionnel de la valeur patrimoniale est l'élément qu'il faudra le plus améliorer dans la conclusion de ce travail. En effet, certains éléments sont utiles à la bonne utilisation du lieu mais il reste beaucoup de choses à adapter aux pratiques contemporaines.

Bien que conçue il y a un siècle dans le cadre industriel, la cité-jardin de Cheratte-Bas conserve aujourd'hui une forte valeur fonctionnelle, entendue comme la capacité de son tissu bâti et de ses espaces extérieurs à continuer à être habités, adaptés, et appropriés par ses habitants.

Un tissu urbain adaptable

Les espaces extérieurs participent également de cette capacité d'adaptation. Les jardins à l'avant et à l'arrière, initialement intégrés à un modèle paternaliste de responsabilisation domestique, restent hautement fonctionnels aujourd'hui : ils offrent non seulement un espace de culture (potagers), mais aussi des lieux d'appropriation et de sociabilité

informelle. Cette adaptabilité est particulièrement visible dans les pratiques d'échange entre voisins, mais aussi dans les personnalisations visibles depuis la rue : décos, clôtures, plantations.

Le phalanstère, transformé d'hôtel ouvrier en immeuble d'appartements, constitue un exemple de réaffectation réussie. Il accueille aujourd'hui des logements variés, dont certains sont adaptés à des personnes seules, âgées ou en situation de handicap, montrant que le bâti peut évoluer sans être figé.

Éléments à maintenir pour garantir la vie future du site

Afin de préserver cette valeur fonctionnelle dans le temps, il est essentiel de :

- Préserver et encourager les usages des espaces extérieurs appropriables.
- Adapter les logements pour permettre au site de rester habitable.

Cette valeur fonctionnelle est fondamentale pour penser un patrimoine vivant, capable d'évoluer avec les pratiques sociales contemporaines. La cité de Cheratte-Bas ne tire pas seulement sa valeur du passé qu'elle incarne, mais aussi de son potentiel à rester un quartier habité, habitable et transformable, dans le respect de son identité historique.

2.4.6 Valeur probatoire

Du point de vue de la recherche scientifique, la cité-jardin de Cheratte-Bas constitue un témoin de l'histoire charbonnière en Wallonie. Elle incarne, dans sa globalité, un exemple remarquable du développement de l'urbanisme industriel au XX^e siècle, tel qu'il fut mis en œuvre par les sociétés minières pour loger, encadrer et stabiliser leur main-d'œuvre.

Sur le plan sociologique, la cité représente aussi un terrain d'étude unique pour analyser les dynamiques de transformation des communautés ouvrières, notamment l'installation progressive de la population turque à partir des années 1970. Cette mutation sociale, documentée notamment par Parthoens et Manço (2005), illustre les processus d'intégration, de cohabitation interculturelle et les recompositions identitaires dans un cadre hérité du paternalisme industriel.

En somme, la cité de Cheratte constitue un support d'enquête pour les recherches en architecture, urbanisme, sociologie et histoire industrielle. Toutefois, l'intérêt documentaire du site repose moins sur des éléments isolés que sur l'ensemble formé par le tissu urbain, les formes d'habitat, les usages et les pratiques sociales. Il est donc difficile de détacher une maison ou un espace comme seul support probatoire : c'est bien la cohérence d'ensemble du site qui lui confère sa valeur scientifique.

2.5 Pistes de solutions

2.5.1 Introduction aux pistes de solutions

L'objectif de ce chapitre est de s'appuyer à la fois sur le diagnostic et sur l'évaluation patrimoniale réalisés précédemment afin d'orienter les interventions possibles sur la cité-jardin. Le diagnostic a permis de mettre en évidence les problèmes concrets auxquels le site est confronté, qu'ils soient d'ordre technique, spatial ou fonctionnel. L'évaluation patrimoniale, quant à elle, a identifié les éléments à forte valeur historique, architecturale, paysagère ou sociale qu'il convient de protéger, de mettre en valeur ou de réinterpréter.

L'ambition n'est pas ici de produire un projet architectural abouti, mais plutôt de définir des pistes de solutions et des philosophies d'intervention qui respectent l'identité de la cité tout en répondant aux besoins contemporains. Ces pistes devront pouvoir être affinées ultérieurement dans le cadre d'études ou de projets plus détaillés, en intégrant des choix constructifs précis, des estimations budgétaires et des contraintes réglementaires spécifiques.

La présentation de ces solutions suivra la même logique d'échelle que celle adoptée dans le diagnostic, en allant du rapport entre la cité et la ville jusqu'à la technique des maisons elles-mêmes. Cette approche graduelle permet d'articuler les enjeux urbains, paysagers, architecturaux et techniques, en montrant comment des décisions prises à chaque niveau peuvent se renforcer mutuellement pour améliorer à la fois la qualité de vie des habitants et la pérennité du patrimoine.

2.5.2 Pistes de solution : Lien entre la cité et son contexte

Pour rappeler les conclusions de l'analyse du diagnostic, un des principaux enjeux pour le renouveau de la cité-jardin de Cheratte réside dans son isolement géographique, hérité du modèle paternaliste initial. Cet isolement est renforcé par les coupures physiques créées par l'autoroute et la voie ferrée, ainsi que par la disparition progressive des fonctions de proximité, ce qui entraîne une forte dépendance à la voiture et une faible intégration avec le reste de la commune.

Dans le procès-verbal du Conseil communal du 26 juin 2023, la question de Cheratte Bas est abordée dans le cadre de la discussion sur le Schéma de Développement du Territoire (SDT). Le document mentionne qu'un deuxième arrêt de gare est projeté à Cheratte-Bas, en lien direct avec l'aménagement d'un nouvel écoquartier par le promoteur Matexi sur le site de l'ancien charbonnage. Cette future halte ferroviaire s'inscrirait dans une stratégie plus large visant à renforcer l'accessibilité et les connexions de la commune, en complément de la gare principale de Visé. Elle est présentée comme un élément structurant de la mobilité locale.

Elle permettrait de desservir efficacement un nouveau pôle résidentiel tout en intégrant Cheratte-Bas dans le réseau de transport régional.

Le projet de Matexi constitue donc un levier majeur pour améliorer la connexion de la cité-jardin à son environnement. Dans le masterplan de ce projet on observe aussi que l'axe reliant le nouveau quartier, la cité-jardin et le site de l'ancienne concession devient un élément central de circulation. L'accès à la cité est alors mis en évidence.



Figure 42 - Rendu du projet de Matexi. Bureau d'architecture Greisch, ca. 2024. source : bag.archi

En complément, il existe un autre projet de revalorisation de la balade autour de la darse qui serait elle-même connectée à cet axe. De tels projets permettraient de mieux intégrer la cité dans un réseau piéton en lien avec le reste de la ville.



Figure 43 - Dessin du projet de ponton. @AaaS architecture, ca. 2024. source : DH

En plus des projets déjà prévus, plusieurs pistes complémentaires peuvent être envisagées.

Premièrement, créer un nouvel accès entre la rue Césaro et la rue du Curé, permettant de relier directement la cité à l'arrêt de bus "Cheratte Château". Ce passage offrirait aussi un lien vers le château de Sarolea, dont la rénovation est prévue, intégrant ainsi un élément patrimonial majeur dans le réseau de circulation douce.

Ensuite, on peut également créer un nouveau point d'intérêt dans la cité qui pourrait changer la dynamique de Cheratte et être un point d'appel des habitants du reste de la ville vers la cité. En effet, on observe qu'à Cheratte on retrouve très peu de place et d'espace vert public. En revalorisant la place Ataturk, celle-ci pourrait devenir un noyau plus important pour la ville. Couplée avec la construction du nouveau quartier et la mise en évidence de l'axe menant à la cité, cette place pourrait ainsi attirer les habitants du reste de Cheratte.

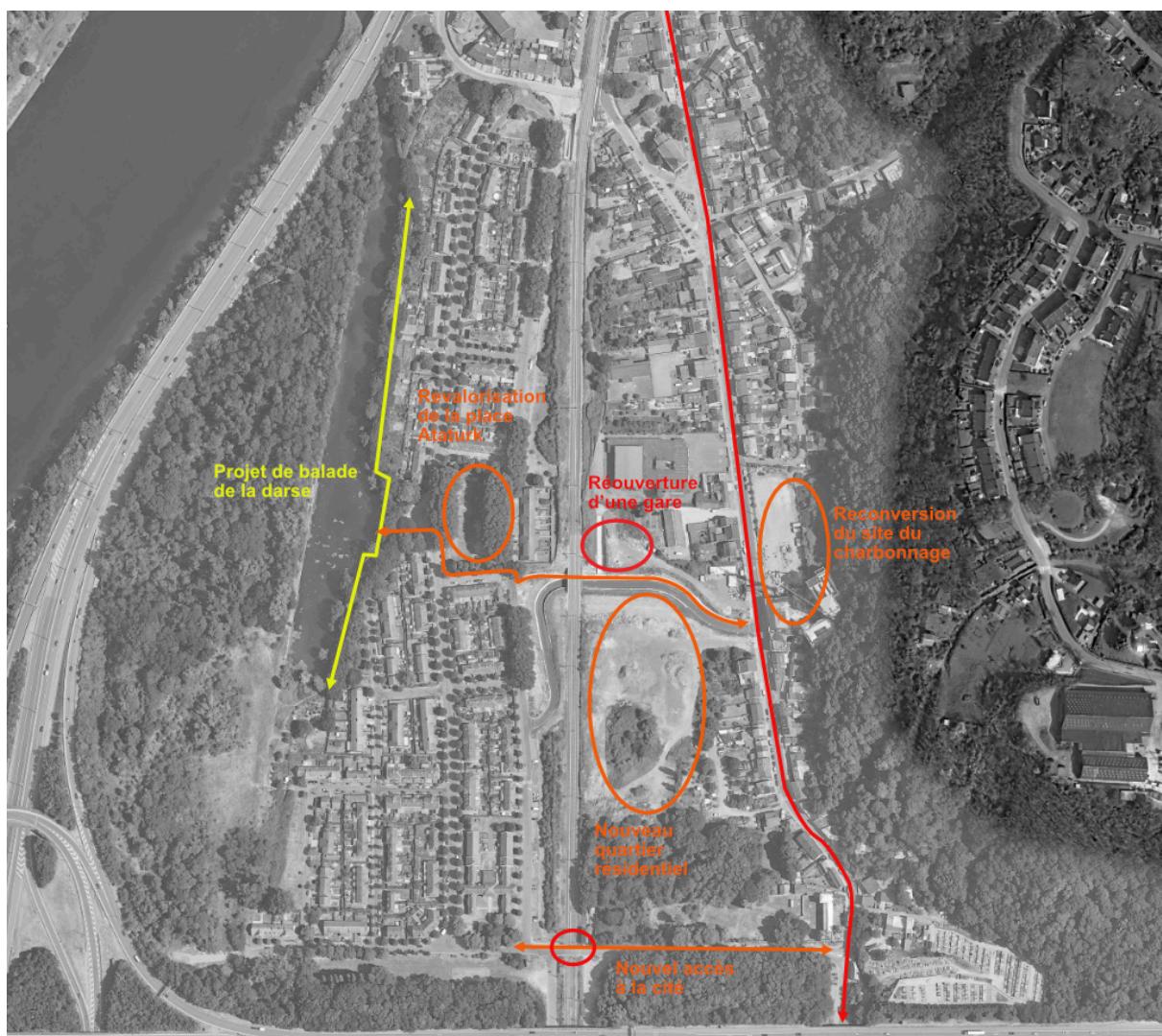


Figure 44 - Synthèse des pistes de solutions globale sur une image satellite. source: google earth

Ces différentes interventions permettraient d'améliorer grandement l'accessibilité de la cité. La création d'une nouvelle gare renforcerait les connexions ferroviaires vers les autres villes. Cela faciliterait les déplacements quotidiens et réduirait la dépendance à la voiture. L'ajout d'accès piétons entre Cheratte et la cité-jardin améliorerait aussi son intégration dans le tissu urbain. Son statut d'ancien quartier indépendant et enclavé serait ainsi atténué.

2.5.3 Pistes de solution : Fonctionnement interne de la cité

Le diagnostic du fonctionnement interne de la cité-jardin de Cheratte-Bas a révélé plusieurs problèmes majeurs. Tout d'abord, la circulation piétonne est encombrée par la présence de la voiture. Les trottoirs réduits par la présence des platanes obligent souvent les piétons à marcher sur la chaussée et les voitures garées nous obligent à marcher au milieu de la route. La place Atatürk, pourtant cœur du quartier, ne remplit pas son rôle de lieu de rencontre. Elle est aujourd'hui occupée par des infrastructures de sports et quelques jeux pour enfants. Ces équipements ne permettent pas une appropriation par tous les habitants. Les infrastructures de sports sont souvent uniquement utilisées par les jeunes hommes du quartier et on sait que ce type d'espaces peut être intimidant et difficile à s'approprier pour beaucoup. Enfin, la disparition des commerces de proximité a réduit les lieux de rencontre informels, affaiblissant la vie collective qui faisait autrefois partie des forces de la cité.

La réduction de la place de la voiture sur la voie publique constitue une priorité, autant pour améliorer les usages que pour revaloriser la dimension patrimoniale du site. En libérant les rues du stationnement et en créant des poches de parkings périphériques en matériaux perméables, il serait possible de retrouver une qualité paysagère plus proche de l'état d'origine. Cette diminution de l'emprise automobile contribuerait à renforcer la valeur sensorielle du lieu, perception des platanes, vues dégagées sur les façades, circulation piétonne apaisée, tout en recréant un cadre favorable aux échanges sociaux. Les habitants pourraient continuer à s'arrêter brièvement devant leur maison pour décharger, mais le stationnement à plus grande distance libérerait l'espace public pour d'autres usages collectifs.

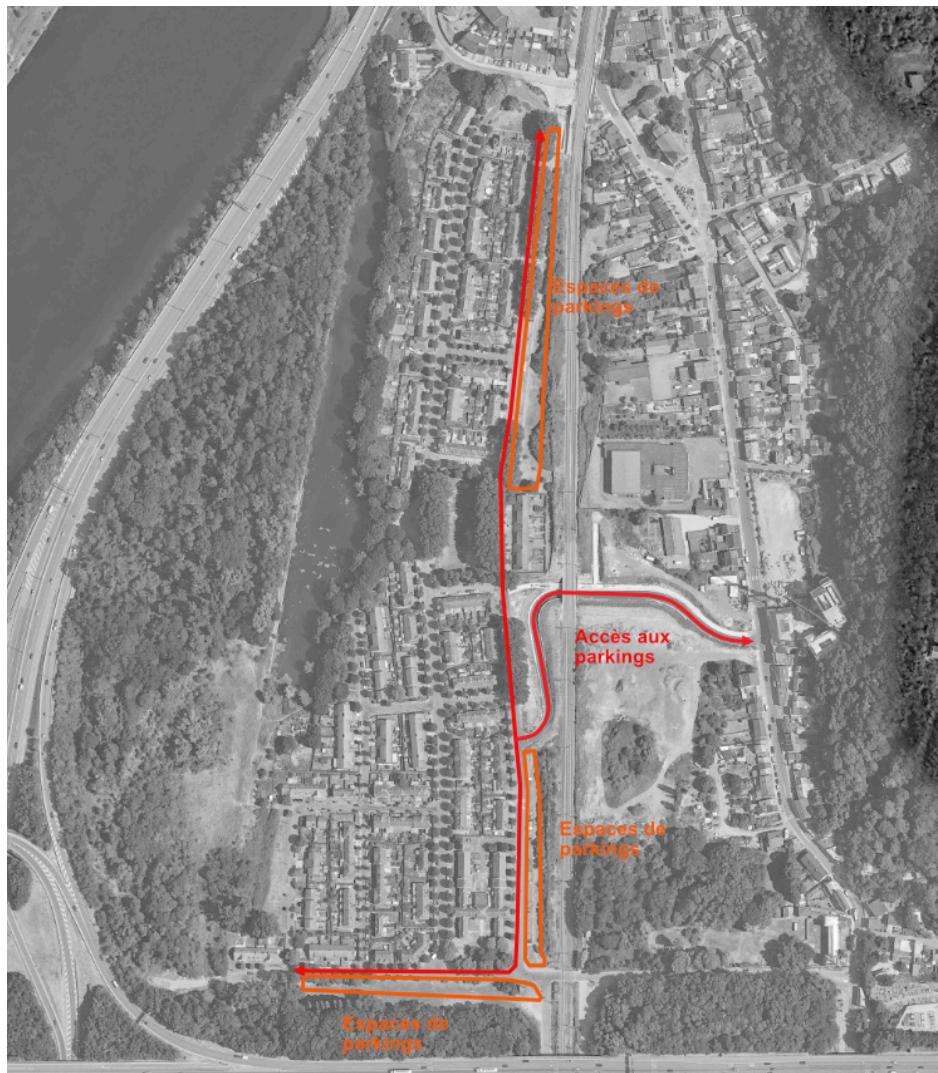


Figure 45- Schéma des places de parkings sur une image satellite. source: google earth

La place Ataturk devrait être réaménagée pour devenir un véritable lieu de rencontre intergénérationnel et interculturel. On peut citer en exemple la philosophie de projets de parcs comme le parc de la porte de Ninove par Suède 36 où des espaces neutres permettent une appropriation flexible du lieu par tous tout en restant un poumon vert pour le site.



Figure 46 - Photo du parc de la porte de Ninove. @loredana Marini, ca. 2023.

Parallèlement, il serait intéressant de stimuler le retour de commerces de proximité autour de la place principale. Leur implantation apporterait plus de vie sociale au quotidien et renforcerait l'attractivité de la cité et l'utilisation du parc. Boulangerie, ou services de quartier permettraient de recréer un maillage fonctionnel disparu depuis la fermeture des anciens commerces, tout en contribuant à maintenir sur place une partie de la consommation locale. Cette revitalisation commerciale s'inscrirait dans la continuité des valeurs historiques de la cité-jardin, où le tissu bâti et les espaces publics formaient un cadre cohérent de vie collective. Aujourd'hui la Régionale a pour mission de maintenir uniquement une fonction de logements sociaux dans la cité mais comme pour l'exemple de l'épicerie ils peuvent avoir certains baux spéciaux permettant une plus grande diversité de fonctions.

2.5.4 Pistes de solution : Les maisons et groupes de maisons

Comme observé dans le diagnostic des maisons, le principal enjeu est le manque d'isolation thermique, hérité des techniques constructives des années 1920, à une époque où l'isolation n'était pas intégrée aux pratiques courantes. Les murs massifs en briques, bien qu'offrant une certaine inertie thermique, engendrent aujourd'hui des contraintes fortes sur le confort hivernal ainsi que sur la consommation énergétique.

L'évaluation patrimoniale a montré que la cité se distingue par sa valeur sensorielle, notamment par la conservation des gabarits, des modénatures, de l'appareillage en brique et des détails d'origine. Préserver l'homogénéité des fronts bâties visibles depuis l'espace public est essentiel pour maintenir la cohérence d'ensemble et l'atmosphère paysagère qui font la singularité du site.

Quand on parle de rénovation énergétique, la solution la plus performante sur le plan thermique est l'isolation par l'extérieur. Dans cette situation, cette solution se heurte au classement patrimonial : elle altérerait irrémédiablement les façades, modifiant l'appareillage, les proportions et la lecture des détails tels que les linteaux, appuis et corniches. Comme l'a montré Renaud Teller dans son étude sur le Domaine de Neuville-en-Condroz, préserver l'apparence originelle des façades visibles est la condition pour conserver la cohérence d'ensemble et la valeur d'évocation du site (Teller, 2012). Face à cette contrainte, une première piste consiste à recourir à une isolation par l'intérieur sur les façades donnant sur l'espace public. Cette solution, déjà retenue dans les scénarios étudiés par Teller, permet de préserver l'aspect extérieur tout en améliorant les performances thermiques, au prix toutefois d'une perte de surface habitable. Ce point est sensible dans des logements de petite taille comme ceux de la cité. L'isolation par l'intérieur entraîne aussi une diminution de l'inertie thermique et un traitement plus complexe des retours d'isolants aux refends pour éviter les ponts thermiques. Malgré ces inconvénients, cette approche constitue souvent le meilleur compromis entre confort énergétique et préservation patrimoniale (Teller, 2012).

Une solution intermédiaire consiste à combiner l'isolation intérieure côté rue avec une isolation par l'extérieur sur la façade arrière, là où les contraintes esthétiques sont moindres. Ce principe, que l'on pourrait résumer par "façade publique / façade privée", permet de maximiser la performance thermique globale tout en préservant la façade patrimoniale et en offrant une plus grande liberté d'intervention sur les volumes arrière, souvent déjà modifiés ou hétérogènes (Teller, 2012).

Au-delà de ces approches, une option plus ambitieuse reprend le principe des jardins d'hiver qu'on retrouve souvent par exemple dans les projets de Lacaton & Vassal, adaptée au contexte patrimonial de Cheratte. Côté jardin, l'ajout d'un espace tampon vitré pourrait réduire les déperditions thermiques en créant une zone intermédiaire, tout en augmentant

la surface utile pour y accueillir une pièce polyvalente, une serre ou un espace de jeu. Ces jardins d'hiver prolongeraient les usages traditionnels liés aux potagers et offrirait l'occasion d'harmoniser les volumes arrière souvent disparates, en leur donnant un langage architectural commun. Du point de vue patrimonial, ces interventions pourraient être conçues comme une façade secondaire réinterprétée, unifiée par des matériaux et proportions cohérents. En été, ils pourraient être complètement ouverts pour devenir un espace extérieur aéré.

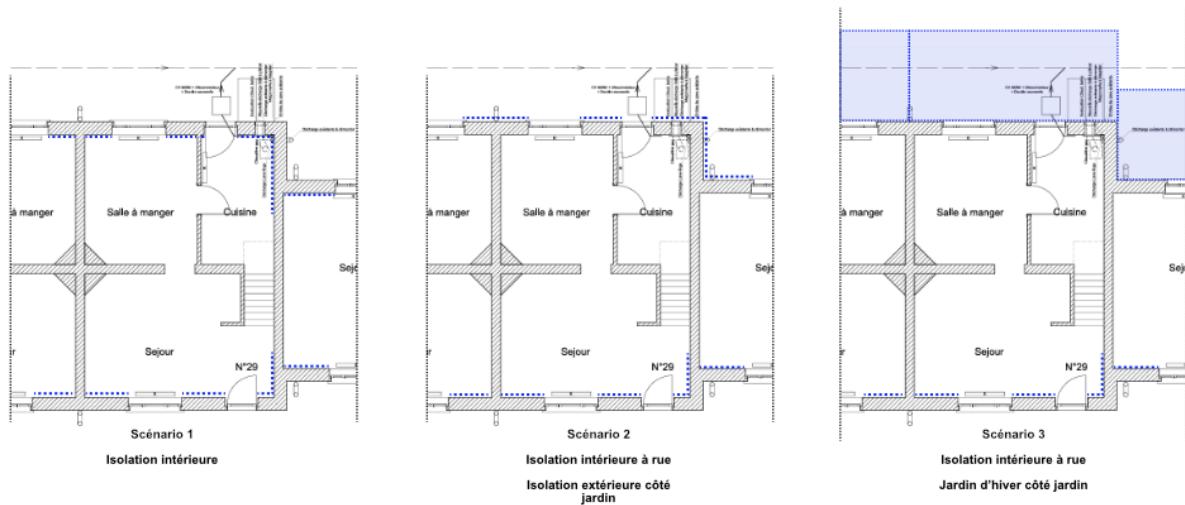


Figure 47 - Schéma de scénario d'isolation sur plan de la cité. Véronique De Vos architecte, ca. 2004. source : archive de la régionale visétoise d'habitation (annexe 9)



Figure 48 -Photo de la maison Latapie. @Philippe Ruault, ca. 2000. source : lacatonvassal.com

La transformation des façades arrière pourrait aussi s'accompagner d'un agrandissement des baies du séjour et de la salle à manger afin de renforcer la relation intérieur/extérieur, d'améliorer l'éclairement naturel et de favoriser l'appropriation des jardins d'agrément et potagers, identifiés comme porteurs de fortes valeurs associatives et fonctionnelles.

L'arrêté du 6 septembre 2007 fixe les normes d'attribution des logements sociaux, incluant la surface minimale des chambres selon la composition familiale. Pour un logement social en Wallonie, une chambre individuelle doit viser au minimum 8 m² (pour les constructions récentes ou subventionnées). Pour une chambre partagée, 10 m² sont requis. Si après l'installation de l'isolation par l'intérieur certaines chambres ne sont plus aux normes, il est possible de modifier des chambres d'enfants individuelles en chambre double pour être dans la norme. Il est possible d'installer des coulissants ou des rideaux pour plus d'intimité, mais il est difficile d'éviter une perte de confort.

Les solutions envisagées pour la cité pourraient être déclinées en différents niveaux d'intervention modulables. Un scénario minimal comprendrait l'isolation des sols et de la façade arrière par l'extérieur, accompagnée de la pose de châssis performants, tout en conservant intacte la façade sur rue. Un scénario intermédiaire reprendrait ces mesures tout en ajoutant une isolation intérieure sur la façade à rue. Enfin, un scénario enrichi combinerait ces interventions avec l'ajout de volumes tampons, tels que les jardins d'hiver, et l'optimisation des ouvertures arrière.

2.5.5 Pistes de solution : La technique de la maison

Comme on l'a abordé dans le chapitre du diagnostic, les maisons de la cité présentent plusieurs problèmes techniques à résoudre. Leurs murs massifs, non isolés, entraînent des pertes thermiques importantes, tandis que des fissurations sont visibles sur certains pignons et linteaux. Des défauts d'étanchéité à l'air persistent également, notamment aux châssis et portes. La rénovation des toitures réalisée en 2020 a certes amélioré la protection contre le froid et l'humidité, mais, en empêchant l'air chaud de sortir, elle a provoqué des surchauffes estivales notables, en particulier à l'étage.

Comme on l'a vu dans l'évaluation patrimoniale, il est important de protéger les matériaux locaux qui participent à l'identité du site. De même, les menuiseries bois d'origine, les portes avec impostes vitrés, les encadrements maçonnés et les modénatures doivent être restaurés ou, si leur remplacement est nécessaire, reproduits à l'identique, conformément aux recommandations de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.

Sur le plan technique, la priorité est de limiter les surchauffes estivales par des moyens passifs. Pour ce faire, il faudrait installer des moyens de limiter l'apport solaire. On peut envisager l'utilisation de volets roulants extérieurs mais leur installation dénaturerait les façades. On peut imaginer l'utilisation de volets battants extérieurs qui pourraient fonctionner avec le style de cottage anglais dont la cité jardin s'inspire.

L'isolation thermique par l'intérieur diminuera l'inertie thermique du bâtiment, ce qui risque d'aggraver un confort d'été déjà difficile. Il est donc essentiel de compenser cette perte d'inertie par des mesures spécifiques : la mise en place de protections solaires efficaces,

l'utilisation d'enduits de terre crue ou de panneaux haute densité pour la finition de la double cloison isolée, ou bien l'ajout de matériaux à forte capacité thermique dans les cloisons intérieures si leur réorganisation est envisagée. Côté jardin, une isolation par l'extérieur pourra être envisagée, à condition de soigner les raccords et d'éviter les ponts thermiques.

Enfin, le remplacement des menuiseries d'époques et des châssis simples vitrages devra garder le même aspect extérieur existant. Il faudra utiliser des matériaux et profils identiques à ceux d'origine afin de maintenir l'homogénéité qui fonde la valeur patrimoniale de la cité.

Conclusion :

Cette étude menée est partie d'une question de recherche : comment adapter une cité ouvrière classée aux besoins contemporains tout en préservant ses caractéristiques fondamentales ? Cette question, ancrée dans le contexte particulier de Cheratte, touche à des problématiques plus larges : la cohabitation entre patrimoine et habitabilité, l'évolution des modes de vie dans des cadres construits hérités du paternalisme industriel, et la place des habitants dans les processus de valorisation patrimoniale.

L'analyse historique a montré que la cité-jardin est le produit d'un système paternaliste qui, tout en suivant une volonté de contrôle par l'espace, a façonné un environnement bâti et paysager singulier avec des qualités indéniables : homogénéité architecturale, trame végétale forte, échelle humaine et présence d'espaces collectifs. La fermeture du charbonnage en 1977 a marqué une rupture dans l'usage initial, mais la cité a continué à être habitée, principalement par des familles issues de vagues migratoires turques, espagnoles et marocaines, qui y ont développé de nouvelles pratiques sociales.

Le diagnostic urbain et architectural a mis en évidence plusieurs défis majeurs :

Premièrement, la cité souffre d'un isolement géographique hérité de sa conception originelle, pensée comme un ensemble relativement autonome, et aujourd'hui renforcé par la présence d'infrastructures modernes telles que l'autoroute et la voie ferrée, ainsi que par la disparition progressive des fonctions de proximité.

Deuxièmement, son fonctionnement interne est fragilisé par l'apparition de l'automobile sur l'espace public, ce qui entrave la circulation piétonne et limite la qualité des échanges dans les espaces communs. De plus, la place Atatürk, pourtant centrale, peine à être réellement appropriée par l'ensemble des habitants, tandis que la disparition des commerces locaux a affaibli les lieux de sociabilité et la vie collective.

Enfin, les logements doivent être mis à jour du point de vue technique. On y retrouve une mauvaise isolation thermique qui entraîne un inconfort d'été et d'hiver, ainsi que des problèmes structurels qui commencent à se faire remarquer. Ces problématiques sont présentes dans un contexte de contraintes patrimoniales strictes qui restreignent les interventions possibles sur les façades visibles depuis l'espace public.

L'évaluation patrimoniale, menée selon la typologie de Fredheim et Khalaf (2016), a permis d'identifier des éléments de valeur qui peuvent être classés dans les quatre aspects de la valeur. Tout d'abord l'aspect sensoriel de la valeur du lieu, portée par l'harmonie architecturale, la richesse des modénatures, la palette matérielle, les gabarits et la trame végétale, en particulier les platanes qui structurent le paysage. La seconde est la valeur associative, nourrie par la mémoire ouvrière et migrante, les récits partagés et les pratiques

de sociabilité informelles telles que les potagers, les fêtes ou les échanges entre voisins. Vient ensuite la valeur fonctionnelle, qui repose sur la capacité d'adaptation du bâti et des espaces extérieurs, mais qui nécessite des améliorations pour répondre pleinement aux standards de confort actuels. Enfin, la valeur probatoire témoigne de l'histoire industrielle et des transformations sociales qu'a connues la région.

Les pistes de solution formulées dans ce travail visent à réconcilier ces dimensions patrimoniales avec les besoins contemporains. Elles consistent d'abord à renforcer les liens entre la cité et son contexte, par la création d'une halte ferroviaire à Cheratte-Bas, l'amélioration des connexions piétonnes et la mise en valeur de la place Atatürk comme centralité urbaine. Elles proposent également de rééquilibrer le fonctionnement interne, notamment par la réduction de la place de la voiture, le réaménagement des espaces publics pour favoriser une appropriation intergénérationnelle et le retour de commerces de proximité. Enfin, elles visent à adapter les logements en combinant une isolation par l'intérieur côté rue et par l'extérieur côté jardin, en recourant à des volumes tampons de type "jardin d'hiver", en restaurant ou reproduisant les menuiseries d'origine, et en gérant les surchauffes estivales grâce à des solutions passives compatibles avec le style architectural de la cité.

La portée de ces résultats dépasse le cas de Cheratte : elle illustre la nécessité, dans toute intervention sur un patrimoine habité, de dépasser la simple conservation matérielle pour intégrer l'expérience vécue, les usages et les aspirations des habitants.

Cependant, certaines limites de l'étude doivent être soulignées. Les entretiens réalisés, souvent sous forme de discussions brèves, ne permettent pas de restituer toute la complexité des représentations et attentes des habitants. Un travail plus approfondi, basé sur des entretiens compréhensifs ou des ateliers participatifs, offrirait une vision plus fine des priorités locales et des leviers d'acceptabilité des transformations. Par ailleurs, ce travail n'a pas développé un projet architectural complet : l'élaboration de scénarios spatiaux et constructifs détaillés, testant concrètement les propositions, constituerait une étape essentielle pour passer de la réflexion stratégique à la mise en œuvre opérationnelle.

En conclusion, la cité-jardin de Cheratte-Bas incarne un patrimoine vivant, à la croisée des mémoires industrielles et migrantes, des qualités paysagères héritées et des besoins d'habitat contemporains. L'enjeu est moins de la figer que de l'accompagner dans une évolution respectueuse de ses valeurs, en mobilisant à la fois l'expertise patrimoniale, l'innovation architecturale et la participation active des habitants. C'est à cette condition qu'elle pourra continuer à être, au XXI^e siècle, un lieu habité, habitable et porteur de sens.

Bibliographie :

- Alvarez, J. S., & Frey, J. P. (1987). La ville industrielle et ses urbanités : La distinction ouvriers-employés: Le Creusot, 1870-1930. Revista Española de Investigaciones Sociológicas, 38, 305-. <https://doi.org/10.2307/40183233>
- Archives d'architecture moderne (avec Hennaut, É., Liesens, L., Centre Wallonie-Bruxelles, & Belgique Commissariat général aux relations internationales de la Communauté française). (1994). Cités-jardins : 1920-1940 en Belgique. Archives d'architecture moderne.
- Association régionale des cités-jardins d'Île-de-France. (2022). Des cités-jardins pour le XXIe siècle : Valorisation, préservation, perspectives. Parenthèses.
- Auclair, E., & Hertzog, A. (2015). Grands ensembles, cités ouvrières, logement social : Patrimoines habités, patrimoines contestés: Introduction. EchoGéo, 33. <https://doi.org/10.4000/echogeo.14360>
- Blaszkiewicz, A. (2017). L'utopie en héritage. Le Familistère de Guise (1888-1968) by Jessica Dos Santos (review). Mouvement Social, 261(1), 132-134.
- Born, M. U. de L.-Ui. > D. de P. > D. de P. (2017). Un patrimoine vécu. Cheratte, 40 ans après la fermeture du charbonnage du Hasard. <https://orbi.uliege.be/handle/2268/222616>
- Bos, M., Claeys, D., Vandenbroucke, D., & Stiernon, D. (2023). Vers une dynamique d'objectivation de l'évaluation patrimoniale. Lieuxdits, 23, 32-44. <https://doi.org/10.14428/lid.vi23.76853>
- Burgard, C. (2024, février 14). 4 – L'architecture industrielle, une patrimonialisation sélective. Qui+est. <https://quiplusest.art/1005-4-larchitecture-industrielle-une-patrimonialisation-selective/>
- Carabelli, R., Gigot, M., & Robert, A. (s. d.). Identifier et caractériser le patrimoine de proximité. Vers une approche participative.
- Centre Liégeois d'Archives et de Documentation de l'Industrie Charbonnière. (s.d.). Cheratte une architecture originale [Document d'archives]. CLADIC.
- Chaljub B. & Flamand A. (2022, 23 juin). "Les cités Michelin" [Conférence]. « DES CITÉS JARDINS POUR LE XXIE SIÈCLE » <https://www.umr-ressources.fr/archives-darchitectes-genese-de-larchitecture-presente-par-mathilde-lavenu-et-tiphaine-tauziat/>
- Choay, F. (1992). L'allégorie du patrimoine. Editions du Seuil.
- Cohonner, H., & Université de Liège > Master archi., F. S. A. B. & U. (2024). Mémoire de fin d'études :"La rénovation durable des logements ouvriers wallons : Amélioration de la performance énergétique et du confort sans altérer la valeur historique". <https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/21229>
- CRESAT. (2006, 21 janvier). Le patrimoine de l'habitat ouvrier, un sujet de recherches : architecture,

idéologie et rapports sociaux. Communication présentée au séminaire du CRESAT, Mulhouse, France.

- De Mullewie, C. (1983). "Le charbonnage du Hasard à Cheratte : Un site d'archéologie industrielle." (Mémoire de fin d'études master en architecture à finalité). Institut supérieur d'architecture Saint-Luc, Liège.
- De Muylder, D. (2014). Etude de la dynamique d'appropriation de l'espace dans la cité-jardin de Cheratte : Analyse du processus d'interaction entre une communauté issue de l'immigration et l'ancienne cité minière. Université de Liège.
- Delrée, H. (1994). Le charbonnage de Cheratte, la cité ouvrière et le château de Saroléa. Editions du Perron.
- Duchêne, F. (2005). Les anciennes cités ouvrières, entre patrimonialisation et normalisation. In Habiter le patrimoine, Presses universitaires de Rennes.
- Duchêne, F., Langumier, J., & Morel Journel, C. (2013). Cités ouvrières et patrimonialisation : D'un modèle à ses multiples transformations. Espaces et sociétés, 152-153(1), 35-50. <https://doi.org/10.3917/esp.152.0035>
- Eleb, M. (1994). L'apprentissage du chez-soi : Le Groupe des maisons ouvrières, Paris, avenue Daumesnil, 1908. Ed. Parenthèses.
- Frankignoulle, P. (1999). Du logement ouvrier au logement social. Cahiers de l'Urbanisme, 25-26. <https://orbi.uliege.be/handle/2268/131832>
- Frankignoulle, P. (2001). L'habitat ouvrier et social. In L'habitat ouvrier et social. Labor.
- Frankignoulle, P. (2003). Habitat social. In Habitat social. Fonds Mercator.
- Fredheim, L. H., & Khalaf, M. (2016). The significance of values : Heritage value typologies re-examined. International Journal of Heritage Studies, 22(6), 466-481. <https://doi.org/10.1080/13527258.2016.1171247>
- Kaufmann, J.-C. (avec Singly, F. de). (2016). L'entretien compréhensif (4e édition). Armand Colin.
- L, & Guerrand, R.-H. (1967). Les origines du logement social en France. Population (France), 22(6), 1127-. <https://doi.org/10.2307/1527626>
- Malherbe, A., Frankignoulle, P., Dehousse, J.-M., Carlier, R., & Moreau, G. (1994). De l'utopie au réel : 1919-1994, 75 ans de logement social en Wallonie. Homme et ville.
- Maria Gravari-Barbas. (2005). Habiter le patrimoine. Presses universitaires de Rennes.
- Montesquiou-Fézensac, L. de. (1912). L'oeuvre de Frédéric Le Play. Nouvelle librairie nationale.
- Notice sur le charbonnage du Hasard à Micheroux. (1878). imprimerie H. Vaillant-Carmanne.
- Paquet, P., Cannella, A.-F., & Warzée, G. (1994). Le patrimoine industriel de Wallonie : À l'initiative du ministre André Baudson. Editions du Perron.

- Parthoens, C. (avec Manço, A. A., & Bolzman, C.). (2005). De Zola à Atatürk : Un « village musulman » en Wallonie. Editions L'Harmattan.
- Pierron, L. (2019). L'inventaire, outil d'évaluation patrimoniale ? Transversale. Histoire : architecture, paysage, urbain, 41-53.
- Play, F. L. (avec Baudin, L.). (2003). Frédéric Le Play, 1806-1882 : Textes choisis et préface par Louis Baudin. J.-M. Tremblay.
- Prohin, L. (2021). Concevoir l'espace domestique pour contrôler la main-d'œuvre : L'action de la Société mulhousienne des cités ouvrières durant la seconde moitié du XIXe siècle. Amnis. Revue d'études des sociétés et cultures contemporaines Europe/Amérique, 20, Article 20. <https://doi.org/10.4000/amnis.6595>
- Quenon, N. (2014). Le Grand-Hornu, du complexe industriel au complexe culturel : Évolution du potentiel d'ouverture sur un contexte urbain. Université de Liège.
- Real, E. (2015). Reconversions. L'architecture industrielle réinventée. In Situ. Revue des patrimoines, 26, Article 26. <https://doi.org/10.4000/insitu.11745>
- Reid, D. (1978). Lion Murard and Patrick Zylberman, Le Petit travailleur infatigable (Fontaney-sous-Bois : Recherches , 1976). International Labor and Working Class History, 13, 35-36. <https://doi.org/10.1017/S0147547900016288>
- Renaux, J., & Teller, J. (2012). La cité-jardin du Domaine de Neuville-en-Condroz. Stratégies d'intervention sur un lotissement existant.
- Riegl, A. (1987). Le culte moderne des monuments. Paris : Seuil (édition originale : 1903).
- Rulkin, S., & Université de Liège > Master archi., F. S. A. B. & U. (2024). Mémoire de fin d'études :"Rénovation de la cité ouvrière des Grandes Rames à Verviers : Comment concilier la réhabilitation énergétique, du bâti à valeur patrimoniale et le confort des occupants ?". <https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/21305>
- Savoye, A. (1981). Les continuateurs de Le Play au tournant du siècle. Revue Française de Sociologie, 22(3), 315-. <https://doi.org/10.2307/3321155>
- Schoonbrodt, R. (avec Rémy, J.). (1979). Sociologie de l'habitat social : Comportement des habitants et architecture des cités. Archives d'architecture moderne.
- Semmoud, N. (2005). Valorisation patrimoniale et changement social : Un pléonasme ? In M. Gravari-Barbas (Éd.), Habiter le patrimoine : Enjeux, approches, vécu (p. 265-280). Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.2248>
- Semmoud, N. (2008). Les mutations sociospatiales d'une ancienne cité ouvrière Michelin (La Plaine à Clermont-Ferrand). Cahiers de géographie du Québec, 52(146), 139-152. <https://doi.org/10.7202/019585ar>
- Société Royale Archéo-Historique de Visé, Musée régional de Visé, Ville de Visé, ARC de Visé, Liège (Belgique, Liège (Belgique, & Province) Service des affaires culturelles. (1997). Cheratte se souvient : Son charbonnage, ses mineurs. Musée régional de Visé.

- Van Loo, A. (2019). La cité-jardin, laboratoire du mouvement moderne en Belgique. Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. <https://doi.org/10.4000/books.msha.15330>
- Van Loo, A., Dubois, M., Hennaut, É., Straeven, F., & Langerman, N. (2003). Dictionnaire de l'architecture en Belgique : De 1830 à nos jours. Fonds Mercator.
- Veschambre, V. (2005). La notion d'appropriation : Dans Segaud (M.), Brun (J.), Driant (J.-C.), 2002. – Dictionnaire de l'habitat et du logement, Paris, A. Colin, 480 p. et dans Lévy (J.), Lussault (M.) (dir.), 2003. – Dictionnaire de la géographie, Paris, Belin, 1 034 p. Norois, 195, 115-116. <https://doi.org/10.4000/noriois.589>
- Viaene, P. (2020). Une brève histoire de la politique de valorisation du patrimoine industriel en Belgique. *Ethnologies*, 42(1-2), 187-201. <https://doi.org/10.7202/1074942ar>
- Watremez, A. (2008). L'entretien itinérant : Pour une construction d'un dispositif méthodologique de narration des habitants dans la ville patrimoniale. *Études de communication. langages, information, médiations*, 31, Article 31. <https://doi.org/10.4000/edc.747>
- Zanetti, T. (2014). Responsabilité sociale et implication territoriale contemporaine de Michelin à Clermont-Ferrand : Une réactualisation du système d'encadrement paternaliste du début du XXe siècle ? *L'Homme et la société*, 3(193/194), 91-. <https://doi.org/10.3917/lhs.193.0091>
- Zanetti, T. (2020). Patrimoine industriel et rapports de classes. *Ethnologies (Québec)*, 42(1-2), 203-216. <https://doi.org/10.7202/1074943ar>

Sitographie :

- Webmaster. (2018, mars 2). Réouverture d'une gare à Cheratte ? ViséM a g a z i n e . <https://visemagazine.be/blog/2018/03/02/le-mot-du-bourgmestre-gare-cheratte/>
 - Marseillaise, L. (s. d.). Au milieu du XIXe siècle, le paternalisme industriel. [www.lamarseillaise.fr](http://www.lamarseillaise.fr/culture/le-paternalisme-industriel-PFLM042915). Consulté 14 juillet 2025, à l'adresse [https://www.lamarseillaise.fr/culture/le-paternalisme-industriel-PFLM042915](http://www.lamarseillaise.fr/culture/le-paternalisme-industriel-PFLM042915)
 - Isoler un mur par l'intérieur. (s. d.). Energie Plus Le Site. Consulté 11 août 2025, à l'adresse [https://energieplus-lesite.be/ameliorer/isolation/ameliorer-isolation-mur-existant/isoler-un-mur-par-l-interieur/](http://energieplus-lesite.be/ameliorer/isolation/ameliorer-isolation-mur-existant/isoler-un-mur-par-l-interieur/)
 - 3 systèmes d'isolation des murs par l'intérieur | Guide Bâtiment Durable. (2015, décembre 17). [https://guidebatimentdurable.brussels/isolation-dun-mur-linterieur/3-systemes-disolation-murs-linterieur](http://guidebatimentdurable.brussels/isolation-dun-mur-linterieur/3-systemes-disolation-murs-linterieur)
-

Table des figures :

- Figure 1 - Vue de la cité du Grand-Hornu. Auteur inconnu, ca. 1920. Source : Borigines - Vincent Van Gogh
- Figure 2 - Vue de la cité du Bois du Luc. Luc Demol, ca. 1920. Source : Wikipedia
- Figure 3 - Dessin de la cité ouvrière de Mulhouse. Lancelot, ca. 1855. Source : Mon Grand Est
- Figure 4 -Schéma d'aménagement d'une garden-city . Howard. 1898. Source : Wikipedia
- Figure 5 - Photo aérienne de la manufacture Villeneuvette. Martin Philippe. 2010. Source : Capech
- Figure 6 - Photo du familistère de Guise.Auteur inconnu. 1896. Source : Histoire Image
- Figure 7 - carte postale des anciens bâtiments démolis en 1900. Auteur inconnu. 1900. Source : Wikipedia
- Figure 8 - Puit n°1 peu après sa reconstruction. Auteur inconnu. 1905. Source : Wikipedia
- Figure 9 - vue d'ensemble de la concession de Cheratte. Bourgeois.A . 2013. Source : Wikipedia
- Figure 10 - Carte postale du château de Sareola. Auteur inconnu 1920. Source : Cheratte.net
- Figure 11 - Plan général de Liège. Source : maptiler.com
- Figure 12 - Plan de mise en évidence des grandes infrastructures Source : maptiler.com
- Figure 13 - Plan de secteur Source : Wallonmap.be
- Figure 14 - Mise en évidence des accès sur une image satellite. source: google.com/maps
- Figure 15 - Photo d'époque de la gare de Cheratte. Auteur inconnu, ca. 1855. source : Visé magazine
- Figure 16 - Schéma des circulations de la cité-jardin. source : maptiler
- Figure 17 - Photo d'une venelle de la cité. Photo personnelle, ca. 2025.
- Figure 18 - Photo de la place Ataturk. Photo personnelle, ca. 2025.
- Figure 19 - Photo de la rue de la Meuse. Photo personnelle, ca. 2025.
- Figure 20 - Plan de la cité représentant l'époque de construction. Production personnelle, ca. 2025.
- Figure 21 - photo de maison de 1985. ca. 2023. source : google.com/maps
- Figure 22 - Plan de la cité représentant le nombre de maisons. Production personnelle, ca. 2025.
- Figure 23 - Photo des potagers depuis le chemin de la darse. Photo personnelle, ca. 2025.
- Figure 24 - Photo d'un jardin avant depuis la rue. Photo personnelle, ca. 2025.
- Figure 25 - Photo de la cour du phalanstère. Photo personnelle, ca. 2025.
- Figure 26 - Photo ancienne d'une maison de la cité. Auteur inconnu, ca. 2025. source : cheratte.net

Figure 27 - Plan d'une maison de la cité. Véronique De Vos architecte, ca. 2004. source : archive de la régionale visétoise d'habitation (annexe 1)

Figure 28 - Photo d'une extension de salle d'eau. Photo personnelle, ca. 2025.

Figure 29 - Plan d'une maison de la cité avec des volumes d'extensions de salles d'eau. Véronique De Vos architecte, ca. 2004. source : archive de la régionale visétoise d'habitation (annexe 2)

Figure 30 - Plan d'une maison de la cité avec des transformations sur les salles d'eau dans le volume existant. Véronique De Vos architecte, ca. 2004. source : archive de la régionale visétoise d'habitation (annexe 3)

Figure 31 - Plan d'une maison d'angle dans la cité. Véronique De Vos architecte, ca. 2004. source : archive de la régionale visétoise d'habitation (annexe 4)

Figure 32 - Photo d'une maison de la cité avec un oriel. Photo personnelle, ca. 2025.

Figure 33 - Photo d'une maison de la cité à deux étages. Photo personnelle, ca. 2025.

Figure 34 - Plan du phalanstère. architecte Jacques Lejeune, ca.1998. source : archive de la régionale visétoise d'habitation (annexe 5)

Figure 35 - Photo du phalanstère depuis sa cour. Photo personnelle, ca. 2025.

Figure 36 -Coupe de principe du détail de toiture. architecte ACDC architectes, ca.2020. source : archive de la CRMSF (annexe 6)

Figure 37 - Plan de détail d'annexe de salle d'eau. Véronique De Vos architecte, ca. 2004. source : archive de la régionale visétoise d'habitation (annexe 4)

Figure 38 - Photo d'une porte isolée avec du polystyrène. Photo personnelle, ca. 2025.

Figure 39 - Photo de tapis au sol pour limiter la sensation de froid. Photo personnelle, ca. 2025.

Figure 40 - Photo de châssis simple vitrage dans une salle de bain. Photo personnelle, ca. 2025.

Figure 41 - Photo de fissures au plafond. Photo personnelle, ca. 2025.

Figure 42 - Rendu du projet de Matexi. Bureau d'architecture Greisch, ca. 2024. source : bag.archi

Figure 43 - Dessin du projet de ponton. @AaaS architecture, ca. 2024. source : DH

Figure 44 - Synthèse des pistes de solutions globale sur une image satellite. source: google earth

Figure 45- Schéma des places de parkings sur une image satellite. source: google earth

Figure 46 - Photo du parc de la porte de Ninove. @loredana Marini, ca. 2023.

Figure 47 - Schéma de scénario d'isolation sur plan de la cité. Véronique De Vos architecte, ca. 2004. source : archive de la régionale visétoise d'habitation (annexe 9)

Figure 48 -Photo de la maison Latapie. @Philippe Ruault, ca. 2000. source : lacatonvassal.com

La cité-jardin de Cheratte est née au début du XX^e siècle dans le sillage du développement de la Société anonyme des Charbonnages du Hasard. Pensée dans un esprit paternaliste, elle associait logement, organisation sociale et contrôle des ouvriers. Cet ensemble constitue aujourd’hui un témoignage matériel unique de l’histoire industrielle wallonne.

Classée comme site depuis 1982, la cité n’a jamais cessé d’être habitée. Mais son statut patrimonial, s’il garantit la conservation de ses qualités urbaines et architecturales, limite aussi les possibilités d’adaptation aux besoins contemporains. Les habitants se retrouvent ainsi à vivre dans des logements conçus pour des mineurs du début du XX^e siècle, tout en affrontant les défis énergétiques, sociaux et fonctionnels actuels.

Ce mémoire s’attache à comprendre cette tension entre préservation patrimoniale et habitabilité. À travers une analyse architecturale, historique et sociale, il interroge la valeur de ce patrimoine paternaliste, l’attachement qu’il suscite et les contraintes qu’il impose. La question centrale est de savoir comment adapter une cité ouvrière classée aux usages d’aujourd’hui sans en perdre l’identité profonde.